

UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU  
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES  
SCIENCES DE GESTION  
DEPARTEMENT DES SCIENCES FINANCIERES ET COMPTABILITE



Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de master en Sciences Gestion

Option : Management Bancaire

## Thème

### Contrôle des risques de crédits (Cas BDL Tizi-Ouzou)

Réalisé par :

SOUALAH SADIA ANIA

TOUZENE LAMIA

Membres de jury :

**Présidente :** Mme BOURKACHE Ferroudja, Maître conférence "B" à UMMTO ;

**Examinatrice :** Mme REMIDI Djoummana, Maître Assistante "A" à UMMTO ;

**Rapporteur :** Mme BELADEL Amina, Maître Assistante "A" à UMMTO.

Promotion : 2021/2022

# Remerciements

*Tout d'abord merci à dieu le tout puissant de nous avoir donné la force et la volonté d'achever ce travail.*

*Tout travail de recherche n'est jamais totalement l'œuvre d'une seule personne. À cet effet, nous tenons à exprimer nos sincères reconnaissances et nos vifs remerciements à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce travail.*

*Toutes nos gratitudes à notre promotrice Mme BELADEL, pour sa gentillesse et son suivi durant la réalisation de ce mémoire.*

*Nous remercions également notre encadreur de la banque BDL Mr Dehri, pour le temps qu'il nous a consacré au long de notre stage,*

*Nous adressons nos remerciements aux membres du jury pour nous avoir fait l'honneur d'examiner notre travail afin de nous évaluer. Enfin, nous adressons nos plus sincères remerciements à nos parents, et à tous nos proches et amis qui nous ont toujours encouragés au cours de la réalisation de ce mémoire.*

*Nous vous remercions infiniment.*

**SOUALLAH SADIA ANIA TOUZENE LAMIA.**

# Dédicace

*Avec un cœur plein d'amour et de fierté je dédie ce travail :*

*A la femme qui a su mettre la lumière dans mon univers, qui m'a toujours entourée de son amour, pour me soutenir et m'encourager durant toute ma vie et donner l'espoir de poursuivre ce chemin jusqu'au bout « Ma mère chérie » que dieu te protège.*

*A l'homme le plus généreux du monde, celui qui a été toujours présent à mon côté, qui m'a appris les valeurs de la vie, celui qui m'a tout donné sans cesse « Mon père » pour qui l'honneur d'être sa fille me suffit, que dieu te protège.*

*A mon cher binôme bien sûr, qui a mit sa confiance à moi et avec qui j'ai partagé le travail sur ce magnifique résultat.*

*Nos amis qui nous avons aidés tout au long de la réalisation de ce travail.*

**Touzene Lamia.**

# Dédicace

*A la mémoire de mon cher PAPA*

*Je te dédie ce travail très spécialement, a mon cher père que j aurai aimé avoir a*

*Mes côtés, mais le bon dieu en voulu ainsi...*

*Aucune dédicace ne saurait exprimer l'amour, l'estime et le respect que j'ai*

*Eu toujours pour toi, rien au monde ne vaut les efforts fournis jour et nuit*

*Pour mon éducation et mon bien être ;*

*Ce travail est le fruit de tes sacrifices que tu as consentis pour mon éducation Et ma formation.*

*A ma très chère mère ;*

*Affable, honorable, aimable, tu représentes pour moi le symbole de la bonté*

*Par l'excellence, la source de tendresse et l'exemple de dévouement qui n'a*

*Pas cessé de m'encourager et de prier pour moi ;*

*Je te dédie ce travail en témoignage de mon profond amour, puisse Dieu, le*

*Tout puissant te préserver et t'accorder santé, longue vie et bonheur.*

*A mon très cher frère Aghiles qui m'a épaulé, soutenu et a toujours  
été auprès de moi*

*Je vous dédie ce travail à ma chère sœur que j'aime beaucoup*

*Ma moitié mon âme sœur katia*

*Je vous dédie ce travail avec tous mes vœux de bonheur, de santé et de Réussite.*

*A tous les membres de ma famille, petits et grands.*

*A tous mes amis spécialement Kenza, souhila mon binôme Lamia qui je souhaite Beaucoup  
de bonheur et réussite*

**SOUALAH SADIA ANIA**

# Sommaire

Liste des abréviations

Introduction générale ..... 2

**Chapitre I : Les crédits et les risques bancaires**

Section 01 : Généralités sur les crédits et les risques bancaire..... 5

Section 02 : la gestion des risques de crédit bancaire..... 26

**Chapitre II : Le cadre conceptuel du contrôle et l’audit interne**

Section 01 : Le control interne..... 43

Section 02 : L’audit interne ..... 56

**Chapitre III : Un cas de contrôle d’un crédit immobilier**

Section 01 : Historique de la banque de développement local (BDL)..... 74

Section 02 : Le traitement d’un dossier du crédit immobilier..... 90

Conclusion générale..... 111

**Bibliographie**

Liste des tableaux

Liste des schémas et graphes

Les annexes

Table des matières

### La liste des abréviations

<b>Abréviations</b>	<b>Signification</b>
<b>BC</b>	Banque centrale
<b>BDC</b>	Bons de caisse
<b>DAT</b>	Dépôt à terme
<b>CMT</b>	Crédit à moyen terme
<b>CLT</b>	Crédit à long terme
<b>ALM</b>	Assent l'habité managent
<b>BCBS</b>	Basedcommittee on banking
<b>IRB</b>	Incluant le risque bancaire
<b>SPV</b>	Spécial pu pose véhicule
<b>CLO</b>	Crédit au logement ou à la consommation
<b>IAG</b>	International auditing Guidelines
<b>IFAC</b>	Fédération international de l'expert comptable
<b>ISA</b>	International society of automation
<b>TIC</b>	La technologie de l'information et de communication
<b>BDL</b>	Banque de Développement Local
<b>BEA</b>	Banque Extérieur d'Algérie.
<b>BFI</b>	Banque Financement Investissement.
<b>BNP</b>	Banque Nationale Paribas.
<b>BRI</b>	Banque des Règlementation Internationale.
<b>CBSB</b>	Comité de Bale la Supervision Bancaire.
<b>CCA</b>	Comité du Crédit de l'agence.
<b>CCC</b>	Comité du Crédit Central.

<b>CCR</b>	Comité du Crédit Régional.
<b>CRB</b>	Comité des Règlements Internationaux.
<b>CNEP</b>	Comité Nationale d'Epargne de Prévoyance.
<b>CIB</b>	Carte Interbancaire.
<b>CI</b>	Contrôle Interne.
<b>COSO</b>	Comittée of Sponsoring Organisation of the treadway commission.
<b>CR</b>	Capacité de Remboursement.
<b>CSDCA</b>	Caisse de la Solidarité de Département et Communes d'Algérie.
<b>DAT</b>	Dépôt A Terme Logement.
<b>DPCG</b>	Direction de la Prévision et du Contrôle de Gestion.
<b>FGCMPI</b>	Caution Mutuelle des Promoteurs Immobiliers.
<b>DR</b>	Durée de Remboursement.
<b>EPGE</b>	Etablissement Public Local d'Enseignement.
<b>IAD</b>	Invalidité Absolue et Définitive.
<b>IRG</b>	Impôt Revenu Globale
<b>LEL</b>	Livret d'Epargne Logement.
<b>IIA</b>	Institute of internal audit
<b>OCDE</b>	Office de Promotion et de Gestion Immobilier.
<b>OPGI</b>	Organisation de Coopération Développement économique.
<b>MC</b>	Montant de Crédit.
<b>RIM</b>	Réseaux monétique Interbancaire.
<b>SGCI</b>	Société de Garante Crédit Immobilier.
<b>SMIG</b>	Salaire Minimum Interprofessionnel de Garantie.
<b>VSP</b>	Vent Sur Plan.
<b>PAS</b>	Prête Accession Sociale.
<b>PC</b>	Prête Conventionne.
<b>PDA</b>	Président Directeur adjoints.
<b>PDG</b>	Président Directeur Général.
<b>PEL</b>	Prête d'Epargne logement.
<b>PIZ</b>	Prête à Taux Zéro Plus.
<b>PME</b>	Petit et Moyen des Entreprises.
<b>VT</b>	Valeur tabulaire
<b>TVA</b>	Taxe sur la Valeur Ajoutée.

# *Introduction générale*

## **Introduction général**

Le système bancaire joue un rôle fondamental dans l'économie, parce que les banques sont incontournables, Elles doivent évoluer au même rythme que l'économie qu'elles accompagnent elles sont également le partenaire crucial des entreprises et des ménages, elles doivent suivre l'évolution de leur clientèle pour satisfaire l'ensemble de leurs besoins.

Elles collectent et gèrent les dépôts des agents économiques et exercent un véritable pouvoir créateur de monnaie par les crédits qu'elles accordent, les banques jouent un rôle d'intermédiaire entre les agents à capacité de financement et ceux exprimant un besoin de financement.

Ce rôle d'intermédiaires financiers leur impose de grandes responsabilités, mais les expose également à de nombreux risques.

L'environnement bancaire s'est largement modifié durant ces dernières années, et a connu de nombreuses mutations, liées notamment au rôle principal joué par les marchés financiers.

Un risque bancaire est un risque au quel s'expose un établissement bancaire lors d'une activité bancaire.

L'activité bancaire, par son rôle d'intermédiation financière et ses services connexes, expose les établissements bancaires à de nombreux risques.

Quel que soit le risque encouru, il doit pouvoir être identifié et évalué.

Pour ce qui est du risque de crédit, une bonne évaluation constituera un facteur décisif du choix de la contrepartie.

De nouveaux instruments de mesure et de gestion ne cessent d'ailleurs d'être développés Le risque de crédit est le risque le plus dangereux et le plus ancien auquel les banques sont confrontées dans le cadre de leurs activités.

En fait, c'est la cause profonde de nombreuses faillites bancaires observées ces dernières années. Sa montée en puissance a provoqué des défaillances considérables du système bancaire, menaçant sa stabilité et sa tranquillité.

Pour limiter et minimiser le risque de crédit, une étude est conçue avant l'opération même d'octroi, le banquier exige des garanties.

L'importance de ces garanties exigées est liée à l'échéance du crédit sollicité, plus l'échéance est lointaine, plus les garanties exigées sont importantes.

Pour cela, les banques doivent avoir une politique claire et précise en matière de gestion du risque de crédit, et se doter d'outils d'aide à la décision fiables en matière d'octroi

des crédits et de gestion des risques y afférent. Des lors, quel que soit le crédit demandé, la décision d'octroi du crédit doit reposer, en premier lieu, sur les possibilités et les capacités de rembourser et aux échéances convenues, que le débiteur possède et qui doivent sécuriser la créance de la banque.

Le contrôle interne constitue aujourd'hui une contrainte légale, en effet, toutes les banques sont tenues d'adopter un système de contrôle interne pour cerner les risques inhérents à leur activité. Et par conséquent éviter des scénarios de catastrophes qui risquent de toucher les autres secteurs de l'économie, puisque les banques se trouvent au centre de la machine économique par leurs rôles de financement.

Le contrôle interne est devenu aujourd'hui pour les banques un investissement en rationalisation et en renforcement de l'efficacité qui permettra à la banque à long terme de devenir plus en plus rentable.

Le succès de ce système dépend essentiellement de l'adéquation de moyens matériels, humains et des techniques et aussi d'un ensemble de sous-système dont le but est l'optimisation du contrôle interne.

Nous avons passé un stage pratique au sien de la BDL de Tizi-Ouzou. Nous avons essayé d'analyser l'activité d'octroi de crédits immobiliers et la gestion de ses risques à travers des statistiques données par la banque tout en appuyons sur le système de contrôle interne de la banque.

### **Le choix du sujet**

Le dispositif du contrôle interne augmente l'assurance contre les risques, contribue à l'efficacité et l'efficience des utilisations des ressources de la banque, mais ne garantit pas l'assurance totale, contre les dérapages de certains opérationnels et dirigeants d'entreprise.

Le choix de ce sujet est motivé par un souci majeur d'apporter des éclairages sur un certains nombres de volets de cet outil moderne de management, pour permette aux opérationnels dans ce secteur d'avoir une idée sur la manière dont ils devront apprécier leurs dispositifs du contrôle interne, afin de prévenir les risques éventuels.

### **L'intérêt du sujet**

L'intérêt de notre thème ce justifie par le fait que le contrôle interne fait l'objet d'unanimité comme dernier rempart contre les risques inhérent l'activité bancaire en général.

### **L'objectif**

L'objet de ce travail est d'étudier les mécanismes du contrôle interne et leurs contributions dans la prévention et dans la maîtrise des risques bancaires.

## **Problématique**

Partant de ce qui précède, nous nous sommes posés la question qui cadre notre travail: **comment le contrôle interne contribue-t-il à la maîtrise du fonctionnement de la banque Algérienne face aux risques inhérents à l'activité bancaire ?**

Cette problématique est naturellement accompagnée d'un certain nombre de questions pour mieux appréhender le sujet, ces questions subsidiaires sont formulées comme suit :

- C'est quoi le contrôle ?
- Comment est-t-il mis en œuvre au sein de la banque ?
- Quel est la place du contrôle interne au sein de la banque ?
- Comment la banque gère et évalue ses risques ?

En matière d'hypothèses de travail nous avons adopté ces éléments suivants susceptibles de nous guider pour apporter des éléments de réponse à la question principale :

## **Hypothèses**

**Hypothèse 1 :** L'efficacité d'une banque est assurée principalement par la mise en place d'un système de contrôle interne efficace ;

**Hypothèse 2 :** Le contrôle interne c'est l'ensemble des procédures et d'actions contribuant à la maîtrise les risques bancaires.

## **Méthodologie de recherche**

Afin d'atteindre notre objectif de recherche, nous avons adopté, une visée compréhensive et descriptive basée sur des notions théoriques et fondées sur des recherches bibliographiques qui sont la consultation des ouvrages, mémoires, thèses, documents, revues, articles pour élucider un certain nombre de concepts en rapport avec le thème choisi.

## **Plan de rédaction**

Le premier chapitre est consacré sur l'étude des crédits et les risques bancaire. Il est décomposé en deux sections la première est généralité sur les crédits et les risques bancaire la deuxième section sur la gestion des risques de crédits bancaire.

Le deuxième chapitre est consacré sur l'étude du le contrôle et l'audit interne Il est décomposé en deux sections la première est le contrôle interne et la deuxième est l'audit interne.

Le troisième chapitre est consacré sur l'étude du traitement et contrôle d'un dossier du crédit immobilier.

La première section est consacrée sur l'historique de la BDL et la deuxième section est consacrée sur le traitement d'un dossier du crédit immobilier.

## *Chapitre I*

# *Les crédits et les risques bancaire*

# Chapitre I : Les crédits et les risques bancaires

---

## Section 01 : Généralités sur les crédits et les risques bancaires.

Depuis de très nombreuses années, le risque de crédit est l'une des causes majeures de la volatilité des résultats des entreprises et des institutions financières. Comme toute entreprise, un établissement de crédit est exposé à une multitude de risques qui peuvent entraîner sa défaillance et sa faillite.

Le risque de crédit est très important pour les banques, les émetteurs d'obligations et leurs investisseurs. Il est soumis à la fois aux cycles économiques, à la conjoncture du secteur d'activité, au risque pays et aux événements propres à la vie de l'entreprise. Il diminue en phase d'expansion économique, car les gains considérables engrangés par les entreprises durant cette période réduisent de fait la probabilité de défaillance ; il augmente en période de récession, car les gains diminuent.

Dans la première section de ce premier chapitre nous présenterons les concepts de base du crédit bancaire, puis en deuxième section les différents types de crédit bancaire.

### 1. Définitions de crédit bancaire

#### 1.1 Définition étymologique :

Le crédit est une expression de confiance, d'origine grecque, le mot crédit découle du mot grec « créderé » C'est à dire croire, autrement dit, faire confiance.

C'est une confiance qui s'acquiert par une promesse, ainsi nous pouvons affirmer et mettre en équation la combinaison des trois facteurs.

$$\text{CONFIANCE} + \text{TEMPS} + \text{PROMESSE} = \text{CREDIT}^1$$

Un banquier appelle, par conséquent, un crédit toute opération par laquelle, faisant confiance à son client il accorde à celui-ci le concours de ses capitaux ou de sa garantie.

#### 1.2 Définition économique

Au sens économique, le crédit suppose la réunion de deux éléments fondamentaux nous y trouvons d'abord une idée d'anticipation, d'avance sur le temps par la remise immédiate d'un bien ou d'une somme d'argent à une personne qui devra restituer l'équivalent et par un facteur de confiance naît.

Mais en second lieu, la notion de crédit exclut la spéculation. L'auteur du crédit n'est pas dans la situation de celui qui achète un bien avec l'espoir d'une revente avantageuse<sup>2</sup>.

selon G. Petite Du taillis dans son livre définit le crédit comme suit : « faire crédit c'est donner librement la disposition effective et immédiate d'un bien réel ou d'un pouvoir

---

<sup>1</sup> HADJ SADOK.T : « Les risques de l'entreprise et de la banque », Edition DAHLAB, M'sila, 2007 p.11

<sup>2</sup> Bousquet, Jean : « L'entreprise et les banques, collection droit et gestion », Paris, 1997, p.63.

## Chapitre I : Les crédits et les risques bancaires

---

d'achat contre la promesse que le même bien ou bien équivalent sera restitué dans un certain délai le plus souvent avec la rémunération de service rendu et du danger encouru, danger de perte partielle ou totale que comporte la nature même de ce service »<sup>1</sup>.

Selon PRECHAUD. J quant à lui « le crédit bancaire est en général l'opération par laquelle la banque met une somme déterminée à la disposition d'un tiers appelé emprunteur moyennant l'engagement pris par ce dernier de payer au banquier les intérêts convenus et de lui restituer à l'époque fixée pour le remboursement, une somme équivalente à celle qui lui a été fournie».

Des trois définitions ci-haut reprises nous déduisant principalement trois notions inséparables dans l'octroi des crédits ; il s'agit de la confiance qui doit exister entre les parties contractantes, et à cela s'ajoute le facteur temps qui est extrêmement important dans ce genre d'opération ainsi que la rémunération. Enfin le crédit ne peut se séparer du risque.

### 2. Typologie des crédits bancaires

Pour satisfaire les différents besoins des clients (entreprises et particuliers), la banque doit répondre par présente en attribuant des crédits. Ces derniers peuvent être destinés soit au financement du cycle d'exploitation de l'entreprise, à la réalisation de ses programmes d'investissement ou bien affectés aux particuliers.

Vu la diversité des besoins des agents économiques, nous pouvons distinguer plusieurs types du crédit, à savoir :

#### 2.1. Le crédit d'exploitation

Les crédits d'exploitations permettent aux entreprises de couvrir en temps leurs besoins de trésorerie, en finançant l'actif circulant du bilan, plus précisément les valeurs d'exploitation réalisables. Il sert, généralement, à lui procurer des liquidités ; de façon à pouvoir assurer des paiements à court terme, dans l'attente de recouvrement de créance facturée. Ces liquidités sont soumises aux variations saisonnières ou conjoncturelles. Les crédits à court termes ou les crédits d'exploitations peuvent être subdivisés en deux catégories, à savoir<sup>2</sup> :

##### 2.1.1. Les crédits par caisse

Les crédits par caisse sont considérés comme crédit à court terme, les crédits qui impliquent un décaissement de la part du banquier en faveur de son client et qui lui permet d'équilibrer sa trésorerie à court terme, on distingue entre :

---

<sup>1</sup>PETIT-Dutaillis. Charles : « *Le risque de crédit bancaire* », Edition scientifique Riber, Paris, 1967, p.18.

<sup>2</sup>Luc BERNARD. « *principe de technique bancaire* » 25<sup>ème</sup> édition ;Dunod; paris P.286.

## Chapitre I : Les crédits et les risques bancaire

---

### 2.1.1.1. Les crédits par caisse globaux

Les crédits par caisse globaux permettent à l'entreprise d'équilibrer sa trésorerie En finançant de son actif circulant (stocks et créances) sans qu'il soit, affecté à un besoin bien précis. Les besoins couverts par ces concours sont dus, essentiellement, à la différence en montant et dans le temps entre les recettes et les dépenses d'exploitations réalisées dans le temps.

Leur importance relative dépend directement de la durée du cycle de production et/ou stockage, de phénomènes accidentels tels que les retards livraisons et de facturations et également, le caractère saisonnier de l'activité. Ces crédits sont assez souples et techniquement simples, mais ils représentent un grand risque pour la banque en matière de suivi de leur utilisation. On distingue plusieurs crédits par caisse globaux, qui sont<sup>1</sup>:

### 2.1.1.2. La facilité de caisse

La facilité de caisse est « *un concours bancaire consenti à l'entreprise, destiné à faire face à une insuffisance momentanée de trésorerie due à un décalage de courte durée entre les dépenses et les recettes. Cette situation se produit, généralement, vers la fin de chaque mois, à l'occasion des échéances fournisseurs, des paies du personnel, règlement de la TVA etc ...* »<sup>2</sup>.

La facilité de caisse est accordée à l'entreprise lorsqu'elle a besoin de faire face à une gêne momentanée de trésorerie. Cette autorisation est accordée pour une période donnée, jusqu'à une date limite à partir de laquelle l'autorisation tombe et nécessite une nouvelle étude en générale, les banques revient leurs autorisations à la lecture des résultats de l'entreprise grâce aux documents comptables que les dirigeants. Bien qu'ayant, généralement, une validité annuelle, elle ne doit être utilisée que pour une période très limitée (échéance de fin du mois, par exemple). Elle répond aux besoins de financements dus au décalage des entrées et sorties de fonds, son remboursement est assuré chaque mois par les rentrées décalées. Elle est le financement par excellence de la partie fluctuante des besoins en fonds de roulement. Son montant dépasse rarement un mois du chiffre d'affaire.

### 2.1.1.3. Le découvert ou avance bancaire

Le mot découvert « *est un terme générique qui recouvre un ensemble de concours divers, mais dans les causes doivent pouvoir être définies. Il n'est pas indispensable à la vie de l'entreprise, mais il lui permet de mieux vivre. De ce point de vue, il est donc destiné à*

---

<sup>1</sup>Ben Halima Ammour : « *Pratique des technique bancaire* » ; Edition Dahlab ; Alger ; 1997 ; P.60.

<sup>2</sup>Luc BERNARD. *Op.cit.* P.288.

## Chapitre I :Les crédits et les risques bancaire

---

*compléter les moyens de financement, dans des circonstances déterminées, ce qui n'exclut d'ailleurs pas de renouvellement »<sup>1</sup>.*

Le principe du découvert est semblable à celui de facilité de caisse, c'est-à-dire avoir un compte débiteur. La différence entre ces deux techniques du financement se situe dans la durée, puisque le découvert accordé pour une période plus longue (un mois jusqu'à 1 an).

Ces deux types du crédit (la facilité de caisse et le découvert) ne devront dépasser 15 jours du chiffre d'affaire. Cela, doivent être exceptionnels et limités (Selon le règlement de la Banque d'Algérie). L'autorisation est, généralement, accordée pour une durée d'une (01) année pouvant aller jusqu'à 18 mois.

Ces crédits sont accordés verbalement sans aucune possibilité de confirmation. En ce qui concerne les risques, ce sont les catégories du crédit les plus risquées, du fait des risques commerciaux (mévente) ou d'impayés et d'un suivi difficile pour éviter le détournement de l'objet du crédit.

### **2.1.1.4. Les crédits de compagne ou crédit saisonnier**

Pour différentes raisons, une entreprise peut subir un important décalage entre les dépenses qu'elle règle et les rentrées qu'elle doit avoir. Elle peut avoir ce que nous appelons une « activité saisonnière ». C'est ainsi qu'elle peut fabriquer toute l'année et vendre sur une période très courte (Exemple : la vente des parapluies, des écharpes, bouées, crèmes glacées, jouets, vêtements d'hiver, ...etc.) ou qu'elle ne peut pas que sur une période très courte et vendre tout l'année (Exemple : agriculture, conserveries,...etc.), elle peut aussi avoir, exceptionnellement, une charge importante de trésorerie à assurer (lancement d'une campagne de publicité, par exemple).

Dans tous les cas, l'entreprise ne pourra pas et ne devra pas assurer ce décalage avec ses seuls capitaux, elle demandera pour cela un crédit de compagne. Le crédit de compagne est « *un concours bancaire destiné à financer un besoin de la trésorerie né d'une activité saisonnière* ».

Le crédit accordé par la banque sera sur la base du besoin le plus élevé en montant et le remboursement se fera au fur et à mesure des ventes. Pour cela, le banquier demande un plan du financement afin de justifier les besoins de financement et de déterminer le délai de remboursement. Ce plan fait apparaître, mois par mois, les besoins et les ressources prévus. Le crédit est accordé pour une période allant de trois (03), six (06) à (09) mois selon le cas.

---

<sup>1</sup>Boudinot A et Frabot J-C. : « *Technique et pratique bancaire* », 2ème édition ,Sirey ,Bruxelles ,1972 , P.105

## Chapitre I :Les crédits et les risques bancaire

---

Le banquier doit rendre en considération la nature des produits pour se prémunir contre les risques de la compagnie notamment, le risque de mévente. Deux types de produits peuvent se présenter :

- Si le produit ne se vend pas, n'est pas périssable et peut être stocké et vendu plus tard, dans ce cas le remboursement du crédit n'est pas compris, mais retardé.

Si le produit ne se vend pas, il est périssable, dans ce cas le remboursement du crédit est compris.

- En pratique, le banquier dans le but d'éviter tout risque d'immobilisation, fait souscrire à son client un ou plusieurs billets à ordre du montant du crédit accordé. Ce billet sera escompté par le banquier qui créditera le compte de son client de la somme portée sur le billet, diminué des agios prélevés à la source et pourra, ensuite, être réescompté auprès de Banque Centrale(BC).

### 2.1.1.5. Le crédit relais

Le crédit relais est un concours qui permet à l'entreprise d'anticiper une rentrée de fonds qui doit se produire dans un délai déterminé et pour un montant précis résultat d'une opération ponctuelle hors exploitation (augmentation du capital, vente d'un terrain, un immeuble, un fonds de commerce ou le déblocage d'un emprunt). En accordant ce type de crédit, le banquier s'expose à deux risques, qui sont <sup>1</sup>:

Les fonds provenant de l'opération sont déterminés du remboursement du crédit.

Pour cela, le banquier ne doit accorder ce type de crédit que si, la réalisation de l'opération est certaine ou quasi-certaine. En outre, le montant du crédit à accorder doit être inférieur aux sommes à recevoir pour se prémunir contre une éventuelle surestimation du prix de cession lors des prévisions.

### 2.1.1.6. Les crédits par caisse spécifiques

A la différence des crédits de trésorerie globaux qui couvrent des besoins de natures et d'origines très diverses, les crédits par caisse spécifique participent, généralement, au financement de l'actif circulant, c'est-à-dire : les stocks et le poste client dont le poids peut être, particulièrement, lourd pour l'entreprise. Aussi, ces crédits comportent des garanties réelles qui sont directement à l'opération du crédit, contrairement aux crédits de trésorerie où les garanties sont, généralement, accessoires, Ils peuvent revêtir les formes suivantes<sup>2</sup> :

---

<sup>1</sup>Luc BERNARD. *Op.cit.*P.116

<sup>2</sup>*Idem.* p.210

## Chapitre I : Les crédits et les risques bancaire

---

### 2.1.1.7. L'escompte commercial

L'escompte est « une opération du crédit par laquelle, le banquier met à la disposition du porteur d'un effet de commerce non échu le montant de cette effet (déduction faite des intérêts et commissions) contre transfert à son profit de la priorité de la créance et de ses accessoires »<sup>1</sup>. Toutefois, l'escompte peut, également, porter sur des chèques, car bien qu'ils soient payables à une, leur reconnaissance peut nécessiter un délai, surtout si le lieu de leur paiement est éloigné. L'escompte permet aussi au fournisseur détenteur d'un effet de commerce de mobiliser immédiatement sa créance, sans attendre la date du règlement initialement convenue avec son client en cas escomptant l'effet auprès de son banquier.

L'escompte est une opération qui consiste pour le banquier à racheter d'une entreprise les effets de commerce, dont elle est porteuse, avant l'échéance et moyennant le paiement d'agies, l'escompte fait donc intervenir trois parties :

- L'entreprise bénéficiaire de l'effet, appelée « *le cédant* » ;
- Le débiteur de l'effet, appelé « *le cédé* » ;
- Le banquier, qui est appelé « *le cessionnaire* ».

Pratiquement, le cédant va remettre l'effet de commerce à sa banque, soit en l'endossant si le nom du bénéficiaire est déjà indiqué, soit en portant son banquier comme bénéficiaire de l'effet. L'opération d'escompte présente quelques caractéristiques, à savoir:

- La compétence des tribunaux de commerce en cas de non- paiement de la traite à l'échéance ;
- La procédure juridique ne pourrait, toutefois, être étonnée qu'auprès de l'établissement d'un « protêt faute paiement » ;
- Le transfert juridique de la provision est entre les mains de l'endossataire ;
- La solidarité de la créance.
- La contre-passations des effets impayés fait prendre à la créance sous caractère combiné.

L'escompte présente des avantages certains pour la banque, qui sont :

- C'est une opération du crédit qui est protégée par les dispositions du droit bancaire ;
- la banque a la possibilité, sous certaines réserves, de négocier le papier escompté à la Banque Centrale si elle a des besoins de la trésorerie.

---

<sup>1</sup>Luc BERNAR. *Op.cit* , P.292

## Chapitre I :Les crédits et les risques bancaire

---

### 2.1.1.8. L'affacturage ou le factoring

L'affacturage est « un contrat par lequel un établissement du crédit spécialisé appelé *factor*, achète les créances détenues par un fournisseur appelé *vendeur* sur ses clients appelées *acheteurs* »<sup>1</sup>.

Selon le code de commerce algérien, le factoring est « un acte au terme duquel une société spécialisée appelé « *factor* » devient subrogée aux droits de son client appelé « *adhérent* » en payant ferme à ce dernier le montant intégral d'une facture à l'échéance fixe, résultat d'un contrat et en prenant à sa charge moyennant rémunération, les risques de non remboursement»<sup>2</sup>.

A travers cette définition, nous pouvons assimiler l'affacturage à un transfert de créances commerciales par subrogation conventionnelle de leurs titulaires à un établissement appelé «*factor* » qui se charge du recouvrement moyennant une commission et garantit ainsi le risque de non-paiement, même en cas de défaillance du débiteur. Par conséquent, le factoring est, à la fois, un procédé de recouvrement, une technique de garantie des risques et un moyen de financement.

### 2.1.1.9. L'avance sur marchandise

L'avance sur marchandise est une avance accordée, aux entreprises et destinée au financement de marchandises remises en gage au créancier. Cette technique permet aux clients de régler son fournisseur et de bénéficier suffisamment du temps pour revendre sa marchandise dans les brefs délais.

Le bénéficiaire de l'avance doit être possesseur des marchandises. Ces dernières seront déposées, soit donc un entrepôt appartenant à la banque (ou loué par celle-ci), soit entre les mains d'un tiers-consignataire.

Outre la dépossession du gage, le banquier doit s'assurer de la nature, de la qualité et de la valeur de marchandises à financer, du secteur d'activité de l'entreprise et de la conjoncture économique. Le montant de l'avance sera fixé sur la base des critères précédents.

Celui-ci, doit, toujours, être inférieur à la valeur de la marchandise gagée.

## 2.2. Les crédits par signature

Un crédit par signature est un engagement du banquier envers des tiers à satisfaire aux obligations contractées envers certains de ses clients, en cas où ces derniers s'avèreraient défaillants. Les crédits par signature se présentent sous quatre (04) formes, à savoir <sup>3</sup>:

---

<sup>1</sup>Ben halimaammour. *Op.cit*; P.107.

<sup>2</sup>Article 543 du code de commerce algérien.2012.

<sup>3</sup>Luc B-R. : « *Pratique de technique bancaire* » ; 21<sup>ème</sup> édition ; Dunod ; Paris ; 2001 ; P.280.

## Chapitre I : Les crédits et les risques bancaires

---

### 2.2.1. L'aval

L'aval est « un cautionnement solidaire, c'est-à-dire un engagement de payer pour le compte d'un tiers si, ce dernier ne s'acquitte pas. Il est donné, obligatoirement, par signature manuscrite, sur une lettre de change, un billet à ordre et même sur un chèque »<sup>1</sup>.

L'avaliste s'engage solidairement et conjointement à payer le montant de l'effet à avaliser à l'échéance, dans le cas où le débiteur avalisé ne viendrait pas à le faire à la date prévue par le papier. Il peut être porté sur l'effet, sur une allonge ou être donné par un acte séparé.

Lorsque l'aval est donné par acte séparé, pour une personne dûment dénommée, l'avaliseur n'est tenu qu'envers l'avalisé, il n'est pas obligé à l'égard des porteurs successifs. L'aval constitue un crédit par signature lorsqu'il est accordé par la banque.

### 2.2.2. L'acceptation

L'acceptation est « l'engagement pris par le tiré de payer la lettre de change à la personne qui sera porteuse légitime à l'échéance »<sup>2</sup>. Ce crédit est, surtout, utilisé par les banques dans le commerce international.

Il permet de substituer la signature du banquier à celle de son client.

En effet, le vendeur ou son banquier n'étant pas en mesure d'apprécier la valeur des signatures de chacun des acheteurs d'un pays étranger, exige la signature du banquier de ceux-ci.

La principale forme du crédit par acceptation accordée par la banque est celle liée à une ouverture du crédit documentaire, lequel est, alors, réalisé non pas, document contre paiement, mais document contre l'acceptation.

### 2.2.3. Le cautionnement

Le cautionnement est « un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation en s'engageant envers le créancier à satisfaire à cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même ». La caution est un engagement pris par la banque pour le compte de son client, de s'exécuter en cas de défaillance de celui-ci envers un tiers. La caution peut avoir objet :

- **De différé des paiements :** Il s'agit, par exemple, de l'obligation cautionnée ou de la caution d'enlèvement ;
- **D'éviter les paiements :** C'est le cas, de la caution d'adjudication ;

---

<sup>1</sup>Bernhard J-P. : « Droit du crédit » ; 4ème édition ; Aengde ; Paris ; 1997 ; P.189.

<sup>2</sup>L'article 644 de code civil

## Chapitre I :Les crédits et les risques bancaire

---

- **D'accélérer des rentrées de trésorerie** : Il s'agit, ici, de la caution de remboursement d'acompte ou de retenues de garantie. Nous pouvons distinguer entre deux formes de cautionnement, qui sont :

- **Le cautionnement simple** : Dans ce cas, la caution peut requérir le bénéfice de discussion.

Le créancier ne peut exécuter sur les biens de la caution qu'après avoir discuté le débiteur dans ses biens.

- **Le cautionnement solidaire** : Dans ce cas, la caution ne peut pas opposer au créancier le bénéficiaire de discussion. Le créancier peut poursuivre, indifféremment, le débiteur principal ou la caution.

### 2.2.4. Le crédit documentaire

Le crédit documentaire est « *un crédit par signature en vertu duquel un banquier s'engage à payer la marchandise importée contre remise d'un certain nombre de document prévus à l'ouverture du crédit* »<sup>1</sup>.

Le crédit documentaire est l'engagement pris par la banque pour le compte de son client importateur, de garantir à l'exportateur de paiement de marchandises contre la remise des documents qui attestent l'exploitation, la qualité et la conformité des marchandises stipulées dans le contrat. La particularité du crédit documentaire réside dans le fait qu'il peut être<sup>2</sup> :

- **Révocable** : La banque peut revenir sur son engagement, et ce, avant l'exportation des marchandises ;
- **Irrévocable** : La banque peut revenir sur son engagement que d'abord parties ;
- **Notifié** : la banque est seule engagée ;
- **Confirmée** : L'engagement de la banque est conforté par celui d'un correspondant dans le pays de l'exportateur. Comme tout concours bancaire, les engagements par signature ont des avantages et des inconvénients pour la banque tout comme pour le client. Au titre des avantages pour la banque, les engagements par signature rapportent des commissions, n'entraînent pas de décaissement à leur mise en place, et permettent à la banque de se subroger dans les droits du créancier de son client.

Au titre des inconvénients, les engagements par signatures sont des risques difficiles à maîtriser et leur suivi est lourd. Pour le client, l'engagement de la banque valorise son image de marque et permet une meilleure gestion de sa trésorerie. Cependant, les frais

---

<sup>1</sup>Thierry D. : « *Droit Bancaire* » ; Edition Dalloz ; Paris ; 2007 ; P.50.

<sup>2</sup>Laure S. : « *Droit commerciale et droit du crédit* » ; 3ème édition ; Dunod ; Paris ; 2005 ; P.77 .78

## Chapitre I :Les crédits et les risques bancaire

---

financiers et les garanties exigées de fonds en constitution de provision sont des inconvénients liés à l'engagement qu'il obtient de la banque.

### 2.3. Les crédits d'investissements

Les crédits d'investissements sont des garanties qui permettent aux entreprises d'acquérir des équipements, des biens et des matériels à leur création ou en vue de développer leur activité. Les ressources dégagées pour le fonctionnement de ces biens acquis contribueront au remboursement du crédit.

#### 2.3.1. Les Crédits à Moyen Terme (CMT)

Le crédit à moyen terme s'inscrit dans la fourchette deux (02) à sept (07) ans. Il est, essentiellement, accordé pour l'acquisition des biens d'équipements amortissables entre huit(08) et dix ans (10) ans. Le crédit à moyen terme accordé soit par une seule banque, soit par une banque en concours avec un établissement spécialisé (crédit d'équipement des Petite et Moyennes Entreprise (PME),...). Celui-ci, s'applique, à des investissements de durée moyenne tels que les véhicules et les machines et de façon plus générale, à la plus part des biens d'équipements et moyens de production de l'entreprise. Nous distinguons trois types du crédit à moyen terme, à savoir <sup>1</sup>:

##### 2.3.1.1. Le crédit à moyen terme réescomptable

Pour pouvoir faire face l'immobilisation des fonds décaissés à l'occasion de la réalisation du crédit, la banque est obligée de recourir au réescompte auprès de la Banque Centrale.

La Banque Centrale peut réescompter aux banques et aux établissements financiers pour des périodes de six (06) mois au maximum ou prendre en pension les effets créés en représentation du crédit à moyen terme doivent avoir l'un des objectifs suivants :<sup>2</sup>

- Développement des moyens de productions ;
- Financement d'exploitation et construction d'immeubles d'habitation.

Ces réescomptes sont renouvelables, mais pour une période ne pouvant pas excéder trois(03) années. Les effets à réescompter doivent comporter, en plus de la signature du cédant, deux signatures de personnes physiques ou morales notoirement solvables, dont l'une peut être remplacée par la garantie de l'Etat.

---

<sup>1</sup>Luc BERNAR. Op.cit. P.260.

<sup>2</sup>L'article 71 de la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

## Chapitre I :Les crédits et les risques bancaire

---

### 2.3.1.2. Le crédit à moyen terme mobilisable

Dans ce type de crédit, la banque ne s'adressera pas à la banque centrale (BC) pour se renforcer, mais cherchera plutôt à mobiliser son crédit sur le marché financier, lequel est, malheureusement, inopérant en Algérie (il est dans sa phase embryonnaire).

La mobilisation est une opération par laquelle un créancier (le banquier dans notre cas) retrouve auprès d'un organisme mobilisateur la disponibilité des sommes qu'il a prêtées de son débiteur sur la base du papier constatant sa créance sur ce dernier. L'obtention d'un accord préalable de la part de l'organisme mobilisateur est assez souvent nécessaire pour avoir accès à cette mobilisation.

### 2.4. Le crédit à moyen terme non refinançable

Le crédit à moyen terme non refinançable est un crédit qui n'offre pas de possibilités de refinancement à la banque ; il est alimenté par la propre trésorerie de cette dernière. Il en résulte que le taux d'intérêt débiteur appliqué à ce type de crédit est plus élevé que celui appliqué aux CMT refinançables.

#### 2.4.1. Les Crédits à Long Terme

Ces crédits ont une durée qui dépasse les sept (07) ans avec une période de différé de deux (02) ans à quatre (04) ans. Ils sont destinés à financer les immobilisations lourdes et en particulier les constructions. La durée du financement correspond, généralement, à la durée d'amortissement ses immobilisations financées et le montant du crédit ne doit pas couvrir la totalité de l'investissement.

#### 2.4.2. Le crédit-bail ou leasing

Le crédit-bail est « *une technique de financement d'une immobilisation par laquelle une société financière acquiert un bien meuble ou immeuble pour le louer à une entreprise. Cette dernière ayant la possibilité de racheter le bien loué pour une valeur résiduelle, généralement, faible en fin de contrat* »<sup>1</sup>.

Le crédit-bail n'est pas une simple location car, le contrat est assorti d'une promesse d'une vente. Ce n'est pas une vente à tempérament car, l'utilisateur n'est pas priorité du bien financé. Ce n'est pas une location-vente car, le locataire n'est pas obligé d'acquérir le bien loué après un certain détail.

Dans cette forme du crédit met en relation trois (03) partenaires<sup>2</sup>:

- Le crédit-bailleur (banque) ;
- Le crédit preneur (l'entreprise) ;

---

<sup>1</sup>Luc B-R. *Op.cit*; P.344.

<sup>2</sup>*Idem* .P.345.

## Chapitre I :Les crédits et les risques bancaire

---

- Le fournisseur.

Il existe deux formes de leasing, selon que le bien à financer sera mobilier ou Immobilier<sup>1</sup> :

### 2.4.2.1. Crédit-bail mobilier

Il porte sur des biens d'équipements qui doivent être utilisés pour les besoins de l'entreprise ou à titre mixte et participer à la productivité de l'entreprise ; il ne peut s'appliquer aux fonds de commerce et aux logiciels informatiques. Il est distribué par des sociétés spécialisées filiale de banques. Les concours de ces établissements sont fonction de leur fonds propres.

### 2.4.2.2. Crédit-bail immobilier

Il concerne des biens professionnels déjà construits ou à construire. Nous pouvons adopter le statut de sociétés immobilières pour le commerce de l'industrie. En effet, l'entreprise choisi son équipement, le fournisseur est réglé par la société du crédit-bail, la durée du contrat doit correspondre à la vie économique du bien loué. A la fin du contrat, le locataire peut acquérir le bien loué, le restituer ou dans certains cas renouveler le contrat sur de nouvelles bases.

- **Les avantages de crédit-bail :** Le crédit-bail présent des avantages, qui sont :<sup>2</sup>
  - Le crédit-bail est d'une grande souplesse d'utilisation ;
  - Il n'existe aucun autofinancement ;
  - L'utilisateur étant locataire du bien financé n'a pas à fournir de garantie réelle ;
  - Il n'y a pas d'immobilisation au bilan, puisqu'il s'agit de location ;
  - Les loyers sont passés en frais généraux, à condition que la durée de location corresponde à la vie économique du bien loué.
- **Les inconvénients du crédit-bail :** Le crédit-bail présent des inconvénients, qui sont :
  - Il s'agit d'une technique du financement d'un coût élevé, surtout pour les petits investissements ;
  - Ce type du financement est réservé aux biens standards ;
  - Les biens financés ne peuvent être donné en garantie ;
  - Le locataire en rachetant le bien, même pour une valeur résiduelle faible, doit l'amortir à l'issus du contrat.

---

<sup>1</sup> Luc B-R. *Op.cit*; P.345.

<sup>2</sup> *Idem* .P.345.

### 2.5. Le financement du commerce extérieur

Le commerce extérieur désigne l'ensemble des transactions commerciales (importation et exportation) réalisées entre un pays et le reste du monde. Ces transactions engendrent une importante circulation des biens, des services et des capitaux. Les opérations avec l'extérieur comportent beaucoup de risques en raison de : l'éloignement des partenaires, de la différence des réglementations, des problèmes de langue et des politiques monétaires et financières.

Les pouvoirs publics encouragent les opérations économiques nationales à s'ouvrir sur l'extérieur. Par conséquent, les banques sont amenées à satisfaire les besoins de l'entreprise en matière de réalisation d'opérations d'importations et d'exportations. Ces opérations peuvent être réalisées par le biais de diverses formes de crédits, liées à chaque fois, à l'objet du financement, soit les exportations ou les importations.

#### 2.5.1. Financement des exportations

Dans plusieurs cas, on trouve suite au manque des fonds, des difficultés dans l'activité d'import/export. De ce fait, les contractants sont forcés de solliciter les banques qui leur permettent de bénéficier du financement spécifique. Dans le registre des crédits destinés au financement des exportations.<sup>1</sup>

##### 2.5.1.1. Le crédit fournisseur

Est un crédit bancaire accordé directement au fournisseur (exportateur) qui lui-même consenti un délai de paiement de son partenaire étranger (importateur). Ce crédit permet à l'exportateur d'escompter sa créance et d'encaisser, au moment de livraison partielle ou totale de l'exportation, le montant des sommes qui lui sont dues par l'acheteur étranger<sup>2</sup>.

##### 2.5.1.2. Le crédit acheteur

Est un financement directement consenti à l'acheteur étranger par une banque ou un pool bancaire, afin de permettre à l'importateur de payer au comptant le fournisseur.<sup>3</sup>

### 2.6. Financement des importations

Les opérations réalisées à l'international, de par l'éloignement géographique, les différences de réglementations et des longues, revêtent des risques considérables pour des opérateurs économiques les initiant. Les banques interviennent pour faciliter la réalisation des opérations d'importations par des techniques du financement des importations, qui sont :<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup>Mannai S et Simon Y. : « *Technique financière internationale* » ; 7<sup>ème</sup> édition ; Economica ; Paris ; 2001 ; P.580.

<sup>2</sup>Idem P.345

<sup>3</sup> Idem P.580

<sup>4</sup>Luc BERNAR. *Op.cit.* P.271.

## Chapitre I :Les crédits et les risques bancaire

---

- L'encaissement documentaire ou la remise documentaire : est une technique de règlement, par laquelle, un exportateur mandate sa banque pour recueillir, par l'intermédiaire de son correspondant, le règlement ou l'acceptation de l'acheteur, au moment de la présentation des documents représentatifs de la marchandise ;
- Le crédit documentaire : Est un engagement de pris par la banque de l'importateur de garantir à l'exportateur le paiement des marchandises ou l'acceptation d'une traite contre la remise des documents attestant de l'expédition et de la qualité des marchandises prévues au contrat<sup>1</sup>.

### 3. Les caractéristiques de crédit bancaire

Le crédit c'est de temps et de l'argent que la banque prête, elle prête du temps entendant de l'argent, elle prête l'argent en attendant le temps. Nous pouvons alors affirmer et mettraient équation la combinaison de quatre éléments qui peuvent nous donner le sens exacte du mot crédit qui est ; la confiance, le temps, la rémunération et le risque.

#### 3.1. La Confiance

Faire crédit signifie faire confiance et la pratiquer sur une longue période de la relation de crédit créer un climat de confiance entre les protagonistes<sup>2</sup>. Cette confiance est basée non seulement sur la solvabilité de l'emprunteur mais aussi sur son honnêteté et sa compétence dans son activité professionnelle.

Le client de son côté doit être convaincu que la banque ne lui retirera pas son appui au moment où il en aura besoin et qu'elle fera un usage strictement confidentiel des renseignements sur son bilan et la marche de son entreprise.

#### 3.2. Le temps (La durée)

La pratique bancaire autorise des crédits consentis pour quelques heures. Alors, il n'y a pas de crédit s'il n'y a pas une certaine durée.

Le cycle d'une durée d'un crédit bancaire passe par trois(03) phases :

- Crédit à court terme : la durée est inférieure à un an ;
- Crédit à moyen terme : la durée est comprise entre un et sept (07) ans ;
- Crédit à long terme : la durée est supérieure à sept (07) ans.

#### 3.3. Le risque

Le risque de crédit est le risque de perte auquel la banque est exposée en cas de défaillance d'une contrepartie, il désigne le risque de défaut d'un emprunteur face à ses

---

<sup>1</sup>Lautier D et Simon Y. *Op.cit* P.202

<sup>2</sup>COUSSERGUES.S, « *la banque, la structure, marché et gestion* », Paris, 1996.

## Chapitre I :Les crédits et les risques bancaire

---

obligations. Donc le banquier doit nécessairement évaluer le risque avant de donner une suite à la demande de financement.

Le risque de non remboursement est appelé risque d'insolvabilité de l'emprunteur est inhérent à toute opération de crédit. La maîtrise de ce risque suppose une double compétence, la première concerne une parfaite connaissance des procédés d'analyse des dossiers de crédit, la seconde en matière de gestion, oblige à une surveillance attentive des concours à la clientèle. Le risque encourus par le banquier prêteur se situe à quatre (04) niveaux :

- **Le risque individuel** : est un risque particulier à l'entreprise, il est fonction de la situation financière ;
- **Le risque général** : est celui qui provient du phénomène de la grande ampleur, événements naturels, politiques et économiques ;
- **Le risque sectoriel** : il réside essentiellement dans les brusques changements qui peuvent se produire dans les conditions d'exploitation ;
- **Le risque pays ou risque souverain** : il est lié à la probabilité de non-paiement des créances par débiteurs résidents dans des pays jugés à risques.

### 3.4. La rémunération

Les banques sont amenées à rémunérées les ressources qu'elles obtiennent. Ensuite, elles doivent faire face à des frais importants : personnel, amortissement des immeubles, entretiens des installations, etc. elles doivent enfin, constituer des réserves et des provisions afin de pallier les défaillances possibles de leur débiteurs.

### 4. Le rôle économique du crédit

Le crédit est une opération importante et nécessaire dans la vie économique de tout pays. Son importance, nous le constaterons dans les rôles qu'il est appelé à jouer au sein de l'économie. En effet, le recours au crédit se justifie par l'élargissement du marché et le progrès social

- Le crédit peut financer les activités courantes de production, les activités d'investissement et la circulation des marchandises ; ainsi, il renforce la capacité de croissance de l'économie et facilite la production et l'achat d'équipements nécessaires à l'amélioration des conditions socio-économiques de production ;
- Il permet l'utilisation immédiate de l'épargne réservée : Il apporte une autre contribution plus efficace au financement des entreprises, à savoir l'utilisation de l'épargne réservée à des fins productives.

L'épargne statique se traduit par une épargne dynamique, c'est-à-dire qu'au lieu de fixer l'épargne d'un client en attendant un retrait, la banque la distribue aux clients en attente

## Chapitre I : Les crédits et les risques bancaires

---

sous forme de crédit portant intérêt. Ceux-ci lui donnent d'autres capitaux, qu'elle distribuera également. Grâce au crédit, l'économie d'un pays est libérée de la thésaurisation.

- Il permet l'utilisation de toutes les disponibilités de l'entreprise : toute partie des capitaux d'une entreprise sera affectée à de nombreux processus productifs si l'entreprise constate un excès de liquidités, c'est-à-dire, la partie d'espèces qu'elle ne peut utiliser, elle verse dans une banque, qui à son tour va distribuer à d'autres qui en ont besoin.

### 5. Le risque de crédit bancaire

Le risque fait partie de la vie quotidienne de la banque puisqu'elle vit dans un environnement qui ne cesse de changer. Afin de faire face aux nombreux risques encourus, la banque a adopté un processus de gestion considéré comme un élément indispensable pour assurer son bon fonctionnement. Pour cela, avant de présenter ce processus de gestion, il est opportun de passer en revue la définition du risque et les facteurs qui le génèrent, ainsi que ses différents types.

#### 5.1. Définition du risque

Étymologiquement, « le mot risque vient du latin *resicare* qui signifie la rupture dans en outre, le risque peut être défini comme suit : « Le risque correspond à l'occurrence d'un fait imprévisible, ou à tout le moins certain, susceptible d'affecter les membres, le patrimoine, l'activité de l'entreprise et de modifier son patrimoine et ses résultats ».

D'une manière générale, le risque est « *une situation dont l'occurrence est incertaine et dont la réalisation affecte les objectifs de l'entreprise qui le subit* ». <sup>1</sup>

Tous les risques sont définis comme les pertes associées à des évolutions adverses. La conséquence directe importante est que toute mesure du risque repose sur l'évaluation de telles dégradations et de leur impact sur les résultats. Le risque, inhérent au secteur bancaire se distingue par sa multiplicité et par son caractère multidimensionnel ne pouvant être mesuré par un seul indicateur.

#### 5.2. Les facteurs de risques

Les facteurs de risque sont des variables dont nous ne pouvons ni connaître ni prévoir l'existence et/ ou l'évolution. Ils constituent ce que l'on appelle « *l'information disponible* » et peuvent modifier la valeur d'un portefeuille donné à un moment donné. Ces facteurs peuvent être <sup>2</sup> :

---

<sup>1</sup>Barthelemy. B, « *Gestion des risques* », éditions d'organisation, Paris, 2001, p.13.

<sup>2</sup> Bernard. P, « *Mesure et contrôle des risques de marché* », éditions Economica, Paris, 1996, p.59.

## Chapitre I : Les crédits et les risques bancaires

---

- Qualitatifs (un événement politique ou économique) ou quantitatifs (le niveau d'un indice boursier) ;
- Observables (le prix du baril de pétrole) ou inobservables (la volatilité des taux à 10 ans...);
- Récurrents (les cours de change) ou ponctuels (la publication de l'indice de consommation).

Les facteurs de risque ne doivent pas être redondants mais en aussi grand nombre que possible, afin d'expliquer clairement les variations qui peuvent générer des risques.

### 5.3. Typologies de risques bancaires

Le risque est inévitable pour un établissement bancaire lors de l'exercice de son activité. En général il y a plusieurs du risque présentés ci-après.

#### 5.3.1 Risque de marché

Le risque de marché est l'un des risques les plus importants auxquels les banques sont exposées, il peut être défini comme suit : « *C'est le risque de perte d'une position de marché résultant de la variation du prix des instruments détenus dans le portefeuille de négociation ou dans le cadre d'une activité de marché dite aussi de trading ou de négoce* ». <sup>1</sup>

Le risque de marché englobe quatre types de risques : Le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de position sur actions et produits de base.

##### 5.3.1.1. Le risque de taux d'intérêt

C'est le risque de voir les résultats de la banque affectés défavorablement par les mouvements de taux d'intérêt. Il concerne deux types d'opérations, les opérations d'intermédiation et les opérations de marché.

- Les opérations d'intermédiation qui présentent un risque dû à la différence de maturité et de nature de taux d'intérêt existant entre l'actif et le passif. Ce risque se matérialise, par exemple, quand un établissement qui se finance à court terme à taux fixe ;
- Les opérations de marché peuvent également comporter un risque de taux volontairement encouru sur la base des anticipations qui sont faites.

##### 5.3.1.2. Le risque de change

Le risque de change d'un actif financier est le risque pesant sur une position concernant une devise par rapport à une autre au sujet de la variation future de cours de change.

C'est le risque de perte liée à l'échange d'une devise avec une autre

Il peut également concerner :

---

<sup>1</sup>Bessis. Joël, *Op.cit.*, p.18.

## Chapitre I : Les crédits et les risques bancaires

---

- Les opérations d'intermédiation représentant un risque de change suite à la possession par la banque de créances et dettes en monnaie étrangère ;
- Les opérations de marché comportant un risque de change volontairement encouru, ces opérations étant souvent réalisées à partir d'instruments dérivés (futures, options de change et swaps de devises).

### 5.3.1.3. Le risque de position sur action

C'est le risque de perte suite à une évolution défavorable du cours d'une action ou du cours d'un indice boursier. Ce risque apparaît lorsque l'établissement de crédit considéré détient un portefeuille d'actions ou d'instruments dérivés sur actions (options sur actions ou options sur indices boursiers).

### 5.3.1.4. Le risque de prix de produits de base

Les marchés de produits de base se sont fortement développés durant ces dernières années, particulièrement aux Etats-Unis (Chicago) et en Angleterre (Londres) où se traitent le comptant et le terme sur de nombreux produits : pétrole, or, sucre, argent, blé...etc. À cet effet, une banque s'expose au risque de prix de produits de base à partir du moment où elle active sur l'un de ces marchés en tant qu'investisseur ou que trader.

### 5.3.2. Les risques opérationnels

Le risque opérationnel associé aux activités bancaires et financières est encouru de longue date<sup>1</sup> Même s'il n'est pas toujours apparent ou directement observable, ce risque est responsable de nombreuses défaillances dans les établissements de crédit. Pourtant, la reconnaissance de son existence est un phénomène relativement récent.

Pour le Comité de Bâle : « *le risque opérationnel se définit comme étant le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances à des procédures, Personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. La définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et d'atteinte à la réputation* ».<sup>2</sup>

Le Comité de Bâle reconnaît que la définition des risques opérationnels peut être différente d'un établissement bancaire à un autre. Par conséquent, les banques pourront, en fonction de leur propre définition de leur organisation interne, leur taille, la nature et la complexité de leurs activités, adopter leur propre définition des risques opérationnels.

Le risque opérationnel comprend notamment les risques suivants :

---

<sup>1</sup>Rocalli. T, *Op.Cit.*, p.227.

<sup>2</sup> Basel Committee on banking supervision, workingpaper on the Regulatory treatment of Operational Risk, P.22.

## Chapitre I : Les crédits et les risques bancaire

---

### 5.3.2.1. Les risques humains

De façon générale, ce sont les risques que les exigences attendues des moyens humains (*exigence de compétence et de disponibilité, exigence de déontologie...*) ne soient pas satisfaites. Les risques humains recouvrent notamment :

- Les erreurs ;
- Les fraudes ;
- Le non-respect des règles déontologiques (*ces règles sont essentielles, notamment dans les métiers d'intermédiation sur les marchés et de gestion d'actifs pour le compte de tiers*) ;
- La difficulté à conserver (*ou à recruter*) les ressources humaines nécessaires, notamment dans certains métiers ou fonctions sensibles.

### 5.3.2.2. Les risques liés aux procédures

Ils désignent notamment :

- L'inexistence, la non mise en œuvre ou encore l'inadaptation des procédures ;
- Le non-respect des procédures.

### 5.3.2.3. Les risques fiscaux

Il s'agit du risque d'être condamné à payer une amende suite à une mauvaise interprétation de la loi fiscale.

### 5.3.2.4. Les risques informatiques :

- L'inadaptation de l'architecture informatique ;
- Les insuffisances de la sécurité informatique (sécurité physique ou sécurité logique).

### 5.3.3. Le Risque de Solvabilité

Risque de solvabilité dit aussi risque « d'insolvabilité », occupe une place primordiale, car il concerne la survie même de la banque, et qui dû à la manifestation d'un ou de plusieurs risques examinés ci-dessus. « *Le risque de solvabilité est celui de ne pas disposer des fonds propres suffisants pour absorber des pertes éventuelles* ». <sup>1</sup>

L'insolvabilité d'une banque résulte du montant des fonds propres disponibles d'une part, et des risques pris d'autre part, par exemple le risque de contrepartie, de marché, de liquidité... Les fonds propres représentent pour les établissements de crédit le garant ultime de la solvabilité face à l'ensemble des risques encourus. La solidité financière de la banque dépend entièrement du montant des fonds propres. Dans le cas où la banque subit des pertes conséquentes, dues aux risques encourus ces pertes s'imputeront sur le montant des fonds

---

<sup>1</sup> Bessis, Joël . *Op.cit.* P. 20

## Chapitre I :Les crédits et les risques bancaire

---

possible les fonds propres et les risques. C'est à cet effet que la réglementation prudentielle fixe des seuils minimaux de fonds propres en fonction des risques auxquels les établissements de crédit sont confrontés.

### 5.3.4. Risque Systémique

Le risque systémique fait référence au danger de faillite du système bancaire et financier par l'effet de contagion et qui par la même occasion est susceptible de se propager dans une économie tout entière. Si auparavant le risque était confiné au niveau national, actuellement, sous l'effet de la mondialisation, toutes les places financières sont interconnectées, le risque est susceptible de déstabiliser plusieurs systèmes bancaires et financiers de nombreux pays.

### 5.3.5. Le risque de crédit

Le risque de crédit est le premier risque auquel est exposée une banque, il désigne le risque de non solvabilité d'un client, c'est -à- dire « *le risque de pertes consécutives au défaut d'un emprunteur face à ses obligations* ». <sup>1</sup>Il est lui-même décomposé en trois catégories.

#### 5.3.5.1. Le risque de défaut

Le risque de crédit fait souvent référence au risque de défaut, également appelé le risque de crédit pur, qui est défini par l'agence Moody's comme étant « *tout manquement ou retard sur le paiement du principal ou des intérêts* ». <sup>2</sup>

#### 5.3.5.2. Le risque de dégradation de la qualité du crédit

Le risque de crédit désigne également, d'une façon plus nuancée, celui de la dégradation de la situation financière de l'emprunteur (Down Grading Risk). En effet, si la perception de la qualité de l'emprunteur se détériore, sa prime de risque augmente, ce qui fait déprécier sa valeur sur le marché même si le défaut ne survient pas.

#### 5.3.5.3. Le risque lié au taux de recouvrement

Le taux de recouvrement permet de déterminer le pourcentage de l'exposition aux risques et déterminer ainsi le montant de la créance qui pourra être récupéré en entreprenant des procédures judiciaires, suite à la faillite de la contrepartie. Le recouvrement portera sur le principal et les intérêts après déduction du montant des garanties préalablement recueillies.

## 5.4. Conséquences du risque de crédit

A l'image de tous les risques financiers, le risque de crédit n'est pas sans effet sur la banque. Il peut se manifester, en fonction de son ampleur, sur son résultat, sa note, sa réputation et même sa solvabilité.

---

<sup>1</sup>Bessis. Joél, *Op. cit.* p.15.

<sup>2</sup>Roncalli. T, « *La gestion des risques financiers* », édition Economica, Paris, 2009, p.162.

## **Chapitre I :Les crédits et les risques bancaire**

---

### **5.4.1. Dégradation des résultats de la banque**

Un portefeuille de crédit trop risqué engendre souvent des pertes excessives, concrétisées sur le bilan par l'augmentation de l'encours des créances douteuses, et par conséquent, la banque génère des résultats médiocres, voire même négatifs.

### **5.4.2. Dégradation de la note de la banque**

La détérioration des résultats de la banque conduit les agences de notation à réviser, à la baisse, son rating dans la mesure où les résultats réalisés font partie des principaux facteurs que ces agences prennent en considération lors de l'attribution des notes, ce qui portera préjudice à l'image de marque de la banque. Ainsi, les déposants vont se précipiter à retirer leurs fonds de la banque et les agents du secteur bancaire vont perdre confiance en elle, provoquant ainsi son-il liquidité.

### **5.4.3. Dégradation de la solvabilité de la banque**

La réalisation des pertes consécutives entraîne la consommation des résultats générés par la banque, or si les résultats ne sont pas suffisants pour absorber ces pertes, la banque sera dans l'obligation d'amputer ces pertes des fonds propres, ce qui peut engendrer, à un terme moyen ou long, l'insolvabilité totale de la banque.

# Chapitre I : Les crédits et les risques bancaires

---

## Section 02 : La gestion des risques de crédit bancaire

Les établissements de crédit se sont adaptés aux évolutions rapides de leurs environnements. L'instauration de techniques permet de visualiser rapidement et efficacement les dangers potentiels sur chaque portefeuille. Avant toute chose la banque doit identifier et évaluer les risques avant de pouvoir les traiter. Dans ce chapitre nous allons mettre en avant l'évolution des stratégies bancaires pour faire face à la croissance du risque de crédit. Nous verrons ensuite comment les établissements arrivent à quantifier et qualifier les sources de risques.

### 1. Identification

Les établissements de crédit se sont adaptés aux évolutions rapides de leurs environnements. L'instauration de techniques permet de visualiser rapidement et efficacement les dangers potentiels sur chaque portefeuille. Avant toute chose la banque doit identifier et évaluer les risques avant de pouvoir les traiter. Dans ce chapitre nous allons mettre en avant l'évolution des stratégies bancaires pour faire face à la croissance du risque de crédit. Nous verrons ensuite comment les établissements arrivent à quantifier et qualifier les sources de risques.

### 2. Evaluation et mesure du risque de crédit

Toute prise du risque nécessite une connaissance approfondie de la contrepartie et sa capacité à faire face à ses engagements. L'évaluation du risque implique un savoir faire adapté à la qualité de la contrepartie, particulier ou entreprise, elle requiert également, de savoir développer des méthodes d'évaluations.

#### 2.1. L'approche traditionnelle d'évaluation du risque de crédit

L'approche traditionnelle d'évaluation du risque de crédit utilise le jugement de l'analyse crédit sur la capacité et la volonté de l'emprunteur de rembourser son crédit, l'analyse du risque est menée différemment en fonction de la nature du crédit (aux particuliers ou entreprises).<sup>1</sup>

##### 2.1.1. L'évaluation du risque des particuliers.

En premier lieu, il convient de collecter toutes les informations nécessaires sur l'emprunteur (situation de famille, revenus, ancienneté dans sa profession,...) et sur ses antécédents en matière d'endettement et de solvabilité. A cet égard, le banquier utilise les fichiers existants, que nous pouvons classer en fichiers positifs et fichiers négatifs.

---

<sup>1</sup>De Coussergue S : «*gestion de la banque du diagnostic à la stratégie* » ; 5eme édition ; dunod ;paris ;2007 ;P 160

## Chapitre I :Les crédits et les risques bancaire

---

- **Les fichiers positifs** : Les fichiers positifs visent à recenser tous les emprunteurs, même ceux exempts d'incidents de paiement ou de remboursement, afin que le prêteur puisse avoir une vue d'ensemble de la totalité de l'endettement de l'emprunteur et de ses caractéristiques. Les fichiers positifs permettent de mieux cerner le profil du risque présenté par un emprunteur grâce à des exploitations statistiques.
- **Les fichiers négatifs** : Les fichiers négatifs qui sont des fichiers composés d'emprunteurs ayant connu des difficultés de trésorerie dans un passé récent. Deux fichiers négatifs doivent être consultés avant toute offre du crédit, à savoir :
  - **Le fichier central des risques** : qui recense les incidents de paiements des chèques (défaut ou insuffisance de provision), les interdictions bancaires qui en découlent et les décisions de retrait de carte bancaire ;
  - **Le fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers** : qui recense tous les emprunteurs en défaut de paiement ainsi que ceux qui font l'objet de la procédure collective du traitement du surendettement.

### 2.1.2. L'évaluation du risque des banques

L'évaluation du risque des entreprises repose sur le diagnostic financier de l'entreprise.

- **La collecte d'information sur l'emprunteur** : Cette collecte ne se limite pas aux comptes annuels. Elle inclut, également, la connaissance des marchés et produits sur lesquels le client opère et la compréhension de la stratégie qu'il développe. Il faut, à nouveau, insister sur l'avantage de la relation de long terme dans la collecte de ces informations qui permet, notamment au banquier d'apprécier les qualités de compétence et de moralité des dirigeants de l'entreprise.
- **L'analyse de la situation financière de l'emprunteur** : Le banquier traitera la situation financière, afin de repérer toutes les caractéristiques essentielles sur la capacité financière de l'entreprise. L'analyse financière constitue le principal outil pour évaluer à priori sa contrepartie. Toute prise du risque nécessite une connaissance approfondie de la contrepartie et sa capacité à faire face à ses engagements.
- **Définition de l'analyse financière** :L'analyse financière peut être définie comme étant « une démarche qui s'appuie sur l'examen critique de l'information comptable et financière fournie par une entreprise à destination des tiers, ayant pour but d'apprécier le plus objectivement possible sa performance financière et économique (rentabilité, pertinence des choix de gestion,...), solvabilité (risque potentiel qu'elle présente pour les tiers et capacité à faire face à ses engagements) et en fin son patrimoine ».

## Chapitre I : Les crédits et les risques bancaires

---

- Elle permet de faire une étude approfondie sur la situation financière d'une entreprise (documents comptables). Ainsi, elle donne des informations indispensables telles que : la qualité de l'entreprise, sa rentabilité, sa capacité à se développer et à générer des profits,....
- **Les étapes de l'analyse financière** : C'est une analyse faite sur la base du bilan comptable et des soldes d'intermédiaires de gestion. Elle consiste à comparer entre : les chiffres d'affaires et les ratios des trois derniers exercices pour apprécier leur évolution dans le temps.
- Le calcul de certains ratios de base, à partir de ces données, permet une première évaluation de la solvabilité de l'entreprise. Si, le rapport entre l'endettement et le chiffre d'affaires annuel est trop grand, il sera très risqué d'accorder un nouveau crédit. La faiblesse du résultat d'exploitation par rapport au chiffre d'affaires peut aussi indiquer des difficultés dans le remboursement des emprunts.
- **Les types de financements** : La méthode d'analyse financière diffère selon que la demande du crédit concerne l'exploitation ou l'investissement. S'il s'agit de besoin du financement issu du cycle d'exploitation, l'analyse portera sur les perspectives de développement. En d'autres termes, il faudra savoir si l'activité engendrée par l'investissement dégagera une marge suffisante pour permettre le remboursement des crédits et le maintien de l'équilibre financier.
- **La notation (le rating) Nouvelle approche d'évaluation du risque de crédit** : A côté de l'analyse financière, d'autres méthodes ont été développées pour mesurer le risque de contrepartie celles-ci, permettent notamment de prévoir la défaillance de l'emprunteur dans le futur.

La notation est appelé aussi le rating, le rating est un mot d'origine américaine qui veut dire « Évaluation ». Il est défini comme étant « *un processus d'évaluation du risque attaché à un titre de créance, synthétisé en une note, permettant un classement en fonction des caractéristiques particulières du titre proposé et des garanties offertes par l'émetteur* »<sup>1</sup>.

La notation est un moyen d'information sur le niveau du risque d'une contrepartie. Elle mesure la capacité de ce dernier à rembourser toutes les sommes dues à court ou à long terme. C'est un outil d'aide à la prise de décision, puisqu'il synthétise en une note le degré de solidité et de solvabilité de la contrepartie. Cette note est attribuée soit par des sociétés spécialisées de notation, on parle alors de notation externe, soit établie par les banques elles même, la notation est alors interne.

---

<sup>1</sup>- Karyotis D. : « *La gestion financière : une nouvelle approche du risque* » ; Edition Banque ; Paris; 1995 ; P.16

## **Chapitre I :Les crédits et les risques bancaire**

---

### **2.1.3. Sélection des techniques de gestion des risques.**

Les techniques de gestion des risques visent, principalement, l'un des trois (03) objectifs suivants<sup>1</sup> :

- Eviter le risque ;
- Transférer le risque ;
- Encourir le risque.

### **2.1.4. La mise en œuvre des risques**

Cette étape consiste à mettre en œuvre la technique choisie, elle doit être réalisée par une unité clairement désignée, (par exemple : la salle des marchés pour les risques du marché, la direction des engagements pour le risque du crédit, Assent Labilités Management (ALM)<sup>2</sup>pour la gestion du risque de liquidité et de taux). Quand au risque opérationnel, il a la particularité d'être plus difficilement attribuable a une unité spécifique vu ça présence partout. Le principe fondamental de cette étape est de minimiser les coûts attribués à la mise en œuvre de la solution.<sup>3</sup>

### **2.1.5. Surveillance des risqué.**

Le suivi permanant des risques est primordial, afin de s'assurer que les stratégies adoptées donnent des résultats optimaux. En effet, au fil du temps et selon les circonstances, il se peut que les décisions, initialement prises, deviennent incompatibles avec la conjoncture et de ce fait, elles doivent être modifiées ou carrément remplacées.

### **2.1.6. Reporting des risques.**

Le reporting est l'aboutissement logique de tout processus de gestion. Il s'agit, d'une synthèse qui fait ressortir les éléments clés sous une forme analytique, adressée aux responsables sous forme d'un rapport dont le contenu et le niveau de détail dépend de la fonction du destinataire.

## **3. Les méthodes de gestion du risque du crédit**

La gestion et le contrôle des risques contribuent de façon, essentielle, à l'appréciation de la solidité financière d'un établissement du crédit.

### **3.1. La réglementation prudentielle internationale.**

La réglementation prudentielle est l'ensemble de contraintes imposées aux établissements de crédits.

---

<sup>1</sup> <http://www.bank-of-algeria.dz>. 13.11.2008

<sup>2</sup> ALM ou la gestion Actif-Passif est l'ensemble des techniques et des outils de gestion qui permettant de mesurer et de contrôler les risques financiers.

<sup>3</sup>- Mathieu M. : « *L'exploitation bancaire et risque crédit* » ; Edition d'organisation ; Paris ; 1999 ; P.80.

## Chapitre I : Les crédits et les risques bancaires

---

### 3.1.1. Le comité de Bâle

Le Comité de Bâle ou Comité de Bâle sur le contrôle prudentiel bancaire (en anglais BasedCommittee on Banking Supervision, BCBS) était, initialement, appelé le "**Comité Cooke**", du nom de Peter William Cooke directeur de la Banque d'Angleterre qui avait été l'un de ses premiers présidents.

Ce comité a été créé à la fin de l'année 1974 par les gouverneurs des banques centrales des pays du "groupe des Dix" (G10) suite à la faillite de la banque Herstatt<sup>1</sup>. Il est réuni pour la première fois, en février 1975, à Bâle en Suisse où se trouve son secrétariat permanent. Il tient couramment, de trois à quatre séances par an.

Le comité de Bâle se compose des gouverneurs des banques centrales et les hauts représentants des autorités du contrôle prudentielles des treize (13) pays<sup>2</sup>. En mars 2009, le comité de Bâle a décidé d'ajouter les pays suivants : Australie, Brésil, la Chine, la Corée, Inde, Mexique et Russie. En juin 2009, d'autres pays qui rejoignent ce comité : Hong Kong et Singapour ainsi que d'autres pays de G20 : Afrique du sud, Arabie Saoudite, Indonésie et Turquie. Les missions principales du comité de Bâle sont les suivantes :<sup>3</sup>

- Le renforcement de la sécurité et de la fiabilité du système financier ;
- L'établissement de standards minimaux en matière de contrôle prudentiel ;
- La diffusion et la promotion des meilleures pratiques bancaires et de surveillance ;
- La promotion de la coopération internationale en matière, du contrôle prudentiel.

En fin, les travaux de ce comité ont pour objet essentiel de :

- Surveiller l'activité bancaire internationale, par la mise en place d'une coopération entre les différentes autorités monétaires internationales ;
- Fixer des normes prudentielles, afin d'éliminer la source d'inégalité concurrentielle due aux différenciations des normes de fonds propres d'un pays à l'autre.

### 3.1.2. Les accords de Bâle I et le ratio de solvabilité

En 1988, le comité de Bâle met en place le premier accord de Bâle I appelé, également, ratio Cooke. Basé sur une méthodologie simple, ce ratio établissait un minimum d'exigence de couverture des risques du crédit par des fonds propres. Le ratio Cooke a été suivi d'un amendement introduisant la couverture des risques de marché. Le capital réglementaire, instauré par l'accord de Bâle 1, représente le niveau minimum de fonds propres

---

<sup>1</sup>- Herstatt est le nom d'une banque allemande disparue en 1974 dont la faillite a causé une grave crise sur le marché des changes.

<sup>2</sup>- Allemagne, Belgique, Canada, Espagne, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Unis, Suède et Suisse

<sup>3</sup>- Cassou P-H. : « *La réglementation prudentielle* » ; Edition séfi ; Boucherville ; 1997 ; P 90.

## Chapitre I :Les crédits et les risques bancaire

---

que la banque doit détenir pour assurer la protection des déposants et la stabilité du système financier.

### 3.1.2.1. Le ratio Cooke

Le ratio Cooke est appelé aussi ratio de solvabilité, c'est un ratio prudentiel destiné à mesurer la solvabilité des banques. Il définit le montant des fonds propres minimum que doit posséder une banque en fonction de sa prise du risque.

Le ratio Cooke est un ratio international de solvabilité que doivent respecter les établissements de crédit et les compagnies financières exerçant une activité internationale importante. Il constate le rapport entre le montant des fonds propres et celui des encours de crédit. Les établissements de crédit et les compagnies financières doivent déclarer les encours de crédit assujettis à ce ratio sur une base consolidée au 30 juin et au 31 décembre de chaque année.

#### ▪ Les objectifs de ratio du Cooke.

Les objectifs de ratio du Cooke sont les suivants<sup>1</sup> :

- Renforcer la solidité et la stabilité du système bancaire international ;
- Promouvoir des conditions d'égalités de concurrences entre les banques à vocation internationale.

Avant de passer au calcul de ce ratio, il est nécessaire de définir au préalable le fond Propre net (F.P.N) et les risques encourus pondérés(R.E.P) :

- **Les F.P.N** sont constitués des fonds propres de base( le noyau dur) et des fonds propres complémentaires définis respectivement dans les articles 5 et 6 de l'instruction n°74- 94 du 29 novembre 1994 relative à la relative des règles prudentielles de gestion des banques, et des établissements financiers ;
- **Les R.E.P** sont les risques encourus sur la clientèle auxquels on applique un taux de pondération, fonction du risque lié à l'engagement. Ils sont déterminés par l'article 9 de la même

La détermination de ce ratio tient compte les éléments suivants :

- **Les fonds propres** : Ce sont les apports des propriétaires de la banque au sens du capital social ;
- **Les engagements** :Constitués de l'ensemble des crédits octroyés qui sont pondérés selon la nature de l'emprunteur.

---

<sup>1</sup>- Lamarque E. : « *Management de la banque : Risques, relation client, organisation* » ; Edition Pearson Education ; Paris ; 2005 ; P.39.

## Chapitre I : Les crédits et les risques bancaires

---

$$\text{Ratio Cooke} = \frac{\text{Fonds propres réglementaire}}{\text{Ensemble des engagements du crédit}} > 8\%$$

Le rapport des deux valeurs ne doit pas être inférieur à 8 % dans les propositions des accords de Bâle I.

### 3.1.2.2. Les faiblesses des accords de Bâle I

Le but de comité a été atteint. Bâle I a été intégré à la législation de plus d'une centaine de pays après avoir subi des adaptations aux besoins nationaux et peut être considéré comme un succès. Mais, malgré ce succès, Bâle I relève certaines faiblesses qui sont les suivantes : <sup>1</sup>

- Pondérations de solvabilité ne tenant pas compte de la qualité réelle des actifs du bilan ou des crédits ;
- Prise en compte très limitée des sûretés et des garanties ;
- Aucune prise en compte des nouvelles techniques de diminution des risques du crédit (Par exemple : dérivés sur les risques du crédit, titrisation de crédits, convention relatives à la sûreté) ;
- Aucune prise en compte des durées ;
- Aucune prise en compte de la diversification du portefeuille.

Du point de vue des régulateurs, la prise en considération des risques bancaires n'est pas assez globale, c'est-à-dire que seuls les risques du crédit et du marché entrent en ligne de compte mais, pas les risques opérationnels par exemple.

### 3.1.3. Les accords de Bâle II et le ratio McDonough.

La grande limite du ratio Cooke et donc des réglementations issues des premiers accords de Bâle, est liée à la définition des engagements du crédit. La principale variable prise en compte était le montant du crédit distribué. À la lumière de la théorie financière moderne, il apparaît qu'est négligée la dimension essentielle de la qualité de l'emprunteur, et donc du risque du crédit qu'il représente.

Le Comité de Bâle a proposé, en 2004, un nouvel ensemble de recommandations, au terme duquel sera définie une mesure plus pertinente du risque du crédit, avec en particulier, la prise en compte de la qualité de l'emprunteur, y compris par l'intermédiaire d'un système de notation financière interne propre à chaque établissement dénommé « IRB ». Le nouveau ratio de solvabilité est **le ratio McDonough**.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup>- Cesare R. : « *Bâle II-étape importante de la réglementation bancaire* » ; Edition Economica et Policy consulting ; Suisse ; 2004 ; P.05.

<sup>2</sup>Du nom du président du comité de Bâle à ce moment-là, William J. MC Donough.

## Chapitre I : Les crédits et les risques bancaires

---

Les objectifs généraux de ce ratio sont :<sup>1</sup>

- Construire les fondations d'une structure d'adéquations de fonds propres flexibles, afin de permettre une adéquation du capital réglementaire et du capital économique ;
- Affiner la mesure du risque du crédit, en fonction du profil du risque de l'établissement et volonté nette de promouvoir les systèmes de notation interne ;
- Encourager le développement d'outils de mesures et de gestion des risques, a fin d'améliorer les options d'allocation du capital et de produire des exigences de capital plus fines ;
- Introduire une approche plus complète et plus articulée en matière de la gestion des risques (incluant le risque opérationnel).

Adresser l'information asymétriques entre les autorités de supervision et les banques, quand ils sont jugés robustes.

- Améliorer l'égalité concurrentielle, en créant un marché cohérent et accessible à tous en matière de règles bancaires internationales et de transparence des risques au niveau des banques. Les recommandations de Bâle II s'appuient sur trois (03) piliers (*terme employé explicitement dans le texte des accords*)<sup>2</sup>:
  - L'exigence de fonds propres (*ratio de solvabilité McDonough*) ;
  - La procédure de surveillance de la gestion des fonds propres ;
  - La discipline du marché (transparence dans la communication des établissements).
- **Pilier I : L'exigence de fonds propres** : L'exigence de fonds propres affine l'accord de 1988 et cherche à rendre les fonds propres cohérents avec les risques encourus par les établissements financiers. Parmi les nouveautés de Bâle II, signalons-la prise en compte des risques opérationnels (*fraude et pannes du système*) et des risques du marché, en complément du risque du crédit ou de contrepartie.<sup>3</sup>
- **Pilier II : La procédure de surveillance de la gestion des fonds propres** : Comme les stratégies des banques peuvent varier quant à la composition de l'actif et la prise de risques, les banques centrales auront plus de liberté dans l'établissement de normes face aux banques, pouvant hausser les exigences du capital, là où, elles le jugeront nécessaires. Cette partie examine les principes essentiels de la surveillance prudentielle et comporte des

---

<sup>1</sup>- Lamarque E. : « *Management de la banque : risque, relation client, organisation* » ; Edition Pearson Education ; Paris ; 2006 ; P.48

<sup>2</sup>Luc B-R. Op Cité ; P.9

<sup>3</sup>Jimenez C. et Merlier P. : « *Prévention et gestion des risques opérationnels* » ; Edition Banque ; Paris ; 2004 ; P.160.

## Chapitre I : Les crédits et les risques bancaire

---

recommandations concernant la gestion des risques ainsi que la transparence et la responsabilité prudentielle. Cette nécessité s'appliquera de deux (02) façons, à savoir<sup>1</sup>:

- Validation des méthodes statistiques employées au pilier 1 (back testing) :devra prouver posteriori la validité de ses méthodes définies à priori en fonction de ses données statistiques et cela sur des périodes assez longues (5 à 7 ans). Elle devra en plus être capable de "tracer" l'origine de ses données.
  - Test de validité des fonds propres en cas de crise économique (stress testing) : La banque devra prouver que sur ses segments de clientèle et ses fonds propres sont suffisants pour supporter une crise économique touchant l'un ou tous ces secteurs. La commission bancaire (le régulateur) pourra en fonction de ces résultats imposer la nécessité de fonds propres supplémentaires.
- **Pilier III : la discipline de marché** : Des règles de transparence sont établies quant à l'information mise à la disposition du public sur l'actif, les risques et leur gestion. L'application de Bâle II est une puissante machine qui « formate » les données de gestion d'une banque. Ses conséquences sont de trois ordres au niveau du pilier III<sup>2</sup> :
- Uniformisation des bonnes pratiques bancaires : quelle que soit la banque et quelle que soit la réglementation qui la régit (droits nationaux), les pratiques doivent être transparentes et uniformisées.
  - Les bases mises en place pour ce calcul sont une puissante source de données de gestion, qui réconcilient les risques comptables et financières ;
  - Transparence financière : les analystes trouveront une lecture des portefeuilles de risques identiques pour toute banque dans tous les pays.

---

<sup>1</sup>- Bernard P. : « *Évolution de la réglementation prudentielle bancaire* » ; Direction des affaires économiques et financières ; Paris ; 2010 ; P .67.

<sup>2</sup>- Lamarque E. : « *Management de la banque : risques, relation client, organisation* » ; Edition Pearson Education ; Paris ; 2006 ; P.47

## Chapitre I : Les crédits et les risques bancaire

Tableau n° 01 : Les trois piliers de Bâle II.

BALLE II		
Pilier I	Pilier II	Pilier III
<b>Exigences minimale de fonds propres :</b>  - Risque de crédit (nouvelles approches de calculs ; - Risque de marché - Risque opérationnel (nouveau)	<b>Surveillance par les autorités prudentielles :</b> - Evaluation des risques et dotation en capital spécifique à chaque banque ; - Communication plus soutenue et régulier avec les banques	<b>Transparence et discipline de marché :</b> - Obligation accrue de publication (notamment, de la datation en fonds propres et des méthodes d'évaluation des risques

Source : Tableau réalisé par nos soins à partir de : Luc B-R. P.10 et 11.c)

### 3.1.4. Les accords de Bâle III

Les accords de Bale III publié le 16 décembre 2010 sont des propositions de réglementation bancaire. La réforme Bale III fait partie des initiatives prises pour renforcer le système financier à la suite de la crise financière de 2007(crise des subprimes). Elle part du constat que la sévérité de la crise s'explique en grande partie par la croissance excessive des bilans et hors bilan, tandis que dans le même temps le niveau et la qualité des fonds propres destinés à couvrir les risques. En outre, de nombreuses institutions ne disposaient pas non plus des réserves suffisantes pour faire face à une crise de liquidité. Dans ce contexte, le système bancaire s'est révélé incapable d'absorber les pertes intervenues d'abord sur les produits structurés de titrisation et d'assumer ensuite la ré-intermédiation d'une partie des expositions de hors bilan. Au pire de la crise, les incertitudes pesant sur la qualité des bilans, la solvabilité des banques et les risques liés à leur interdépendance ont provoqué une crise de défiance et de liquidité généralisée.

#### 3.1.4.1. Les objectifs de Bâle III

L'idée du comité est relativement simple : pouvoir comparer la solidité des banques les unes avec les autres et s'assurer qu'elles pourront absorber des montants de pertes importants afin d'éviter de nouvelles faillites, quatre (04) mesures principales sont mises en avant :

- **Renforcement des fonds propre** Selon le comité, existe des fonds propres de meilleure qualité que d'autres dans leurs capacités d'absorption des pertes. Il s'agit, d'améliorer la qualité du « noyau dur » des capitaux des banques, le « Coretier 1 ». Les activités les plus

## Chapitre I : Les crédits et les risques bancaire

---

risquées verraient ainsi leurs fonds propres alloués sensiblement renforcés. La solvabilité des banques serait ainsi accrue.

- Adaptation **des liquidités** Le comité de Bâle propose la mise en place de deux ratios de liquidité
- **Le « Liquidity Convergence Ratio » (LCR)**, ratio court terme, qui vise à obliger les banques internationales de détenir un stock d'actifs sans risque facilement négociables, afin de résister pendant 30 jours à une crise.
- **Le « Net Stable Funding Ratio » (NSFR)**, ratio long terme, qui lui vise le même objectif mais sur un (01) an. En général, les établissements du crédit ne pourraient investir dans des actifs à long terme (immobilier entre autres) qu'avec des ressources à long terme.
- **Modification du ratio d'effet de levier** : Le ratio de l'effet de levier permet d'évaluer la taille des engagements des banques par rapport à la taille de leur bilan existe déjà. En Europe, ce ratio n'est qu'un indicateur secondaire qui n'est pas véritablement déterminant. Néanmoins, sous la pression des Etats-Unis, le comité envisage d'en faire une mesure intégrée directement au pilier 1 de Bâle II, celui qui permet de calculer les exigences en fonds propres, alors qu'il fait partie aujourd'hui du pilier 2, simple indicateur des mesures du contrôle. Il s'agit d'éviter que les banques ne s'endettent trop. Les régulateurs et les gestionnaires n'ont donc pas les mêmes priorités. Les régulateurs recherchent la stabilité des marchés financiers grâce à la fiabilité institutionnelle et créent un tampon de sécurité, le capital réglementaire.

Pour le gestionnaire, son objectif est d'optimiser la gestion financière de l'établissement. Elle s'attache à maîtriser tous les risques sans avoir à les hiérarchiser au même titre que la réglementation. L'obligation d'accumuler du capital offre une sécurité aux institutions car elle les protège de la faillite. La composition de la garantie n'est pas nécessaire à l'objet de la banque, mais surtout la valeur économique et financière de l'aide demandée.

### 4. Les garanties

Nous entendons par garantie « *un mécanisme permettant de protéger un créancier contre une perte pécuniaire* »<sup>1</sup>. La première fonction de la garantie est qu'elle permet de diminuer l'exposition effective au risque. L'utilisation des garanties répond, également, à l'objectif de limiter le coût de la défaillance, puisqu'elles constituent une alternative à l'augmentation des taux d'intérêts. Elles offrent l'avantage de procurer une protection en cas de défaillance éventuelle, tout en limitant la hausse des taux d'intérêt.

---

<sup>1</sup>Lobez F. : « Banque et Marchés du crédit » ; Edition PUF ; Paris ; 1997 ; P.5

## Chapitre I :Les crédits et les risques bancaire

---

### 4.1. Nature des garanties.

Une banque requiert des garanties afin de se protéger en cas de défaillance de l'emprunteur et selon des modalités diverses.

#### 4.1.1. Les garanties personnelles

La garantie personnelle est constituée par l'engagement d'une ou plusieurs personnes physiques ou morales, au profit d'un créancier, de se substituer à un débiteurs principal. Si celui-ci, ne respecte pas ses obligations à l'échéance, autrement dit-il s'engage à satisfaire l'obligation si, le débiteur n'y satisfait pas.

Elles sont données par un tiers dans le cadre de cautionnement au d'aval. Il est très fréquent dans le cadre du crédit à des PME que le banquier demande la caution solidaire du ou des dirigeants de l'entreprise afin d'éviter de se s'avoir opposé une responsabilité financière limité aux apports et d'inviter les dirigeant à gérer l'entreprise dans l'objectif de rembourser les créanciers.<sup>1</sup>

#### 4.1.2. Les garanties réelles

La garantie réelle consiste en l'affectation d'un bien meuble ou immeuble en garantie d'une dette. Ce bien peut appartenir au débiteur lui-même ou être engagé par un tiers. Divers biens peuvent être constitués en garantie, notamment les immeubles, les fonds de commerce et sous conditions, le matériel, les marchandises, les valeurs mobilières et les créances.

Elles portent sur des biens et prennent la forme d'hypothèques, lorsque un immeuble est affecté à l'acquittement d'une obligation, de gage lorsque des biens meubles sont donnés en garantie avec droit de rétention du créancier ou de nantissement, lorsque le créancier n'a pas de droit de rétention. Les règles en matière de prise de garanties doivent être clairement formalisées : contrats assurant la sécurité juridique de l'opération, la définition des cas où les garanties sont obligatoires et les taux de couvertures.<sup>2</sup>

### 4.2. Le partage des risques

Pour réduire son exposition au risque sur une contrepartie, une banque peut souhaiter partager l'octroi des crédits avec d'autres établissements du crédit selon des modalités différentes.<sup>3</sup>

#### 4.2.1. Le cofinancement

Avec le cofinancement, plusieurs banques se mettent d'accord pour financer une contrepartie et cet accord peut donner lieu, mais cela n'est seulement obligatoire, à la

---

<sup>1</sup>De Coussergues S. : « *Gestion de la banque du diagnostic à la stratégie* » ; 3ème édition ; Dunod; Paris ; 2002 ; P.174.

<sup>2</sup>Idem P.174.

<sup>3</sup>- IdemP.175

## Chapitre I :Les crédits et les risques bancaire

---

constitution d'un pool bancaire. Une clef de répartition assigne à chaque membre du pool une quotes-parts dans la masse des crédits distribués et une ou deux banques du pool, ayant en général les quotes- parts les plus élevées, sont dites chefs de file et assurent la gestion et le suivi des concours.

Le pool présente l'avantage, outre la division des risques, de permettre à de petites banques de prendre part au financement de l'activité de plus grands entreprises. De plus, en cas de difficultés, un pool unanime à plus du poids pour obliger une firme à mettre en œuvre un plan de redressement.

### 4.2.2. Les engagements de garanties

Dans ce cas, la banque prêteuse bénéficie d'une garantie délivrée par un tiers spécialisé dans ce type d'intervention (par exemple une société de caution mutuelle ou la Sofaris, société spécialisée dans le partage de risques). Le tiers n'intervient pas en financement.

### 4.3. Les supports (documents)

Un ensemble de document accompagne le crédit tout au long de sa vie. Ces supports alimentent aussi une banque de données pour de futur renouvellement du crédit ou pour une autre forme de concours que l'entreprise sollicitera auprès de la banque.

#### 4.3.1. La convention du crédit

C'est un document élaboré par la banque, dans lequel elle explique les modalités du crédit. Elle a une valeur de contrat car, le client après avoir pris connaissance du document, doit approuver afin de lui donner toute son essence juridique.

#### 4.3.2. Assurance-crédit

L'assurance crédit est défini comme étant « *un contrat par le quel l'assureur s'oblige, moyennant des primes ou autres versements pécuniaires, à fournir à l'assuré ou au tiers bénéficiaires au profit du quel l'assurance est souscrite, une somme d'argent, une rente ou une autre prestation pécuniaire, en cas de réalisation de risque prévu au contrat* »<sup>1</sup>.

L'assurance crédit a pour objectif d'apporter des réponses concrètes pour des questions relatives à la prévention et à la gestion du risque d'impayé, au recouvrement des créances en souffrance, à une indemnisation rapide. En effet, pour trouver la solution adéquate au besoin spécifique, les compagnies d'assurances ont appelé à diverses formes d'assurances. L'assurance crédit, dans ce cas, l'assureur prend une position qui se rapproche de celle de la caution moyennant le versement d'une prime à la charge de l'emprunteur et l'assurance

---

<sup>1</sup>Code civil algérien ; office national des travaux éducatifs ; Alger ; 1999 ; P.146.

## Chapitre I : Les crédits et les risques bancaires

---

incendie qui permet un dédommagement en cas de destruction, de dégradation ou du vol d'un des biens de l'entreprise qui peut servir de sûretés. Les unes comme les autres permettent, en général, de garantir :

- Le paiement des créances impayées issues de procédures collectives ;
- L'indemnisation des impayés qui pourraient la mettre en péril (*impayés exclusivement pouvant entraîner des dépôts de bilan*) ;
- Le recouvrement des sommes prêtées à des entreprises.

### 4.4. Les dérivés du crédit

Un produit dérivé du crédit est défini comme étant « *un instrument du marché, donc coté en fourchette, dont le flux qui lui est associé dépend de l'évolution de la qualité du crédit de l'émetteur d'un actif de référence* »<sup>1</sup>.

Un dérivé du crédit est donc un contrat financier conclu de gré à gré, dont le marché est accessible à toutes les catégories d'intervenants : banques, assurances, entreprises,...etc. Les dérivés du crédit permettent à une banque de vendre le risque attaché à une créance tout en la conservant à l'actif de son bilan.

#### 4.4.1. Diversité des dérivés du crédit

Plusieurs catégories de dérivés du crédit peuvent être distinguées, à partir de mécanismes de transferts du risque mis en œuvre.

##### 4.4.1.1. Les instruments liés à un événement du crédit

Avec ces instruments, l'obligation de paiement du vendeur de garantie découle de la survenance d'un événement du crédit de type défaut ou dégradation de la créance sous-jacente, c'est par la conclusion d'un contrat de swap que le risque a été transféré. Cette catégorie de dérivés du crédit est, principalement, constituée du crédit default swaps qui est défini comme « *un contrat financier bilatéral par lequel une des parties (l'acheteur de protection) paie de manière périodique une prime sur un montant nominal, afin d'obtenir auprès du vendeur de la protection un paiement contingent à la suite d'un événement du crédit sur l'emprunteur* ».<sup>2</sup>

##### 4.4.1.2. Les instruments sur spread de signature

Dans ce cas, l'obligation de paiement à la charge du vendeur de garantie naît de l'évolution de l'écart de rendement entre la créance sous-jacente et celui d'une dette de

---

<sup>1</sup>- Marteau D. : « *Les enjeux de développement du marché des dérivés de crédit* » ; Edition Revue banque stratégie ; Paris ; 2001 ; P.2.

<sup>2</sup>- De Servigny A. : « *Le risque de crédit : nouveau enjeux pour la banque* » ; Edition Dunod ; Paris ; 2001 ; P.150.

## Chapitre I :Les crédits et les risques bancaire

---

référence. Les forwardspreads et les options sur spreads appartiennent à cette catégorie de dérivés de crédit.

### 4.4.1.3. Les total return swaps

Cette troisième catégorie est constituée de produits reposant sur un mécanisme de transfère du risque total (*capital et intérêts*) attaché à une créance sous-jacente. Ces instruments permettent d'échanger, grâce à un swap, le rendement d'une créance contre celui d'une dette de référence, un emprunt d'Etat, par exemple, donc sans risque.

### 4.4.2. Utilité des dérivés du crédit

Les dérivés du crédit permettent une véritable gestion du risque de contrepartie puisqu'ils rendent possible la dissociation du coût du risque de contrepartie et du coût de financement de la créance à laquelle il est attaché. Un établissement de crédit peut ainsi :<sup>1</sup>

- Vendre des risques existants tout en conservant les créances à son bilan ;
- Achète des risques et diversifier son exposition.

Ces deux opérations peuvent s'insérer dans des stratégies d'arbitrage ou de spéculation favorisent la gestion dynamique du risque de contrepartie en donnant aux établissements du crédit l'accès à des risques de contrepartie que commercialement, ils ne sont pas en mesure de prendre. Les banques sont, également, très actives en matière de dérivés du crédit comme teneurs de marché et assurent ainsi la liquidité de ces produits.

## 4.5. La titrisation

La titrisation est une technique financière américaine, qui consiste pour une entreprise à céder certains de ses actifs et recevoir une contrepartie des liquidités. Ces actifs sont cédés à une structure spécifique dédiée (*SPV : SpecialPurposeVéhicule*) qui *émet des parts (titre de dette)* souscrite par des investisseurs.

### 4.5.1. La titrisation des créances.

La titrisation des créances bancaire (CLO) est une opération de titrisation où les actifs vendus sont des prêts bancaires. Ces prêts sont, généralement, des crédits au logement ou à la consommation qui sont difficilement refinançables et ont des taux élevés. La qualité du portefeuille proposé par la banque est examinée par des agences de notation telle que standard &poor's ou Moody's, selon un certain nombre de critères.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup>Bruyère R. : « *Les produits dérivés de crédit* » ; Edition Economica ; Paris ; 1999 ; P.30.

<sup>2</sup> De Coussergues S. *Op.Cit*; P.176.

## **Chapitre I :Les crédits et les risques bancaire**

---

### **Conclusion**

L'objectif de ce chapitre est de présenter les moyens de prévention et de contrôle envers les risques de crédit à travers les normes prudentiels (réglementation internationale et nationale) et les méthodes opérationnels. La réglementation prudentielle et les accords de Bâle faisaient partie de la deuxième section, nous avons remarqué que l'Algérie a mis en place plusieurs mesures et un cadre réglementaire qui permettent les applications de Bâle 1 et 2. Pour une bonne maîtrise des risques, le premier souci des autorités bancaires est de limiter au maximum la propagation des défaillances, peuvent entraîner de grave perturbation pour le reste des agents économiques. En effet, la gestion des risques a gagné du terrain dans les établissements financiers.

La forte connaissance des activités bancaires et interbancaires à inciter les banques à mettre en place des moyens pour pouvoir gérer leur risque de contrepartie. Ces moyens de gestion permettant de maintenir ce risque dans une enveloppe acceptable, par conséquent de protéger le patrimoine et de créer de la valeur pour celle-ci, ainsi qu'à ses parties prenantes en fournissant un cadre méthodologique qui permet à toute activité future d'être mise en place de façon cohérente et maîtrisée.

# *Chapitre II*

## *Le contrôle et l'audit interne*

## Chapitre II : Le contrôle et l'audit interne

---

### Introduction

Aujourd'hui, le système du contrôle interne occupe une place importante au sein de l'entreprise, il est une action collective au sens où il engage l'action conjuguée d'un grand nombre d'acteurs. Toutefois, ce système ne peut pas fournir une assurance raisonnable à la direction, car les facteurs qui appliquent ce système sont des êtres humains qui peuvent être affectés par des erreurs, des dysfonctionnements et des défaillances.

Ce premier chapitre a pour objectif d'étudier la fonction de l'audit interne qui est un mécanisme important dans l'amélioration du contrôle interne. Nous essaierons d'abord en premier lieu de présenter les généralités sur le contrôle interne, à travers : sa définition et ses principaux objectifs, les conditions d'un bon contrôle interne, les limites du contrôle interne, puis, dans la deuxième Section, nous nous consacrerons en particulier à l'audit interne, en étudiant : son évolution, définition, ses caractéristiques, ses objectifs, ainsi que ses formes, et les différents outils de l'audit interne, qui sont les outils d'interrogations, description, et même les normes qui organisent ce métier. Enfin, et dans la troisième Section nous aborderons les disciplines voisines de l'audit interne, qui nous ont regroupés en trois groupes, à savoir l'audit externe, le consultant externe, l'inspection, le contrôle de gestion et le management des risques.

## Chapitre II : Le contrôle et l'audit interne

---

### Section 1 : Généralités sur le control interne

Le contrôle interne est parfois confondu avec l'audit interne, ce dernier il peut être un service ou une personne qui se charge de cette mission au sein de l'entreprise alors que le contrôle interne ne correspond ni à un service ni à une fonction mais à des éléments d'organisations que nous retrouvons dans tout les services de l'entreprise. Pour cela, cette Section est consacrée essentiellement à présenter le contrôle interne.

#### 1. Les sources du contrôle interne

Les sources du contrôle interne a partir de différents corpus théoriques et d'abord samise en œuvre au sein de l'organisation.

##### 1.1. Les théories classiques et le contrôle interne

La notion de contrôle interne est apparue à début XXème siècle avec les travaux de FAYOL(1916) et de TAYLOR(1957). Les auteurs considéré comme des fondateurs de l'école classique du management, se sont attaché a énoncé des règle et principe visent a assuré un fonctionnement optimale de l'établissement. FAYOL s'est intéressé plus particulièrement au problème de la direction des établissements, le « *Contrôle suivie* » consistant a assurer le bon fonctionnement de l'organisation, a vérifié que les ordres sont correctement exécutés et, le cas échéant engagé des actions correctives. Fayol privilégier la hiérarchie l'autorité hiérarchique, légitimant, ici l'activité de contrôle. D'autre auteur, GULICK, URWICK, ALII(1937), FOLLET(1918), WEBER (1947), ont contribué au développement de cette théorie et ont énoncé divers principes, que CHARREAUX et PITOL –BELIN (1992) résumant ainsi : spécialisation des tâches, standardisation des opérations, uniformité des procédures, unité de commandement, limitation de l'étendue de supervision ou de contrôle, centralisation de la prise de décision, organisation par département.

TYLOR s'attache plus particulièrement a la gestion des postes de travail, accordant plus d'intérêt aux individus qu'aux groupe de personnes ; l'amélioration de la productivité passant par une analyse scientifique des tâches et une amélioration du rendement de levier les principes de hiérarchie, divisions de travail, règle et procédure sont également présents dans le modèle de la bureaucratie défini par le sociologue Allemand MAX WEBER.

Donc le contrôle interne permet de mesurer les écarts entre une norme préalablement définie et la performance effectivement réalisée.<sup>1</sup>

Formés et responsabilisés pourront prendre de bonnes décisions d'octroi et de suivi des dossiers des clients.

---

<sup>1</sup> TACCOLA-la Pierre Sylvie, « *Le dispositif prudentiel bale II, autoévaluation et contrôle interne* », France, 2008. pp 161,162

## Chapitre II : Le contrôle et l'audit interne

---

L'autonomie peut être allouée, organisée (DE TERSSAC et MAGGI, 1996), c.à.d. qu'il y a bien des règles, mais qui requièrent une adaptation pour les mettre en œuvre, ses deux auteurs préfèrent parler « d'espace discrétionnaire », plutôt que l'autonomie, c.à.d. un espace où l'acteur peut choisir entre des alternatives, mais dans un milieu de dépendance.

L'autonomie que la banque donne à ses employés renvoie au concept de délégation, c.à.d. transmission d'un pouvoir de décision, la théorie de l'agence indique que la délégation entraîne des coûts d'agence sous forme de coûts de contrôle par la surveillance : du temps passé par l'encadrement à surveiller d'application des procédures et celui passé par les salariés à renseigner les contrôleurs et de coût de contrôle par l'intéressement.

La théorie de convention permet également d'introduire la notion de confiance, car une des raisons qui explique que les conventions perdurent est la confiance interpersonnelle.<sup>1</sup>

### 1.2. Définitions du contrôle interne

Dans la mesure où le contrôle interne est perçu différemment selon les cadres de références, il est nécessaire d'évoquer ces différents cadres de références ainsi que leurs différentes interprétations du système de contrôle interne. Les différentes définitions du contrôle interne comme suit :

#### Selon Comité De Réglementation Bancaire

*«Les établissements de crédits et les maisons de titres doivent se doter d'un système de contrôle interne dans les conditions prévues par le présent règlement. Le système de contrôle interne a notamment pour objet :*

- *Vérifier que les opérations réalisées par l'établissement ainsi que l'organisation et les procédures internes sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, aux normes et usage professionnels et déontologique et aux orientations de l'organe exécutif.*
- *Vérifier que les limites fixées en nature de risque, notamment de contrepartie, de change, de taux d'intérêt ainsi que d'autres risques de marché, sont strictement respectées.*
- *veiller à la qualité de l'information comptable et financière, en particulier aux conditions d'enregistrement, de conservation et de disponibilité de cette information»<sup>2</sup>.*

---

<sup>1</sup>Grégory Heem, « Convention et contrôle interne bancaire », Paris, Septembre 2003. pp 117,137

<sup>2</sup> Lionel Collins, Gérard Valin, « audit et contrôle interne », p36.

## Chapitre II : Le contrôle et l'audit interne

---

### **Selon International Auditing Guidelines(IAG)**

« Le système de contrôle interne comprend le plan d'organisation et l'ensemble des méthodes et procédures mises en place par la direction d'une entité afin de soutenir ses objectifs visant à assurer, autant que possible, la conduite ordonnée et efficace de ses affaires. Ces objectifs comprennent le respect des politiques de management, la sauvegarde des actifs, la prévention ou la détection de fraudes et d'erreurs, la précision et l'exhaustivité des registres comptables ainsi que la préparation en temps voulu d'information financière fiable ». <sup>1</sup>

A la fin, on peut définir le contrôle interne en tant que processus mis en œuvre par la direction d'une entreprise pour lui permettre de maîtriser les opérations à risques que doit effectuer l'entreprise.

Grâce à une meilleure maîtrise de ses processus et ainsi atteindre les objectifs que le management s'est fixé. Pour cela ses ressources sont mesurées, dirigées et supervisées de manière à permettre à l'entreprise de réaliser ses objectifs. C'est une notion principale du management des entreprises qui va amener dans les années à venir leur restructuration en profondeur.

Ces définitions appliquées à la banque concernant un périmètre très vaste. En plus de l'optimisation de la gestion interne elles visent les différents risques liés à l'activité bancaire. A cet effet le comité de réglementation bancaire donne la définition suivante de contrôle interne ou bien des établissements de crédit.

### **Selon Committee of Sponsoring Organization of the treadway commission**

Le référentiel COSO, est le plus adopté par les banques à travers le monde il définit le contrôle interne comme : « un processus mis en œuvre par la Direction Générale, la hiérarchie et le personnel de l'organisation. Il est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des trois catégories d'objectifs suivants :

- La réalisation et l'optimisation des opérations ;
- La fiabilité des informations financières ;
- La conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ».

## **2. Les Caractéristiques du contrôle interne**

Le contrôle interne s'identifie à travers cinq caractéristiques : <sup>2</sup>

---

<sup>1</sup>SCH ICH Pierre, P.34. *Op.cit.*

<sup>2</sup> AMALOU M, « *Le contrôle interne dans le cadre de l'évaluation et de l'amélioration de l'activité bancaire* », Mémoire de master, université Bejaia, 2019, P23.

## Chapitre II : Le contrôle et l'audit interne

---

### 2.1. Un moyen

C'est un outil permettant d'éviter les systèmes qui freinent l'évolution de l'organisation et qui entravent son efficacité.

### 2.2. Un état et non une fonction

C'est un état d'esprit, une culture qui doit régner au sein de l'entité afin de relier l'ensemble du personnel vers des objectifs communs.

### 2.3. Un processus

Qui confère une assurance raisonnable et non totale de la maîtrise des opérations « *Le contrôle interne a pour but de réduire au minimum les probabilités de fraudes, de détournements, d'erreurs, plus généralement les risques auxquels sont confrontées les organisations de par le comportement, volontaire ou involontaire, de leur personnel* ». <sup>1</sup>

### 2.4. Adapté à la nature des activités

Les dispositifs de contrôle interne deviennent de plus en plus sophistiqués à mesure que les activités se complexifient. En d'autres termes, plus une entité a une taille importante, plus les dispositifs de contrôle interne, au sein de celle-ci, ne sont importants.

### 2.5. L'affaire de tous

Le contrôle interne n'est ni la propriété des auditeurs ni celle des commissaires aux comptes, il concerne tout le personnel de l'entité.

## 3. Les objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne mis en œuvre quatre points essentiels pour atteindre ses objectifs qui sont :

### 3.1 Fiabilité de l'information financière

Cet objectif est souvent privilégié car il met l'accent sur l'organisation des fonctions comptables et financières et sur la capacité de la banque à enregistrer fidèlement ses opérations et les restituer sous forme d'états de synthèse.

Cette focalisation sur l'information financière peut s'expliquer au vu des multiples scandales qui ont agité les marchés financiers au cours des dernières années. Ces dysfonctionnements ont conduit le législateur à imposer aux entreprises la mise en œuvre d'un dispositif permettant de produire une information financière de qualité.

### 3.2 Sauvegarde du patrimoine

Le contrôle interne est considéré comme une véritable opportunité pour la banque car il permet de faire progresser la maîtrise de son risque et de son activité grâce à l'optimisation et

---

<sup>1</sup> Patrick Gibert, « *Réflexions sur l'utilisation du contrôle interne à des fins de contrôle externe* », Paris vol. 20, Edition 03, 2002, p4.

## **Chapitre II : Le contrôle et l'audit interne**

---

l'accélération des flux au sein de l'entreprise et au décloisonnement via une meilleure communication et compréhension entre services.

De même pour les salariés, le contrôle interne leur procure un environnement professionnel sécurisé par des procédures, des descriptions de poste... L'harmonie de tous ces éléments permet d'exercer des responsabilités en parfaite connaissance de leur rôle et de leur positionnement dans l'enchaînement des activités de la banque.

### **3.3 Optimisation des opérations**

Le processus du contrôle interne permet d'identifier des insuffisances dans l'organisation et dans l'exécution des différentes activités de la banque. Ainsi, l'analyse du processus met en évidence des tâches non effectuées, des activités effectuées par des personnes ne disposant pas de la compétence ou des informations nécessaires à l'accomplissement correct de ces tâches, ces constatations peuvent ainsi conduire à réorganiser certaines fonctions, et à automatiser certains contrôles.

### **3.4 Maîtrise des activités**

La majorité des objectifs du contrôle interne convergent vers la maîtrise des activités de la banque et le pilotage efficace de l'organisation. Ainsi, le contrôle interne institue une culture d'autocontrôle à savoir la vérification par chaque collaborateur de la qualité et de la conformité de son travail.

### **3.5 Respect des instructions de la direction**

Il est relativement facile d'émettre une instruction ; cette facilité et la nécessité de la faire continuellement dans une banque à tous les niveaux de responsabilité posent un important problème de contrôle. Les instructions sont communiquées sous diverses formes automatisées, écrite ou verbale ; elles peuvent revêtir un caractère permanent, temporaire ou ponctuel, et sont souvent filtrées plusieurs fois avant d'arriver à la personne pour laquelle elles doivent avoir une signification immédiate.

### **3.6 Conformité aux lois et réglementations**

La banque est soumise à une variété de lois et règlements qui couvrent plusieurs domaines, notamment la fiscalité, le droit du travail, le droit des sociétés, le droit commercial, la sécurité, l'environnement.

### **3.7 Assurer l'amélioration des performances**

Il est courant de dire que la performance est l'alliance entre l'efficacité et l'efficience, c'est-à-dire un bon système de contrôle interne concourt à la réalisation des objectifs de la banque à moindre coût.

## Chapitre II : Le contrôle et l'audit interne

---

### 4. Les composants du système contrôle interne

Pour rappel, selon le COSO, le « contrôle interne » se caractérise par cinq composantes (ou éléments) en interaction les unes avec les autres :

#### 4.1. L'environnement de contrôle

Le « *système de contrôle interne* » doit reposer sur un environnement de contrôle sain, qui inclut les éléments suivants : les valeurs éthiques de l'entité, inscrites dans un code de conduite ; la philosophie et le style de direction; les politiques et pratiques en matière de ressources humaines, déterminées en fonction de ces valeurs éthiques ; les pouvoirs et responsabilités de chacun, qui doivent être clairement définis ; enfin, les membres de l'entité doivent posséder les connaissances et compétences nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches.

#### 4.2. L'évaluation des risques

C'est une donnée fondamentale de tout « système de contrôle interne », exige la fixation préalable d'objectifs et l'organisation de l'entité en processus. Les risques susceptibles d'avoir une incidence sur la réalisation de chaque objectif de l'entité doivent être identifiés au terme d'un processus continu et itératif. Une fois identifiés, ils doivent être analysés et évalués en fonction de deux critères : leur probabilité d'occurrence et leur impact.

#### 4.3. Activités de contrôle

Il doit être mis en place un système de normes, de procédures et d'outils de contrôle permettant de s'assurer de la maîtrise des risques auxquels est exposée l'entité. Les mesures prises dans le cadre des activités de contrôle sont, par exemple, l'observation, la comparaison, l'approbation, la coordination, la vérification, l'autorisation, le rapprochement, la supervision et, la séparation des fonctions mais aussi des outils tels qu'un organisme, une fiche de poste, et un tableau de bord.

#### 4.4. Information et communication

Il est nécessaire de disposer d'une information pertinente, fiable et communiquée au moment opportun aux personnes qui en ont besoin pour leur permettre d'assumer leurs responsabilités.

Les besoins en information ainsi que les systèmes d'information doivent évoluer en fonction des changements de l'environnement.

#### 4.5. Pilotage

Enfin, un processus de surveillance permanente et de pilotage du contrôle interne doit être mis en place. Il doit être doublé de la réalisation d'évaluations ponctuelles portant sur l'efficacité et l'efficience du contrôle interne.

## Chapitre II : Le contrôle et l'audit interne

---

Le « *contrôle interne* » s'applique ainsi aux niveaux général et particulier et la démarche doit être partagée entre les différents acteurs au sein d'une entité, de l'administration publique et du secteur public selon les attributions respectives. Tous les acteurs de l'entité sont impliqués dans le système de contrôle interne : les organes de surveillance (*ministre et cabinet, comités exécutifs, de direction, des risques, d'auditeur*), les organes exécutifs (*la direction générale, les directeurs et tous les agents*).

Pour structurer cette approche, un « *système de contrôle interne* » au sens large du terme ou « *système de maîtrise des risques* » distingue quatre types d'acteurs<sup>1</sup> : Sous l'égide de l'instance dirigeante et des organes de surveillance de l'entité,

La première ligne de maîtrise distingue ceux qui mettent en œuvre opérationnellement les politiques publiques et gèrent au quotidien les risques associés de ceux qui, de manière fonctionnelle, supportent, complètent et coordonnent les actions de maîtrise mais aussi vérifient que ces actions opérationnelles sont réalisées. Il s'agit de la seconde ligne de maîtrise.

La troisième ligne est constituée par ceux qui donnent une assurance raisonnable et indépendante sur l'efficacité du système de contrôle interne ; il s'agit de l'audit interne ou des corps similaires. Enfin, sont positionnés en dehors du périmètre interne les acteurs externes à l'administration, tels que la Cour des comptes et les organes de régulation.

Ainsi, sur la base de son environnement (*législatif, réglementaire, administratif, de gestion, de contrôle...*), tout acteur doit s'attacher à identifier les événements pouvant obérer sa capacité à atteindre un objectif, et par conséquent à définir des actions permettant leur maîtrise à niveau acceptable, et à s'assurer de la mise en œuvre effective des actions.

### **4.6. La mise en place du processus du contrôle interne ou de la maîtrise des risques**

Techniquement, un « *système de contrôle interne* » ou un « *système de maîtrise des risques* » s'articule autour des critères relatifs à l'organisation, à la documentation et à la traçabilité. Toute entité, tout processus et toute opération participant à la mise en œuvre d'une politique publique doit intégrer ces trois critères. Pour maîtriser les risques associés à l'atteinte des objectifs, les tâches individuelles et collectives doivent être organisées, documentées et traçables.

Pour ce faire, le développement d'un « *système de contrôle interne* » doit s'appuyer sur un processus continu intégrant tous les processus et activités.

---

<sup>1</sup>Le Contrôle Interne Et La Gestion Des Risques Pour Renforcer La Gouvernance En Tunisie OCDE 2016 P.20

## Chapitre II : Le contrôle et l'audit interne

---

### 5. Les principes du contrôle interne

Les démarches de contrôle interne s'appuient sur un ensemble des principes :

- Une organisation claire, de mission et des responsabilités explicitées ;
- Des procédures formalisées, claire, comprises et appliquées, adaptées à l'enjeu, pérennes ;
- Une grande importance accordé à la compétence et à l'intégrité du personnel et à toutce qui peut les renforcer pour les postes sensibles ;
- Des séparations de fonction, en particulier une séparation des fonctions de décision, de conservation des actifs de comptabilisation ;
- Un retour d'expérience régulier sur ce qui marche et ne marche pas dans le fonctionnement de chaque processus et tenue des objectifs de contrôle.<sup>1</sup>

### 6. Les avantages et limites du contrôle interne

Le contrôle interne ne peut, à lui seul, garantir la réalisation des objectifs généraux définis.

La probabilité d'atteindre les objectifs ne relève pas de la seule volonté de la banque.

Il existe en effet des limites inhérentes à tout système de Contrôle interne. Ces limites résultent de nombreux facteurs, notamment des incertitudes du monde extérieur, de l'exercice de la faculté de jugement ou de dysfonctionnements pouvant survenir en raison d'une défaillance humaine ou d'une simple erreur.

En outre, lors de la mise en place des contrôles, il est nécessaire de tenir compte du rapport coût / bénéfice et de ne pas développer des systèmes de Contrôle Interne inutilement coûteux quitte à accepter un certain niveau de risque.<sup>2</sup>

#### 6.1. Les avantages du contrôle interne

- une meilleure productivité ;
- une meilleure communication ;
- une meilleure sécurité.

#### 6.2. Les limites

##### ▪ Jugement

L'efficacité des contrôles sera limitée par le risque d'erreur humaine lors de la prise de décision ayant un impact sur les opérations de la société. Les personnes prenantes de telles décisions devront exercer, dans le laps de temps qui leur est imparti, leur jugement en se basant sur les informations mise à leur disposition.

---

<sup>1</sup>SIRUGUET Jean-Luc, et al, *Op.cit*, p100.

<sup>2</sup>H.AMIAR, licence, « *Audit bancaire* », Université de Tizi-Ouzou, 2010, p104.

## Chapitre II : Le contrôle et l'audit interne

---

Toute en faisant face aux pressions liées à la conduite des affaires. Ces décisions peuvent produire des résultats décevants et doivent, dans l'avenir, être modifiées.

### 6.3. Dysfonctionnements

Le personnel de la banque peut mal interpréter les instructions et son jugement peut être défaillant, ceci va conduire à un dysfonctionnement du système de contrôle interne. Il peut commettre des erreurs par manque d'attention ou à cause de la routine.

### 6.4 Contrôles outrepassés par le management

Le système de contrôle interne ne peut être plus efficace que les personnes responsables de son fonctionnement, ceux-ci peuvent l'outrepasser dans le but soit d'en tirer profit personnellement soit d'améliorer la présentation de la situation financière de l'entreprise ou de dissimuler la non-conformité aux obligations légales.

Ces agissements incorrects englobent le fait d'accroître fictivement le chiffre d'affaire, rehausser la valeur de la société en prévision de sa cession ou d'une émission publique d'actions etc.

Ceci dit, les infractions au système de contrôle interne ne doivent pas être confondues avec les interventions du management visant à annuler ou déroger, pour des raisons légitimes, à des normes et procédures prescrites. Dans le cas de transactions ou d'événements inhabituels, de telles interventions sont généralement nécessaires.

### 6.5. Collusion

La collusion entre deux ou plusieurs personnes peut déjouer le système de contrôle interne. Des individus agissant collectivement pour perpétrer et dissimuler une action, peuvent altérer les informations financières ou de gestion d'une manière qui ne puisse être détectée par le système.

### 6.6. Ratio coût/bénéfice

L'organisation doit comparer les coûts et avantages relatifs aux contrôles avant de les mettre en place. Lorsqu'une recherche à apprécier l'opportunité d'un nouveau contrôle, il est nécessaire d'étudier non seulement le risque d'une défaillance et l'impact possible sur l'organisation, mais également les coûts associés à la mise en place de ce contrôle.<sup>1</sup>

## 7. Les acteurs du contrôle interne

### 7.1 Les acteurs du contrôle interne bancaire

Le contrôle interne est avant tout le fait des parties prenantes internes de l'organisation, ce qui inclut à la fois les responsables, les auditeurs internes, et les autres membres du

---

<sup>1</sup>COOPERS, Ly brand, « *La nouvelle pratique de contrôle interne* », Paris, Edition d'organisation. pp 124-128

## **Chapitre II : Le contrôle et l'audit interne**

---

personnel. Toutefois, les actions de parties prenantes externes peuvent aussi avoir une influence sur le système de contrôle interne.

### **7.1.1 Le conseil d'administration**

A pour rôle de fixer la stratégie de la banque, d'autre part d'en assurer le contrôle, ils ont le devoir d'expliquer et de rendre compte de la manière dont il s'organise. C'est à lui qu'incombe la tâche d'identifier les risques importants liés à la réalisation des objectifs et à mettre en place un système de contrôle interne fiable pour éviter certains risques.

Le conseil d'administration peut donc conclure, après analyse, que la banque a intérêt à saisir certaines opportunités, et donc à prendre plus de risque tout cela exige des membres du conseil de la banque une vision précise des objectifs de la banque à long terme notamment, ils ont pour rôle de surveiller le dispositif du contrôle interne, choisir le personnel de la direction, lui fixer les objectifs stratégiques, prendre connaissance des travaux des auditeurs et veillent à leur indépendance vis-à-vis de l'organisation.

### **7.1.2 La direction**

C'est le contrôle de gestion qui a pour mission essentielle de communiquer à la direction générale les informations nécessaires et suffisantes pour assurer la prise de décision et la maîtrise de la gestion. L'équipe dirigeante qui incombe la responsabilité globale de la conception, de la mise en œuvre du bon fonctionnement et de la maintenance du système de contrôle interne, ainsi que de sa documentation.

### **7.1.3 Les auditeurs internes**

L'audit interne joue un rôle crucial dans le dispositif de contrôle interne, en intervenant périodiquement, examine et évalue le caractère suffisant de l'efficacité du système de contrôle interne ; recommande des améliorations, l'auditeur interne ne contribue pas directement dans la mise en place du contrôle interne ni dans son maintien.

### **7.1.4 Les auditeurs externes**

Les auditeurs externes contribuent à la réalisation des objectifs de la banque en matière d'information financière ; ils fournissent des informations utiles au maintien du contrôle interne, ils ne sont cependant ni intégrés dans le système de contrôle interne, ni responsables de son efficacité.

### **7.1.5 Le personnel**

Tous les membres du personnel ont une responsabilité plus ou moins grande en matière de contrôle interne, que ce soit par le respect des règles et procédures internes, du code de

## Chapitre II : Le contrôle et l'audit interne

---

conduite, des lois et réglementation en vigueur, permettant à la banque d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés.<sup>1</sup>

### 8. La mise en place du contrôle interne bancaire

Pour mettre en place un système de contrôle interne efficace, les étapes suivantes sont indispensables :

#### 8.1. Appréciation des préalables

Donner aux décideurs les éléments qui leur sont nécessaires pour décider si l'action représente un usage approprié des ressources de l'organisme

##### 8.1.1. La connaissance de la mission

Le responsable doit connaître parfaitement sa mission, elle doit être parfaitement définie en précisant les éléments suivants :

- Quelles actions doit-il à la banque ?
- Dans quel domaine va-t-il les exercer ?
- Pour atteindre quelle finalité ?

##### 8.1.2. Les facteurs de réussite

Il s'agit de faire inventaire sur tous les moyens nécessaires à la réussite de la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne, en identifiant ce qui est en place et ce qui manque. Cet inventaire permettra au responsable de choisir avec perspicacité, et en tenant compte de ces moyens, les modalités et le contenu du dispositif de contrôle interne.

##### 8.1.3. Les règles à respecter

Il s'agit pour un responsable de faire un inventaire sur toutes les contraintes et limites extérieures à ne pas dépasser et qu'il est tenu de connaître. Ces contraintes, qui devaient être mises à jour, peuvent être juridiques, fiscales, techniques, règles d'éthique ...etc. faute de quoi le responsable se condamne à prendre le risque de mettre en place des dispositifs qui laisseront passer des informations, des manquements aux règles internes, des comportements illégaux dont les conséquences peuvent être graves.

### 8.2. Identification des dispositifs spécifiques de contrôle interne

Découpage de l'activité en tâches élémentaires. Ce découpage permettra de définir la zone à risque et de construire le questionnaire de contrôle interne. Pour le faire le responsable doit identifier et lister d'une façon séquentielle toutes les tâches élémentaires de son activité. Plus le découpage sera fin et précis, plus le dispositif du contrôle interne mis en place sera rigoureux et efficace.

---

<sup>1</sup>Extrait de « *Le dispositif de contrôle interne : Cadre de référence* », résultats des travaux de place, janvier 2007, [http // www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

## Chapitre II : Le contrôle et l'audit interne

---

### 8.2.1. Identification et évaluation des risques attachés à chaque tâche

Il s'agit de répondre à la question suivante : quelles sont les conséquences d'une éventuelle mauvaise exécution de cette tâche ?

Une fois identifié, le risque sera évalué il est important, moyen ou bien faible

- Le risque est important ?
- Le risque est moyen ?
- Le risque est faible ?

L'évaluation du risque est qualitative, relative et non parfaite, cependant à chaque fois qu'il y aura possibilité de quantifier précisément le risque le risque nous le ferons.

### 8.2.2. Identifier les dispositifs

C'est de répondre à la question suivante : « que faut-il mettre en place pour que le risque ainsi identifié ne se manifeste pas ? ». Nous obtenons une liste théorique des dispositifs

### 8.2.3. Qualification

Ces dispositifs étant identifiés, il reste de les qualifier en les rattachant à leurs familles d'origine, aux dispositifs permanents de contrôle interne dont ils font partie : objectifs, moyens, systèmes d'information, organisation, méthodes et procédures, supervision.

### 8.2.4. Validation de la cohérence

C'est l'étape de validation du dispositif élaboré en s'assurant que ces dernières s'inscrivent dans le cadre de la mission, et répondent aux objectifs déjà fixés.

## 9. Les types du contrôle interne

Les types du contrôle interne selon Spencer Piketty, les principaux contrôles revêtent quatre formes qui se représentent comme suit : directif, préventif, défectif, correctif.

### 9.1. Le contrôle directif

Le type de contrôle permet de s'assurer que la gestion de la banque est bonne et qu'elle va conduire à la réalisation des objectifs. Ce contrôle englobe des mécanismes positifs qui motivent et orientent le personnel de pour faire de bons progrès,

### 9.2. Le contrôle préventif

Le contrôle préventif est un contrôle préalable qui détecte les problèmes avant qu'ils surviennent tout en s'appuyant sur un environnement de contrôle favorable (*un personnel compétent, la séparation des fonctions, des règles d'éthique,...*).

### 9.3. Le contrôle défectif

Ce contrôle est conçu pour relever les erreurs qui n'ont pas été empêchées par le contrôle préventif via des mécanismes tels que :

## Chapitre II : Le contrôle et l'audit interne

---

- Le rapprochement bancaire ;
- L'examen des rapports de paie ;
- La comparaison des transactions sur les rapports aux documents source ;
- La surveillance des dépenses réelles par rapport au budget.

### 9.4. Le contrôle correctif

Cette catégorie de contrôle consiste à identifier des mesures de rectification pour faire face aux problèmes déjà identifiés. En d'autres termes, il s'agit de corriger les erreurs découvertes par les contrôles défectifs et de modifier le déroulement opérationnel afin de réduire le nombre d'occurrences futures d'un problème et l'impact de la menace, nous citons à titre d'exemple le rapport d'audit interne exemple des formations de sensibilisation du personnel.

## Chapitre II : Le contrôle et l'audit interne

---

### Section 2 : L'audit interne

Il est nécessaire dans cette Section de donner un descriptif global de l'audit interne à travers son évolution historique et définitions, en suite nous parlerons de l'ensemble de ses caractéristiques et objectifs, et en fin nous aborderons les outils de l'audit interne.

#### 1. Evolution et définition de l'audit interne

##### 1.1 Evolution historique

**Selon Vlaminick :** « *Beaucoup d'auditeurs remontent l'origine de l'audit à l'époque sumérienne ou les premières traces de contrôle se trouvent lorsque ceux-ci vérifiaient que le nombre des sacs de grains entraient dans les magasins que correspondaient aux sacs livrés par les fermiers.* ».<sup>1</sup>

Nous avons trouvé plusieurs sources qui disent que le mot audit est d'origine latine « auditus ».

Il signifie étymologiquement le verbe entendre, écouter. Ce mot a été utilisé par les romains pour désigner un contrôle de la gestion des provinces au nom de l'empereur. Ce contrôle a pris cette signification car peu de gens savaient lire et écrire à cette époque et que les contrôles se faisaient, absolument oralement.<sup>2</sup>

Ce contrôle a été développé par les anglo-saxons au début du 19<sup>ème</sup> siècle avec la création du premier cabinet d'audit à LONDRES. Ce dernier a été chargé de détecter les anomalies, les fraudes et les risques au sein des organisations qu'il examine. Quant aux Etats-Unis, la révolution industrielle a conduit à adopter des méthodes pour contrôler les coûts, la production et les ratios d'exploitation. Ceux-ci ont été les principaux accélérateurs du développement de la profession comptable. C'est là où les entreprises américaines ont ressenti la nécessité des mécanismes de détection de la fraude et de la responsabilité financière, et les investisseurs de plus en plus comptent sur les rapports financiers.<sup>3</sup>

Ensuite, c'est qu'après la crise économique de 1929, l'audit est devenu un processus obligatoire aux États-Unis. A cet effet, a été créée la SEC, qui a donné l'autorité pour la diffusion des normes comptables et préciser les tâches de surveillance des auditeurs.

En conséquence, l'AICPA a publié le SAP n°1 en Octobre 1939 et il a fallu que les auditeurs examinent les inventaires et confirment les créances. De ce fait, les auditeurs sont devenus responsables de la vérification de l'entité de l'entreprise.<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> VLAMINICK.H, « *histoire de la comptabilité* », édition pragmos, Paris, 1979, p17

<sup>2</sup> Sur le site internet, <http://normes-ias-ifs-au-maroc.over-blog.com/article-29313104.html>.  
Consulté le: 24/03/2017 à 11:39

<sup>3</sup> KHELASSI REDA, « *L'audit interne* », Edition Houma, 2005, p 21.

<sup>4</sup> BELHACHEMI AMINA, thèse doctorat, « *L'apport de l'audit opérationnel interne dans la réduction des abus de la rémunération des dirigeants* », Université de Tlemcen, 2014, p 80.

## Chapitre II : Le contrôle et l'audit interne

---

En 1977 une organisation internationale de la profession comptable nommée « the international federation of accountants » a été fondée dans le but de créer une forte profession comptable. Après, en 1996, l'IFAC était composée de 119 organismes comptables professionnels de 86 pays. Il s'agit notamment, des experts de l'industrie, de commerce, de secteur public, de l'éducation et ceux en pratique privée. La mission de l'IFAC est le développement et la valorisation de la profession pour lui permettre de fournir des services de qualité élevée et constante par l'intérêt public.<sup>1</sup>

A partir du début du 21ème siècle, la nécessité d'émettre un jugement sur la validité globale des états financiers apparaît parallèlement à la recherche des fraudes ou d'erreurs. Les méthodes de sondages sur les pièces justificatives, par opposition à leur vérification détaillée, font leur apparition. Cette évolution a été imposée par la forte croissance de la taille des organisations contrôlées qui a augmenté le coût des audits.

De nos jours l'audit ne se limite pas à la fonction finance et comptabilité mais s'étend également à tous les domaines, on parle ainsi d'audit marketing, d'audit d'environnement, d'audit social,..., autrement dit, d'audit interne.

### 1.2 Définition de l'audit interne

L'audit interne a vu se succéder plusieurs définitions avant que la notion ne soit stabilisée. Selon l'IIA « *L'audit interne est maintenant une fonction d'assistance au management. Issue du contrôle comptable et financier la fonction audit interne recouvre de nos jours une conception beaucoup plus large et plus riche répondant aux exigences croissantes de la gestion de plus en plus complexe des entreprises, avec des nouvelles méthodes de direction (délégation, décentralisation, motivation, informatisation)...* ».<sup>2</sup>

Selon l'IFACI « *L'audit interne est dans l'entreprise, la fonction chargée de réviser périodiquement les moyens dont disposent la direction et les gestionnaires de tous niveaux pour gérer et contrôler l'entreprise. Cette fonction est assurée par un service dépendant de la direction mais indépendant des autres services. Ses objectifs principaux sont, dans le cadre de révisions périodiques, de vérifier que les procédures comportent les sécurités suffisantes, les informations sont sincères, les opérations régulières, les organisations efficaces et les structures claires et bien adaptées* ».<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup>BENHAYOUN SADAFI, « *L'audit interne : levier de performance dans les organisations publiques* », Institut supérieur de commerce et d'administration des entreprises, Rabat, 2001, p 08.

<sup>2</sup>SCHICK. P, « *Mémento d'audit interne* », Edition Dunod, Paris, 2007, p 05.

<sup>3</sup>AMMAR. S, « *Le rôle de l'auditeur interne dans le processus de gouvernance de l'entreprise à travers l'évaluation du contrôle interne* », Institut des Hautes Etudes Commerciales de Sfax, Tunisie, 2007, p 03.

## Chapitre II : Le contrôle et l'audit interne

---

Nous ne pouvons pas parler de l'audit interne sans que l'on face appel aux documents et définition de l'IIA, vue sa participation dans l'amélioration de cette activité. Donc nous allons présenter sa propre définition: C'est la traduction de la définition internationale adoptée par l'IIA le 29 juin 1999 et approuvée le 21 mars 2000 par le Conseil d'Administration de l'Institut de l'Audit Interne. L'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernement d'entreprise, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.<sup>1</sup>

Il est à souligner que la définition de l'IFACI, a fait l'objet de controverse. Certains avancent que le mot activité figurant dans la définition signifie que l'audit interne peut faire laplace aux cabinets d'audit externe. Alors que la perspective de Jaques Renard s'oppose en disant qu'on est en contradiction avec le vocable « interne » accolé au mot audit.

Nous partageons également l'avis de l'auteur Jaques Renard, lorsqu'il regrette la qualification de l'audit interne par « activité » et non pas par « fonction », car une activité est plus élémentaire qu'une fonction et place de ce fait son responsable dans une position subalterne.<sup>2</sup>

En définitive, l'audit interne est une fonction ayant pour but de déceler les principales faiblesses au niveau du management des risques, de contrôle ainsi que la gouvernance de l'entreprise, déterminer les causes, évaluer les conséquences, formuler des recommandations et convaincre les responsables d'agir, ce qui permet ainsi de réaliser les objectifs de l'entreprise.<sup>3</sup>

### 1.3. Les caractéristiques de l'audit interne

#### 1.3.1. Caractéristiques de la fonction audit interne

Selon l'IIA, « *l'audit interne consiste en l'examen et l'évaluation des processus déplanification, d'organisation et de pilotage, en vue d'obtenir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs* »<sup>4</sup>, et puis, en distingue trois caractéristiques d'audit interne.

---

<sup>1</sup>SCHICK. P, « *Mémento d'audit interne* » Op.cit, p 05.

<sup>2</sup> JACQUES RENARD, « *Théorie et pratique de l'AI* », 6e Edition d'Organisations, Paris, 2007, p 52.

<sup>3</sup> CHEKROUN MERIEM, « *Le rôle de l'AI dans le pilotage et la performance du système de contrôle interne* », Tlemcen, 2013, p22.

<sup>4</sup> COOPERS et LYBRAND et Ifaci, « *La nouvelle pratique du contrôle interne* », Edition d'organisation, Paris, 2000, P 333.

## Chapitre II : Le contrôle et l'audit interne

---

### 1.3.1.1. L'indépendance

« L'activité d'audit interne doit être indépendante et les auditeurs internes doivent être objectifs dans l'accomplissement de leur travail. »<sup>1</sup>. L'auditeur interne :

- doit être rattaché au plus haut niveau de la hiérarchie (*avec aucune dépendance, fusse-telle opérationnelle ou fonctionnelle*) ;
- ne peut pas intervenir en tant qu'opérationnel ;
- ne doit pas exercer un contrôle sur les personnes (*contrôle interne ou inspection*).

### 1.3.1.2. L'universalité

La fonction d'Audit Interne, s'applique non seulement à toutes les entreprises quel que soit leur taille, leur secteur d'activité et leur nature, mais aussi à n'importe quelle fonction de l'entreprise.

### 1.3.1.3. La périodicité

L'audit interne est une fonction périodique, ce qui signifie qu'elle s'effectue d'une manière ponctuelle et discontinue dans le temps selon les risques des activités audités.

## 1.4. Objectifs de l'audit interne

Nous pouvons détailler les objectifs de l'audit interne sous l'angle de quatre apports :

- S'assurer de l'existence d'un bon système de contrôle interne qui permet de maîtriser les risques ;
- Veiller de manière permanente à l'efficacité de son fonctionnement ;
- Apporter des recommandations pour en améliorer l'efficacité ;
- Informer régulièrement, de manière indépendante la direction générale, l'organe délibérant et le comité d'audit de l'état du contrôle interne.

## 1.5. Les normes de l'audit interne

L'audit interne a été organisé grâce à IIA (*institut of internal audit*), il a une activité importante en matière de formation professionnelle et de recherche. Publie ouvrage et revue, organise même des conférences et colloques. D'autres regroupements sont apparus dont le but de développer la fonction d'audit interne, l'exemple de la ECIAA (*East central illinois Area Agency On Aging*), « UFAI ». En Algérie on parle de l'AACIA (*Association des Auditeurs Consultants Internes Algériens*) qui a été créé en 1993 dont le but de développer l'audit

---

<sup>1</sup>Sur le site web, [www.IFACI.com](http://www.IFACI.com), Normes pour la pratique professionnelle de l'audit interne.pdf, p31, Consulter le 02/05/2017 à 15 :12.

## Chapitre II : Le contrôle et l'audit interne

---

interne en Algérie. Aujourd'hui les principales activités de L'AACIA sont : formation, séminaires, conférences, rencontres débat et publication<sup>1</sup>.

La fonction de l'audit interne s'exerce dans la limite des normes définie par la profession celle-ci est, en effet organisée au plan international. Les normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne (ISA) approuvé officiellement et publié par L'IIA en 1978, sont devenues un référentiel essentiel et très important pour les auditeurs internes.

Les Normes ont pour Objectif <sup>2</sup>:

- De définir les principes fondamentaux de la pratique de l'audit interne ;
- D'établir les critères d'appréciation du fonctionnement de l'audit interne ;
- De favoriser l'amélioration des processus organisationnels et des opérations ;
- De fournir un cadre de référence pour la réalisation et la promotion d'un large champ d'intervention d'audit interne à valeur ajoutée.

Nous distinguons trois types des normes de l'audit interne, des normes de qualification, des normes de fonctionnement et des normes de mise en œuvre.

- **Les normes de qualification** : énoncent les caractéristiques que doivent présenter les organisations et les personnes accomplissant des missions d'audit interne ;
- **Les normes de fonctionnement** : décrivent la nature des missions d'audit interne et définissent des critères de qualité permettant de mesurer la performance des services fournis ;
- **Les normes de mise en œuvre** : précisent les Normes de qualification et les Normes de fonctionnement (série **1000** et **2000**) en indiquant les exigences applicables dans les activités d'assurance (A) ou de conseil (C).

### 1.6. Les formes de l'audit interne

Le terme « audit » est aujourd'hui utilisé dans tous les domaines d'activités d'une entreprise, c'est pour cela que nous trouvons plusieurs formes d'audit.

#### 1.6.1. Audit de la fonction comptable (par les auditeurs)

L'audit de la fonction comptable suivi par les auditeurs internes vise à « porter un jugement sur la maîtrise de la fonction par les responsables et recommander les dispositions à prendre pour les améliorer».<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup>Sur site internet, <http://algerieassociation.forumactif.com/t121-association-des-auditeurs-consultants-internes-algeriens>, Consulter, le 24/03/2017 à 16 :34.

<sup>2</sup> « Cade de Référence Internationale des Pratiques Professionnelles de l'Audit Interne », (IFACI) PDF, p 26.

<sup>3</sup>Sur le site interne, [www.ifaci.com](http://www.ifaci.com) , p 26. Consulter le : 25/03/2017 à 20 :19.

## Chapitre II : Le contrôle et l'audit interne

---

Cela signifie, que l'auditeur interne en collaboration avec les auditeurs externes doivent s'assurer que les procédures de contrôle interne comptable sont fiables. Il ne s'agit pas ici d'une mission de certification des comptes.

### 1.6.2. L'audit opérationnel

Il est en effet défini selon l'IIA comme « l'audit interne examine et évalue les processus de planification, d'organisation et de gestion pour déterminer s'il existe une assurance raisonnable que les objectifs et les buts seront atteints »<sup>1</sup>. L'audit opérationnel, est donc un processus qui intéresse toutes les fonctions de l'entreprise dans le but d'améliorer ces opérations.

### 1.6.3. L'audit de management

L'audit de management est une dimension nouvelle de l'audit qui constitue le stade ultime de développement de la fonction. Il peut s'agir:

- d'une vérification de la conformité de la politique de chaque fonction par rapport à la stratégie de l'organisation ou aux politiques qui en découlent ;
- de la vérification de la façon dont les politiques sont conçues, transmises et exécutées tout au long de la chaîne hiérarchique ;
- d'audit du processus d'élaboration de la stratégie de l'organisation. Il est surtout utilisé dans les filiales de groupes pour s'assurer du respect du processus stratégique édicté par la maison mère.<sup>2</sup>

### 1.6.4. Audit social

L'audit social regroupe les formes d'audit appliquées à la gestion et au mode de fonctionnement des personnes dans les organisations qui les emploient ainsi qu'au jeu de leurs relations internes et externes. Cela signifie que l'audit social a pour but d'améliorer les relations sociales que ce soit interne ou externe.<sup>3</sup>

## 2. Les outils de l'audit interne

L'audit interne à sa disposition tout un ensemble d'outils sur chaque phase de mission, il faut citer aussi les logiciels spécifiques aux audits, car les outils informatiques deviennent très importants dans la conduite d'une mission d'audit interne, surtout si nous savons qu'aujourd'hui la plupart des entreprises utilisent les technologies de l'information et de communication (TIC).

---

<sup>1</sup> JACQUES RENARD, « *La théorie et la pratique de l'AI* », 4ème édition, Edition d'organisations, Paris, 2002, p 60.

<sup>2</sup> <http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/auditoperationne>, consulter le 25/03/2017 à 21 :54.

<sup>3</sup> Sur le site internet, <http://www.auditsocial.net>, consulter le 26/03/2017 à 12 :35.

## Chapitre II : Le contrôle et l'audit interne

---

Généralement dans la pratique de l'audit interne, les outils utilisés par l'auditeur présentent en trois caractéristiques :

- Ils ne sont pas appliqués de façon systématique, l'auditeur choisit l'outil le mieux adapté à l'objectif ;
- Ils ne sont pas concernés seulement à l'auditeur interne, d'autres professionnels comme l'audit externe, consultants, informaticiens,...etc. peuvent employer ces outils, deux outils peuvent être utilisés au cours de la même recherche.

On peut distinguer entre deux types d'outils :

- **Les outils d'interrogation** : Ce sont des outils qui permettent d'aider l'auditeur interne à formuler des questions ou à répondre à des questions qu'il se pose ;
- **Les outils de description** : Ce sont des outils qui aident l'auditeur à éclairer les spécificités des situations rencontrées.

### 2.1. Les outils d'interrogation

#### 2.1.1. L'interview

L'interview est un outil important que l'auditeur utilise dans sa mission. Ce n'est pas un entretien, ni une conversation, parce que ici l'auditeur c'est celui qui écoute (Auditer c'est écouter), et ce n'est pas un interrogatoire, dans lequel le rapport serait celui d'un accusé face à son accusateur. Rappelez bien que l'auditeur interne ne doit pas accuser ou dénoncer. L'auditeur est arbitrage de jeux. L'atmosphère d'un interview d'audit interne doit être une atmosphère de collaboration. En audit interne, l'interview est coopérative.

#### 2.1.2. Le questionnaire de contrôle interne (QCI)

Il s'agit d'un document qui comprend une liste de questions à poser en vue d'évaluer le dispositif de contrôle interne.

Les cinq questions fondamentales :

- 1- *Qui fait ?* (indiquer les intervenants) ;
- 2- *Quoi ?* (préciser l'objet de l'opération) ;
- 3- *Où ?* (indiquer le lieu de l'activité) ;
- 4- *Quand ?* (préciser le planning) ;
- 5- *Comment ?* (selon quelles méthodes, procédures ...).<sup>1</sup>

Ce questionnaire permet à l'auditeur d'apprécier le niveau et de porter un diagnostic sur le dispositif de contrôle interne de l'entité ou de la fonction auditée. Or, le questionnaire est bâti pour que les réponses négatives désignent les points faibles du dispositif de contrôle

---

<sup>1</sup> JACQUES RENARD, « *La théorie et la pratique de l'AI* », 8ème édition, Edition d'organisations, Paris, 2013, p 329.

## Chapitre II : Le contrôle et l'audit interne

---

interne, et que les positives signalent les points forts. En fait, l'exploitation du QCI consiste ensuite pour l'auditeur à évaluer l'impact des « non » et à vérifier la réalité des « oui ». De plus, l'auditeur interne doit inclure le questionnaire de contrôle interne dans les documents du travail de l'auditeur.

### 2.1.3 Les sondages statistiques ou échantillonnages

Le sondage statistique est une technique qui permet, à partir d'un échantillon prélevé aléatoirement dans une population de référence, d'extrapoler à la population les observations effectuées sur un échantillon. Les sondages statistiques sont notamment utilisés lorsque l'objectif de l'auditeur est d'estimer une grandeur (*valeur monétaire, fréquence, ...etc.*) pour une population de taille importante.

Souvent, il est très coûteux et voir impossible matériellement d'organiser un contrôle exhaustif de l'ensemble des opérations d'un organisme. L'utilisation des sondages est une technique courante et nécessaire en audit, qui permet de se forger une opinion raisonnable et de formuler les recommandations adéquates pour les diligences normales.

### 2.1.4. Les outils informatiques

De nombreuses fonctions d'audit interne à l'échelle mondiale se sont tournées vers le microordinateur comme outil d'audit nouveau, un outil qui peut être utilisé non seulement par les auditeurs informatiques, mais par tous les auditeurs, par exemple :

- La vérification des calculs et additions ;
- Les comparaisons de fichiers et d'extractions d'anomalies ;
- Les extractions d'échantillons ;
- Le traitement des fichiers selon des critères prédéfinis.

L'interrogation de fichiers informatiques constitue une des directions les plus prometteuses de l'audit moderne.

### 2.1.5. Les vérifications et rapprochements divers

Ce ne sont pas des outils à proprement parler mais plutôt des procédés et qui sont utilisés par l'auditeur au cours du travail sur le terrain.

Les auditeurs internes n'y ont recours que pour s'assurer de la validité des opérations effectuées. Ainsi, il en existe de multiples techniques qui permettent d'obtenir une assurance raisonnable de la validité des informations fournies.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> GERARD VALIN et LIONEL COLLINS, « *Controlor & Auditor* », Edition DUNOD, Paris, 2006, p186.

## Chapitre II : Le contrôle et l'audit interne

---

### 2.1.5.1. Les vérifications

Elles sont extrêmement diverses, les plus nombreuses sont les vérifications arithmétiques. Signalons à ce propos les erreurs croissantes dues à la pratique des tableurs. Ces vérifications consistent à vérifier non seulement les additions, multiplications, mais aussi les reports. Bien que les systèmes de la banque soient souvent automatisés, des erreurs ne sont pas totalement exclues. Il s'agit également, d'un recalculer dans le détail de faire des estimations sur les calculs de coûts de revient, les amortissements, la rotation des stocks, etc.

Ajoutons à cette rubrique, la vérification de l'existence de documents. L'auditeur doit essayer de rechercher les preuves afin de valider les soldes des comptes. Dans cette recherche, il doit donner la préférence aux documents en provenance des tiers.

### 2.1.5.2. Les rapprochements

Les rapprochements constituent pour l'auditeur interne une technique de validation, nous confirmons l'identité d'une information dès l'instant qu'elle provient de deux sources différentes. Par exemple :

- effectif déterminé par le service de gestion de stock et effectif connu de l'unité ;
- stock comptable et stock réel ; Avec le principe que toute différence révélant une anomalie.

### 2.1.5.3. La confirmation des tiers

Les demandes de confirmation de la position à une date donnée (*le solde du compte à une date donnée, les opérations d'une période, les litiges en cours, les signatures autorisées...etc.*).

D'une façon générale, les demandes de confirmation demandées aux clients sont fermées, celles aux fournisseurs et aux banques sont ouvertes, Par exemple, nous pouvons faire une demande, fermée'' à un client (*le montant dû à la banque à une date donnée en précisant le montant figurant dans la balance client de l'entreprise auditée*).

## 2.2 Les outils de description

### 2.2.1. L'observation physique

Le travail de l'auditeur interne ne doit pas effectuer uniquement dans son bureau. L'auditeur doit aller sur le terrain et pratiquer l'observation physique, Aller « sur le terrain » c'est comme aller dans une usine, visiter un secteur commercial, ou même aller dans un autre bureau...etc.

## Chapitre II : Le contrôle et l'audit interne

---

### ▪ La narration

L'auditeur interne utilise deux types de narrations, la narration par l'audité et la narration par l'auditeur. La première est orale, la seconde est écrite :

### ▪ La narration par l'audité

C'est un outil essentiel qui permet à l'auditeur d'être un homme passif, il veut écouter et mentionner tout ce qui a été dit contrairement à l'interview. La narration a pour objet de faire écrire un cas général.<sup>1</sup>

### ▪ La narration par l'auditeur

La narration par l'auditeur n'est qu'une mise en ordre des idées et des connaissances, en général elle est basée sur la bonne écriture. La narration est structurée sur la logique et la fascination de la lecture.

### 2.2.2. L'organigramme fonctionnel

L'organigramme hiérarchique, doit être construit et mis en place par le responsable et qu'il est de première importance pour l'auditeur de se le faire communiquer. L'organigramme fonctionnel, par contre, va être construit par l'auditeur, si celui-ci le juge nécessaire, pour y voir plus clair.

L'auditeur le dessine à partir d'informations recueillies par observations, interviews, narrations. Cet organigramme a comme caractéristique que les mots figurant dans les cases ne sont pas des noms de personnes (organigramme hiérarchique) mais des verbes désignant des fonctions.<sup>2</sup>

Et les deux organigrammes ne se confondent pas car :

- une même personne peut avoir plusieurs fonctions, même fonction peut être partagée ;
- une fonction ne peut n'être pas attribuée ;
- une personne peut se trouver sans fonction.

C'est, en général, le document qui permet de passer de l'un à l'autre car il révèle la totalité des fonctions existantes (*organigramme hiérarchique + analyses de poste*).

### 2.2.3. Le diagramme de circulation

Le diagramme de circulation « *Flow-Chart* » est un outil dynamique, certains le présentent comme un cinéma.<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup>CHEKROUN MERIEM, « *Le rôle de l'AI dans le pilotage et la performance du système de contrôle interne* », Tlemcen, 2013, p 102 / 103.

<sup>2</sup>JACQUES RENARD, « *La théorie et la pratique de l'AI* », 7e édition, Edition d'organisations, Paris, 2010. p 355 / 356.

<sup>3</sup>GERARD VALIN *Op.cit* p 186.

## Chapitre II : Le contrôle et l'audit interne

En effet ce diagramme permet de montrer la circulation des documents entre les différentes fonctions. Il aide l'auditeur interne à prendre une vision complète du cheminement des informations.

### 2.2.4. La grille d'analyse des tâches

Ce document complète totalement les autres outils descriptifs. En effet, il permet de visualiser les différentes tâches et fonctions réalisées pour chaque procédure. Les informations recueillies par l'auditeur permettent de remplir la grille ci-après :<sup>1</sup>

**Tableau n°02 : La grille d'analyses des tâches**

Fonction		Réception courrier	Réception achat	Comptable	Gestionnaire	Directeur	Non réaliser
Réception	O						
Transcription	O						
Envoi du chèque	O						
Vérification de la commande	C						
Vérification de la facture	C						
Comptabilisation	E						
Etablissement du Chèque	F						
Signature du Chèque	A						
Ordonnancement	A						

Source : GERARD VALIN et LIONEL COLLINS, " *Controlor & Auditeur* ", édition DUNOD, Paris, 2006.

**O** : Opérationnelle    **C** : Contrôle    **E** : Enregistrement    **A** : Autorisation    **F** : Financière

Première colonne —————> découpage unitaire des opérations ;

Deuxième colonne —————> nature de la tâche

### 3. La fonction d'audit interne et les fonctions proches

Des grandes confusions existent entre l'audit interne et les fonctions proches c'est la raison pour laquelle, nous avons essayé de ressortir les différences et les complémentarités entre ces différentes disciplines dans cette Section.

<sup>1</sup> GERARD VALIN et JEAN-FRANÇOIS GAVANOU, *Op.cit.* p.184.

## Chapitre II : Le contrôle et l'audit interne

---

### 3.1. L'audit externe et le consulting externe

#### 3.1.1. L'audit interne et l'audit externe (comptable et financier)

L'audit externe a donné lieu à l'apparition de l'audit interne afin d'internaliser une partie des travaux de l'auditeur externe financier et par voie de conséquence réduire les coûts des travaux de ce dernier.

### 3.2. Les principales différences

- Le statut de l'auditeur interne est défini dans le cadre d'une charte d'audit approuvée par la Direction Générale et / ou le Conseil d'Administration de l'entreprise, celui de l'auditeur externe est défini dans un cadre légal et réglementaire ;<sup>1</sup>.
- L'auditeur interne travaille pour le bénéfice des responsables de l'entreprise. L'auditeur externe certifie les comptes à l'intention de tous ceux qui en ont besoin (actionnaires, banquiers, clients ...etc.) ;<sup>2</sup>
- La finalité de l'auditeur interne est d'apprécier le dispositif de contrôle interne et de ressortir les dysfonctionnements afin d'apporter des recommandations et d'améliorer la performance de l'entreprise. Par contre, l'auditeur externe vise à certifier la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes, résultats et états financiers de l'entreprise ;
- Par ailleurs, il serait utile de noter que le contrôle interne est un moyen pour l'auditeur externe, alors qu'il est un objectif pour l'auditeur interne. <sup>3</sup>

#### 3.2.1. Les complémentarités

Selon l'institut française des auditeurs interne il se trouve une complémentarité entre l'auditeur interne et externe, comme l'indique le paragraphe de l'IFACI <sup>4</sup>: « Le responsable de l'audit interne devrait partager des informations et coordonner les activités avec les autres prestataires internes et externes d'assurance et de conseil. »

En effet, l'audit interne est un complément de l'audit externe puisque là où existe une fonction d'audit interne, l'auditeur externe est tout naturellement conduit à apprécier différemment les qualités de régularité, sincérité et image fidèle des comptes qui lui sont présentés. Il peut même être amené à se prévaloir de certains travaux de l'audit interne pour asseoir son jugement ou étayer sa démonstration.

Dans le cadre de cette coordination « le responsable de l'audit interne doit s'assurer que le travail des auditeurs internes ne fait pas double emploi avec celui de l'auditeur externe.

---

<sup>1</sup>Sur le site interne, [www.ifaci.com](http://www.ifaci.com), « *L'audit interne vers une collaboration renforcée avec ses prestataires externes.pdf* », Op.cit

<sup>2</sup> JACQUES RENARD, Op.cit. p80.

<sup>3</sup> CHEKROUN MERIEM, Op.cit. p48.

<sup>4</sup>Sur le site interne, [www.ifaci.com](http://www.ifaci.com), « *Cadre de Référence International des Pratiques Professionnelles de l'Audit Interne.pdf* », p 4. Consulter, le 29/03/2017 à 02 :34.

## Chapitre II : Le contrôle et l'audit interne

---

Lestravaux de l'audit interne et de l'audit externe doivent être coordonnés afin que toutes les activitésou fonctions de l'organisation soient auditées sans redondance ou double emploi »<sup>1</sup>.

### 3.3. L'audit interne et le consulting externes

Les consultants ont, eux aussi, une connaissance du monde extérieur à l'entreprise qui lesfait bénéficier d'un jeu de référentiels que n'ont pas toujours les auditeurs internes.

Les consultants externes sont des intervenants qui n'appartiennent pas à l'entreprise et qui ont une connaissance beaucoup plus sur l'environnement et des entreprises similaires, ce qui lesfait bénéficier d'un jeu de référentiels que n'ont pas toujours les auditeurs internes.

## 4. Le contrôle de gestion et l'audit interne

### 4.1 L'audit interne et le contrôle de gestion

L'audit interne et le contrôle de gestion sont deux fonctions distinctes bien qu'elles aientsuivi des évolutions comparables à savoir :

- L'audit interne est passé du simple contrôle comptable à l'assistance au management pour la maîtrise des opérations ;
- Le contrôle de gestion est passé de la simple analyse des coûts au contrôle budgétaire puis à un pilotage global de l'entreprise.<sup>2</sup>

### 4.2. Les similitudes

L'audit interne et le contrôle de gestion sont deux "fonctions":

- Indépendantes dans la mesure où elles sont rattachées hiérarchiquement à la Haute direction ;
- Universelles : les deux fonctions sont appelées à intervenir dans toutes les entités et activitésde l'organisation.

### 4.3. Les principales différences

Les différences entre ces deux fonctions se manifestent au niveau :

- des objectifs l'audit interne vise à assister la direction pour mieux maîtriser les activitéset les opérations et atteindre les objectifs, alors que le contrôle de gestion s'intéresse àl'exploitation de l'information et l'analyse des écarts par rapport aux objectifs ;
- des méthodes, l'audit interne se déplace et utilise des outils à la recherche del'information.<sup>3</sup>

Alors que le contrôle de gestion demande et reçoit l'information sans se déplacer.

---

<sup>1</sup>ZIED BOUDRIGA, « *L'audit Interne : Organisation et Pratiques* », Collection Azurite, 2012, Tunisie, p 271.

<sup>2</sup>JACQUES RENARD, « *théorie et pratique de l'audit interne* », 8e édition, Edition d'organisations, paris, 2013, p 94.

<sup>3</sup> JACQUES RENARD, « *théorie et pratique de l'AI* »Op.cit, p 94.

### 4.4. Les complémentarités

Il existe une synergie entre l'audit interne et le contrôle de gestion dans le sens où l'audit interne peut apporter une garantie relative à la qualité du système d'information et à la fiabilité des indicateurs. Aussi, les rapports produits par l'audit interne peuvent fournir des informations pour la compréhension des processus. De même, le contrôle de gestion peut jouer un rôle important comme source d'information pour l'audit interne. En effet, le contrôle de gestion, de par sa connaissance du terrain, est en mesure d'orienter le travail des auditeurs internes vers les risques décelés au sein de l'organisation.

Le contrôle de gestion représente la dimension de mesure, de pilotage des dispositifs de contrôle interne, il anime le système d'information. L'audit interne correspond à une dimension de supervision du contrôle interne, c'est "le contrôle du contrôle".

### 4.5. L'audit interne et le contrôle interne

JACQUES RENARDS a écrit dans son ouvrage *Théorie et pratique de l'audit interne*, 4<sup>ème</sup> édition : « *On ne répétera jamais assez que le contrôle Interne n'est pas une fonction, que c'est un ensemble de dispositions, donc un état et qu'on ne saurait parler de « Service de Contrôle Interne », sauf à faire un contre-sens. S'il y a un service chargé d'apprécier, de juger le contrôle interne, il devrait se nommer « Audit Interne ». Cette particularité du concept s'est d'ailleurs affirmée au furet à mesure que les définitions en ont précisé le contenu* ».<sup>1</sup>

Dans la 10<sup>ème</sup> édition du même ouvrage JACQUES RENARDS a écrit : « *On ne répétera donc jamais assez que le contrôle interne n'est pas une fonction, que c'est un ensemble de dispositions, donc un état et qu'on ne saurait parler de « Service de contrôle interne », sauf à faire un contre sens. On trouve néanmoins dans certaines entreprises des contrôleurs internes et éventuellement un service de contrôle interne.* »<sup>2</sup>

On remarque un changement radical de la position de JACQUES RENARDS reconnaissant ainsi l'existence des contrôleurs internes au sein de l'organisation.

Afin de mieux appréhender la différence entre « Audit Interne » et « Contrôle Interne » nous présentons dans le tableau suivant une comparaison du rôle de chacune de ces deux fonctions.

---

<sup>1</sup> JACQUES RENARD, *Théorie et pratique de l'audit interne*, 4<sup>ème</sup> édition, Edition d'organisations, 2002, p 117.

<sup>2</sup> Ibid. 9<sup>ème</sup> édition, 2016, p 117.

## Chapitre II : Le contrôle et l'audit interne

**Tableau n° 03 : La différence entre l'audit interne et le contrôle interne**

<b>Audit Interne (contrôle périodique)</b>	<b>Contrôle Interne (contrôle permanent)</b>
Agit sur mandat de la Haute Direction dans le cadre du plan annuel.	Agit sous sa propre initiative dans le cadre de son travail habituel.
Collecte des informations et recherche les documents	Exige les informations et on lui communique les documents.
Analyse les faits.	Vérifie les dossiers et les pièces.
Procède par échantillonnage.	Procède par l'exhaustivité.
Remet en cause les procédures.	Sans remettre en cause les procédures.
Formule une opinion.	Sans interprétation.
propose des recommandations.	Exige des corrections immédiates des erreurs et des infractions.
évalue le travail des hommes (performance, efficacité... etc.).	Contrôle les hommes dans le cadre d'exercice de leurs tâches.
Agit sur le fond.	Agit sur la forme.

Source : ZIED BOUDRIGA, 'L'audit interne : Organisation et Pratiques', Collection Azurite, 2012, P228.

### 5. La fonction de qualité et le risque management

#### 5.1. Audit interne et la fonction qualité

Lorsqu'on parle de qualité on distingue entre deux différentes démarches : la Qualité Totale et l'assurance Qualité.

La qualité totale comme étant « Mode de management d'un organisme, centré sur la qualité, basé sur la participation de tous ses membres et visant au succès à long terme par la satisfaction du client et à des avantages pour les membres de l'organisme et pour la société »<sup>1</sup>.

La Qualité Totale, pour une entreprise, est une politique qui tend à la mobilisation permanente de tous ses membres pour améliorer :

- la qualité de ses produits et services ;
- la qualité de son fonctionnement ;
- la qualité de ses objectifs.

En relation avec l'évolution de son environnement. Ainsi, la qualité totale est considérée comme aptitude d'un ensemble de caractéristiques intrinsèque sa satisfaire des exigences. Ses exigences peuvent être un produit, activité ou un organisme. La qualité totale concerne l'ensemble des services ou processus de l'entreprise. Il vise la conformité aux besoins du client.

<sup>1</sup> DANIEL DURET et MAURICE PILLET, « *Qualité en production: De l'ISO 9000 à Six Sigma* », 3ème édition, Edition Organisation, Paris, 2005, p.23

## Chapitre II : Le contrôle et l'audit interne

---

### 5.1.1. La certification professionnelle

Selon les normes professionnelles de l'audit interne « *Le responsable de l'audit interne doit élaborer et tenir à jour un programme d'assurance et d'amélioration qualité portant sur tous les aspects de l'audit interne.* »<sup>1</sup>

Ce programme d'assurance est en effet conçu de façon à évaluer :

- La conformité de l'audit interne avec la définition de l'audit interne et les normes
- Le respect du Code de Déontologie par les auditeurs internes.

Cette norme exige donc que la fonction de l'audit interne doit être certifiée par un organisme certificateur indépendant dont le but de vérifier la conformité aux normes professionnelles de la fonction et au code de déontologie. En Algérie, c'est IFACI certification qui joue ce rôle.

---

<sup>1</sup> JACQUES RENARD, « *théorie et pratique de l'AI* », 7e édition, Edition d'organisations, paris, 2010, p 99.

## Chapitre II : Le contrôle et l'audit interne

---

### Conclusion

C'est à partir de la notion du contrôle interne que se définit la fonction d'audit interne dont la finalité est l'amélioration constante des contrôles internes. Ce dernier constitue donc la matière sur laquelle va travailler l'auditeur interne.

Les objectifs, les pouvoirs et la responsabilité de la fonction d'audit interne doivent être définis par un document officiel qui est « la charte d'audit interne ». Il est à noter également que les auditeurs internes doivent respecter le code de déontologie de la profession qui établit des normes élevées en matière d'intégrité, d'indépendance, d'objectivité et de la compétence, on abordera ce point dans le 2<sup>ème</sup> chapitre de notre étude.

A la fin, Il serait utile de noter que le contrôle interne est un moyen pour l'auditeur externe, alors qu'il est un objectif pour l'auditeur interne.

Pour arriver à une bonne pratique de l'audit interne, il faudrait nécessairement une fonction d'audit interne organisée. La prochaine étape de notre réflexion sera donc d'aborder l'organisation de travail de l'auditeur interne ou bien le contrôle interne.

## *Chapitre III*

### *Un cas de contrôle d'un crédit Immobilier*

**Introduction**

Face à l'instabilité de l'environnement économique, la banque doit changer et se moderniser pour mieux servir sa clientèle.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le crédit immobilier hypothécaire qui est un nouveau produit bancaire apparue sous la pression de deux événements qui ont marqué l'économie internationale.

Premièrement, la concrétisation de la banque universelle par la diversification des activités bancaires pour investir tous les créneaux y compris celui des particuliers et des ménages.

Deuxièmement, la constitution d'un nouvel édifice institutionnel dans l'économie des efforts de l'état pour la promotion de l'investissement dans le secteur immobilier.

A ce titre, le crédit immobilier a été identifié par la BDL comme un axe stratégique de son développement pour atteindre cet objectif, il a élaboré des dispositifs organisationnels internes dont la facilité et la facilitation d'accès au crédit à la clientèle particulière de son réseau d'exploitation.

**Section 1 : Présentation de la banque de développement local (BDL)**

Le crédit immobilier ou prêt immobilier est un emprunt destiné à financer tout ou une partie de l'acquisition d'un bien immobilier de l'opération de construction ou des travaux sur un tel bien.

**1. Historique de la BDL**

Issue de la restructuration du crédit populaire, la banque de développement local par abréviation BDL dotée d'un capital social 13 390 million de dinars a été créée par le décret 85/84 du 30 avril 1985 sous la forme de société nationale de banque pour prendre en charge notamment les entreprises publiques locales.

A l'instar des autres banques publiques algériennes, la BDL traite les opérations de banque ; elle est cependant la seule banque publique à prendre en charge l'activité de prêt sur gage (or), hérité de l'ex caisse de crédit municipal.

Ainsi sur 153 agences que compte la BDL judicieusement implantées sur tout le territoire national, cinq d'entre elles sont spécialisées dans l'activité de prêt sur gage dont le volume représente 10% des emplois de la banque. Sur le plan de l'activité, l'accroissement et la diversification de son portefeuille : clientèle privée, industrielle et commerciale constitue désormais un impératif de développement de la BDL. Elle compte y parvenir en fidélisant sa clientèle des PME.

En ce qui concerne le financement de gros projets d'investissement nécessitant la mobilisation de ressources importantes, la BDL reste disponible à participer avec d'autres banques à des financements de type consortiaux lorsque l'opportunité se présente. En parallèle, la BDL, à l'instar des autres banques publiques, s'est impliquée dans le financement des micro-entreprises, le financement des professions libérales et un autre créneau financé par la BDL, le financement des particuliers en participant à tous les dispositifs mis en place par les pouvoirs publics (micro crédit, ANSEJ, CNAC, ANGEM) qui représente des perspectives prometteuses de rentabilité à moyen terme.

En fait, la BDL se définit comme étant la banque des PME, des professions libérales et des particuliers.

Au plan bilanciel, avec 135 milliards à décembre 2001, elle est la plus petite des banques publiques mais elle dispose toutefois d'un vaste réseau qui la place au troisième rang (*couvrant toutes les wilayas du pays et tous les chefs lieu de wilaya*).

Enfin, La BDL est adhérente à la monétique nationale (*carte de retrait et de paiements*), Internationale (*Visa Internationale*) et au système de télé compensation.

**2. Organisation et fonctionnement de la BDL**

La BDL est la seule banque de la place à exercer l'activité prête sur gages en Algérie

**2.1. Organisation de la BDL**

La BDL est une banque à réseau avec 162 agences, l'encadrement des agences est assuré par 15 directeurs de groupes d'exploitation.

Afin de s'adapter à la conjoncture économique, la BDL cherche de nouveaux créneaux, de nouvelles perspectives, pour cela, elle opte pour un changement structurel dans son organisation.

Des changements ont été donc consentis dès l'exercice de 1994 à savoir :

- L'application du Plan Comptable Structurel (PCS) ;
- La mise en place d'un Nouvel Organigramme Fonctionnel ;
- L'augmentation de sa participation à FINALEP.

L'organisation de la BDL est régie par des textes organiques qui définissent les organigrammes et les attributions de toutes ses structures sur un plan général.

**2.1.1. La Direction Régionale d'Exploitation**

- Assurer le pilotage, le management, la supervision et in coordination d'un ensemble des activités de la Direction Régionale d'exploitation et des agences qui lui sont rattachées, en matière de vente de produits, collecte de ressources, analyse, suivi et administration des crédits, le recouvrement des créances et la gestion du volet juridique, la gestion des archives et le volet administratif ainsi que le contrôle permanent ;
- Représenter la banque, organismes externes sur délégation de la Direction Générale, dans les wilayas relevant de sa compétence territoriale ;
- Veiller à l'application des orientations stratégiques de la Direction Générale, notamment en matière de politique de crédit ;
- œuvrer pour le développement des portefeuilles des agences rattachées en fidélisant les clients actuels et en démarchant de nouveaux clients.
- Mettre en place des plans d'actions afin d'atteindre les objectifs assignés par la Direction Générale ;
- Sanctionner les dossiers de crédits dont les montants relèvent des pouvoirs de la DIRECTION RÉGIONALE D'EXPLOITATION et veiller à la banque qualité du portefeuille clients.
- S'assurer de la prise en charge des doléances de la clientèle dans les délais impartis ;
- Assurer la gestion de l'administration des crédits : Mise en production, validation des mises à disposition ;

- S'assurer de la réception des autorisations de crédit, prononcées par les différents comités de crédits (*comité agences et comité central*) en plus de celles prononcées par le comité DIRECTION REGIONALE D'EXPLOITATION ;
- Veiller à la stricte application des décisions pris par les comités validation des garanties avant chaque mis en production et/ou mise à disposition des fonds ;
- Procéder à la validation des actes de garantie conformément aux prescriptions des autorisations de crédit ;
- Suivre le rythme des utilisations des crédits d'investissement (*afin d'anticiper tout retard de réalisation des projets financés*) et des crédits d'exploitation (*repérer les clients ayant désertés partiellement ou totalement nos guichets afin de les reconquérir*) ;
- Procéder à la validation des actes de garantie conformément aux prescriptions des de crédit notamment en matière de réalisation des conditions préalables et de autorisations de crédit ;
- Suivre le rythme auprès des institutions utilisations des crédits d'investissement (*afin d'anticiper tout retard de réalisation des projets financés*) et des crédits d'exploitation (*repérer les clients ayant désertés partiellement ou totalement nos guichets afin de les reconquérir*) ;
- Procéder à la validation des actes de garantie conformément aux prescriptions des autorisations de crédit ;
- Assurer le traitement des dossiers de successions ;
- S'assurer que les actions de recouvrement à l'amiable sont engagées au niveau des agences la survenance d'un impayé ;
- Veiller au recouvrement des créances classées (*processus de recouvrement à l'amiable infructueux*), en saisissant les différents fonds de garanties et compagnies d'assurance selon le cas et/ou en actionnant les procédures du recouvrement forcé ;
- Procéder à la validation des Entrée En Relation après un contrôle minutieux des documents (sur GED) et la saisie sur le Système d'informations ;
- Gérer et suivre les chantiers de fiabilisation des différents volets (*fiches clients, garanties, cautions...etc.*) ;
- Suivi des déclarations des dossiers de crédit éligible à la déclaration à ta banque d'Algérie pour le Contrôle à postériori et remonter les réponses de la Banque d'Algérie ;
- Prendre en charge la gestion des archives et le volet administratif de la DIRECTION REGIONALE D'EXPLOITATION et des agences rattachées ;

- Assurer une assistance technique aux agences rattachées pour les aspects relatifs à l'informatique et la monétique ;
- Assurer l'établissement et le suivi de la gestion du budget de la DIRECTION RÉGIONALE D'EXPLOITATION et des agences rattachées ;
- Mettre en place des programmes de missions de contrôle permanent tant au niveau des services de la direction régionale d'exploitation qu'au niveau des agences ;
- Communiquer à la hiérarchie les alertes sur tout évènement anormal ou incident significatif qui pourrait exposer la banque à un risque de réputation, fraude ou de non-conformité ;
- Elaborer des rapports d'activité trimestriels et annuels ainsi que des comptes rendus périodiques sur l'état de mise en œuvre des plans d'actions de la direction régionale d'exploitation.

### **2.1.2. Le Département Commercial**

#### Missions et attributions principales

- Assurer le pilotage, la supervision et la coordination de l'ensemble des activités relative à l'analyse des demandes de financement et des actions commerciales ;
- Traiter les dossiers de dossiers relevant du comité de crédit Régional central ;
- lancer et coordonner les actions de prospection et mettre en place des actions de fidélisation à destination de clientèle ; Reconquérir les clients ayant déserte partiellement ou totalement nos guichets ;
- Suivre rigoureusement la réalisation des objectifs assignés et mettre en place des mesures correctives pour rattraper les retards enregistrés ;
- Veiller a au développement et à la vulgarisation de la monétique notamment les paiements électroniques ;
- Veiller à l'organisation et à la mise en œuvre des plans d'actions arrêtés par la Direction de la Banque Classique ;
- Mettre en place des actions de vente collective (*équiper l'ensemble des salariés d'une entreprise avec un ou plusieurs produits et/ou services*) ;
- Suivi de la prise en charge des réclamations de la clientèle.

#### **2.1.2.1 Service Crédit**

Le service « crédit » a pour principales missions

- Traiter les dossiers de crédit dont la délégation de pouvoir relève du Comité de Crédit Régional ou Central ;

- Présenter les dossiers au Comité de Crédit Régional ;
- S'assurer de la complétude des dossiers de crédit à envoyer en central pour examen par le comité de crédit central ;
- Elaborer un planning de visites et de réunion de travail avec les clients à engagements, la fréquence de ces actions dépend de l'importance du client ;
- Organiser des séances de travail et des visites sur sites ponctuelles à chaque fois que c'est nécessaire notamment suite à une alerte du Département Administration des Crédits.

#### **2.1.2.2 Service Commercial**

Le service « Commercial » a pour principales missions

- Coordonner et encadrer la force de vente au niveau des agences pour réaliser les objectifs fixés en matière de vente de produits et de collecte de ressources ;
- Mettre en place des opérations visant la fidélisation de la clientèle. Gérer et suivre les opérations de prospection et démarches commerciales ;
- Lancer des opérations spécifiques des ventes de produits en collaboration avec le Département Animation Commerciale de la Direction de la Banque Classique en exploitant notamment les fichiers cibles envoyés par ladite structure ;
- Organiser en collaboration avec les agences des actions de vente collective (équiper l'ensemble des salariés d'une entreprise avec un ou plusieurs produits et/ou services) ;
- Promouvoir les produits et les services de la banque notamment le vol monétique ;
- Recevoir et prendre en charge avec les structures habilitées les réclamations de la clientèle.

#### **2.1.3. Le Département administration des Crédit**

Missions et attributions principales

- Assurer le pilotage, de l'animation, la coordination et la supervision des activités ayant trait à l'administration des crédits ;
- Veiller à l'exécution sur le Système d'information des décisions prises par différents comités de crédit ;
- S'assurer de la mise en production des crédits conformément aux autorisations de crédit.
- Veiller avant toute mise en production, à la réalisation des conditions préalables exigées sur les autorisations de crédit ;
- S'assurer de la conformité des documents constitutifs des dossiers de crédits éligibles au refinancement, après le contrôle à posteriori auprès de la banque d'Algérie, et leur transmission à la Direction de la Trésorerie et des Marchés.

### 2.1.3.1 Service Mise en production

Le service « mise en production » a pour principales missions :

- La saisie des autorisations de crédit sur le Système d'information ;
- Veiller avant toute mise en production à la réalisation des conditions préalables et à la validation des garanties bloquantes par le service «*Service Garanties et Successions*» dans le strict respect des décisions contenues dans les autorisations de crédits ;
- Assurer la validation des mises à disposition des fonds et des crédits par signature conformément aux autorisations de crédit ;
- Traiter les mises à disposition avec célérité.

### 2.1.3.2 Service secrétariat Engagements

- Le service « Secrétariat Engagements » a pour principales missions ;
- Assurer le secrétariat du Comité de Crédit Régional ;
- Procéder au suivi permanent de la mise en place de l'ensemble des autorisations de crédit (*Comité de Crédit Central, Comité de Crédit Régional, Comité de Crédit Agence rattachée*) ;
- Suivre le Suivre le rythme des consommations de chaque crédit d'investissement et alerter l'agence concernée en cas de rythme ne permettant pas la consommation totale du crédit avant la fin de la période d'utilisation ;
- Assurer un suivi des consommations des crédits d'exploitation ;
- Effectuer à la de créances la demande de la Direction des Risques Financiers le classement ;
- Analyser les consommations des crédits d'exploitation afin d'identifier les clients s ayant désertés partiellement ou totalement nos guichets afin de les reconquérir (*alerter le département commercial et prend le relais*) ;
- Elaborer un reporting mensuel reprenant les crédits accordés à adresser à la hiérarchie et les structures de crédits ;
- Assurer un suivi particulier à l'évolution des créances classées ;
- Suivi du recueil des garanties à posteriori.

### 2.1.4. Le Département Recouvrement et Juridique

Missions et attributions principales

- Assurer le pilotage, la supervision et la coordination de l'ensemble des activités du recouvrement de créances et la gestion des garanties et des dossiers de successions ainsi que le suivi des entrées en relation ;

- Assurer la gestion le suivi des créances classées en collaboration avec les services de la Direction du Recouvrement de Créances, et avec la Direction du Juridique et du Contentieux pour les créances classées et transférées au chapitre contentieux ;
- Apporter assistance et conseil aux agences en matière de recouvrement des créances impayées des différents segments de la clientèle ;
- S'assurer du respect des délais conventionnels de transmission des déclarations d'incidents et des dossiers d'indemnisation aux fonds de garanties et organismes d'assurance ;
- Veiller à la régularité des démarches entreprises pour le recouvrement des créances auprès de la clientèle (*lettre de rappel, convocation, mise en demeure, visite sur sites, saisie arrêt. etc.*) ;
- Emettre des avis motivés sur les demandes de règlements à l'amiable. Émanant de la clientèle ;
- Veiller à mettre en œuvre les procédures permettant en cas d'incident de remboursement d'enclencher la procédure d'indemnisation auprès des organismes concernés (*FGAR, CGCI, fonds de garanties des différents dispositifs aidés*) ;
- Assurer la validation, la conservation et la gestion des garanties recueillies ;
- Assurer l'examen et la sanction des dossiers de succession ;
- Assurer la validation des EER en analysant les données saisies sur le système d'information et en les confrontant aux documents scannés et joints sur le système ;
- Lancer et suivre les campagnes de fiabilisation des données.

#### **2.1.4.1 Service Entrée En Relation**

Le service « Entrée En Relation » a pour principales missions :

- Assurer la validation des EER en analysant les données saisies sur le système d'information et en les confrontant aux documents scannés et joints sur le système ;
- Lancer et suivre des campagnes de fiabilisation des données à son initiative ou celle de structures centrales ;
- Veiller à l'actualisation régulière des fiches clients ;
- Identifier et encadrer les commerciaux présentant des insuffisances.

#### **2.1.4.2 Service Recouvrement et contentieux**

- Le service Recouvrement et contentieux a pour principales missions ;
- Assurer la gestion des créances dans toutes leurs phases ;
- Assister les agences dans leurs actions en matière de recouvrement à l'amiable des créances accrochées au titre des différents types de crédit ;

- Assurer la gestion et le suivi du recouvrement des créances classées ;
- Assurer l'accueil de la clientèle, sur convocation, en veillant à faire signer par les deux parties, un procès-verbal d'entretien ;
- Réaliser les études et émettre des avis motivés sur les demandes de règlement à l'amiable émanant de la clientèle ;
- Veiller à la régularité des démarches entreprises pour le recouvrement de créances auprès de client (*lettre de rappel, convocation, mise en demeure, visite sur sites, saisie argot...etc.*) ;
- Prendre le relais des agences pour poursuivre les actions de recouvrement initiés par les sommations à agences en procédant à renvoi des mises en demeure, des payer, des injonctions à payer sous le sceau de la Direction Régionale d'Exploitation ;
- Assurer le transfert des créances au chapitre contentieux sur la base des autorisations établies ;
- Veiller à mettre en œuvre les procédures permettant en cas d'incident de remboursement d'enclencher la procédure d'indemnisation auprès des organismes concernés (*FGAR, CGCI, fonds de garanties des différents dispositifs aidés*) ;
- Assurer un suivi rigoureux des recouvrements portant sur les indemnisations ;
- Superviser les procédures judiciaires engagées auprès des tribunaux pour le recouvrement des créances contentieuses ;
- Entretenir des relations avec les notaires, les experts judiciaires, les huissiers de justice, les traducteurs et les avocats sollicités par la banque ;
- Prendre en charge et étudier toutes les demandes émanant de la clientèle relevant du contentieux ;
- Représenter la banque devant les instances juridictionnelles locales en relation avec les cabinets de conseils ou les auxiliaires de justice, sur délégation du Directeur Régional d'exploitation ;
- S'assurer de la mise en exécution des décisions de justices ;
- Préparer et gérer les relations avec les avocats pour les besoins des actions judiciaires dans le cadre du recouvrement des créances, ou pour tout autre litige pouvant opposer la banque à des tiers ;
- Etablir des reporting périodiques sur l'évolution des créances en précisant les recouvrements effectués, les actions entreprises et leurs perspectives.

**2.1.4.3 Service garanties et succession**

Le service « garanties et succession » a pour principales missions :

- Etudier la conformité juridique, l'authenticité et la validité des garanties recueillies par les agences dans le cadre de la mise en place des crédits autorisés ;
- S'assurer de la conformité des garanties recueillies par rapport aux exigences portées sur les autorisations de crédits ;
- Veiller à la conservation et à la gestion des actes de garanties recueillies et des actifs financiers remis en garanties par la clientèle ;
- Tenir informé, le service mise en production, d'avancement du processus de recueil et de validation des garanties et lui remettre les bordereaux de transmission des garanties ;
- Suivi du recueil des garanties à postériori ;
- Assurer la gestion des mainlevées sur les garanties recueillies sous la supervision de la Direction des Risques Financiers ;
- Réaliser périodiquement (*au minimum une fois par an*) l'inventaire physique des garanties conservées et effectuer des rapprochements avec les garanties enregistrées et validées sur le Système d'informations ;
- Animer des revues mensuelles, en collaboration avec le Service Gestion des Garanties afin d'identifier les garanties nécessitant d'être examinées et où réévaluées en vue de la réduction du risque sur les engagements classés ;
- S'assurer de la fiabilité des rapports d'évaluation élaborés par des prestataires externes habilités ;
- Examiner et sanctionner les dossiers de succession transmis par les agences.

**2.1.5. Le Département Administratif**

- Assurer le pilotage, la supervision et la coordination de l'ensemble des activités liées à la gestion administrative et des archives, le volet informatique et la comptabilité ;
- S'assurer que les registres légaux et réglementaires sont bien tenus ;
- Veiller à la bonne prise en charge du volet Ressources humaines ;
- Suivre et Gérer budget de la structure ;
- S'assurer de la qualité des inventaires réalisés et le bon suivi volet matériel notamment les mouvements entre structures ;
- Veiller au strict respect des normes et procédures internes en matière d'archivage des documents et des vignettes de chèques ;
- Veiller à assister les structures rattachées en matière informatique, télécom et monétique (*matériel, logiciel, etc.*) ;

- 
- S'assurer du respect des mesures de sécurité informatique au niveau de la DIRECTION RÉGIONALE D'EXPLOITATION et des agences ;
  - Veiller à l'exhaustivité et l'exactitude des états élaborés par les agences à consolider et transmettre à La Direction Centrale de la Comptabilité ;
  - Veiller à la récupération des indemnisations auprès des caisses d'assurances des risques couverts au titre de vols et de détournements, en relation avec le service Assurances relevant de la Direction des Moyens Matériels.

#### **2.1.5.1 Service Administration et archives**

- Le Service Administration et archives » a pour principale missions ;
- Diriger, animer et coordonner les activités du service relatives à la gestion de et des archives ;
- Tenir les dossiers administratifs du personnel de la DIRECTION REGIONALE D'EXPLOITATION et des agences ;
- Gérer les mouvements de mobilité du personnel en relation avec la Direction du Capital Humain ;
- Recevoir et suivre avec la Direction du Capital Humain, les dossiers des prestations sociales concernant le personnel de la DIRECTION REGIONALE D'EXPLOITATION et des agences ;
- Gérer les moyens matériels de la structure ;
- Gérer les déplacements à caractère professionnel dans leur aspect administratif (*ordre de mission, mise à disposition des moyens...etc*) et au plan financier (*contrôle et mandatement des relevées des frais y afférents*);
- Tenir les registres légaux et réglementaires ;
- Procéder au suivi de la gestion des commandes des matières et fournitures ;
- Procéder au suivi du budget d'exploitation : de la direction régionale ;
- Veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité des locaux professionnels de la direction régionale d'exploitation et des Agences Suivi les inventaires de la direction régionale d'exploitation et des agences ;
- Etablir les statistiques diverses liées à l'administration de la direction régionale d'exploitation ;
- S'assurer la gestion des archives conformément réglementaires internes de la banque en la matière : aux dispositions ;
- S'assurer de l'application des règles régissant l'organisation et la gestion des archives, suivant l'ordre chronologique dans le strict respect des normes édictées en la matière,

concernant le classement, la conservation, la préservation, la communication et la destruction des archives;

- Veiller à la bonne conservation des documents à archiver, produits au niveau de la Direction Régionale d'Exploitation ainsi que les agences relevant de son périmètre de compétence ;
- Assurer la tenue des registres côtés et paraphés par le Directeur Régional d'Exploitation et des fichiers d'entrées et de sortie de documents ;
- Assurer la tenue d'un registre côté et paraphe par le Directeur Régional dédié aux entrées des vignettes de chèques on archive, pour l'enregistrement chronologique des bordereaux des vignettes de chèque reçus des agences ;
- Veiller à la mise en place des meilleures conditions pour ta bonne conservation ;
- des pochettes de vignettes dans les boites d'archives correspondantes et au respect des normes et des procédures mises en place par la banque en matière d'archivage, de rangement et de conservées les vignettes, suivant l'ordre chronologique et à la conformité des pochettes reçues des agences dans le strict respect des normes et procédure mise en place par la banque; S'assurer de l'existence et de véracité des documents et des vignettes de chèques, énoncés sur les bordereaux de versement réceptionnés ;
- Assurer la gestion de la remise des documents archives aux structures demanderesse contre une décharge à signer conjointement avec la structure initiatrice des documents archivés ;
- Préparer les documents et les pochettes des vignettes à transférer aux archives centrales sur notification de la Direction de la Sécurité et des archives ;
- Suivre et coordonner l'archivage physique et électronique des journées comptables ;
- Réceptionner, mensuellement, l'état de suspens des vignettes non reçues des chèques télé compensés transmis par la Direction des Services de paiement, et assurer sa transmission à chaque agence ;
- Suivre et coordonner l'archivage physique et électronique des journées comptables ;
- Veiller à la récupération des indemnisations auprès des caisses d'assurances des risques couverts au titre de vols et de détournements, en relation avec le service Assurances relevant de la Direction des Moyens Matériels.

**2.1.5.2. Cellules informatique régionale**

La cellule informatique régionale a pour principale missions :

- Apporter assistance et prendre en charge la maintenance et le dépoilement des équipements et des logiciels anti-virus ;
- Installer les nouveaux équipements monétiques, informatiques ; télécoms les solutions de sécurité informatique ;
- Intervenir, dans les délais requis, auprès des agences rattachées en cas d'incidents techniques ;
- Veiller au respect des procédures de sécurité carmant utilisation des équipements informatiques diffusée par la structure de Sécurité des Systèmes d'information SSSI ;
- Procéder au dépannage du matériel informatique et monétique ;
- Répondre aux sollicitations, en matière d'assistance émanant des utilisateurs. Soit distance, soit en se déplaçant sur sites ;
- Suivre et surveiller l'activité technique des systèmes informatiques et de production afin d'éviter la situation des risques ;
- Assurer la vérification de la conformité des installations monétiques TPE informatiques et télécom ainsi que leurs états de fonctionnement.

**2.1.5.3 Service Comptabilité**

Le Service « Comptabilité » à pour principale missions :

- Diriger, animer et coordonner les activités du service ;
- Veiller à l'élaboration par les agences de rattachement des différents états demandés par la DCC notamment ceux relatifs à l'arrêté des comptes ;
- Analyser l'exhaustivité et la conformité des états élaborés par les agences et les adresser à la Direction Centrale de la Comptabilité ;
- Procéder aux régularisations comptables au niveau de la DIRECTION REGIONALE D'EXPLOITATION. A défaut, solliciter la Direction Centrale de la Comptabilité ;
- Coordonner et veiller à la réalisation de différents travaux demandés par la Direction Centrale de la Comptabilité dans les délais impartis.

**2.1.6. Le Département Contrôle Permanent**

Missions et attributions principales :

- Assurer le pilotage, l'animation, la coordination et la supervision des activités de contrôle permanent réalisées dans son périmètre de compétence ;

- Veiller à l'encadrement de l'ensemble du personnel placé sous sa responsabilité, que ce soit les contrôleurs composant le département ou les contrôleurs affectés et positionnés au niveau des agences rattachées ;
- Veiller au respect de l'application des règles d'éthique, d'intégrité et du code de Déontologie de la Banque ;
- Décliner, à périodicité régulière, un programme de missions de contrôle permanent (spécifiques et Thématiques) devant être exercées auprès des structures activant dans son périmètre d'intervention, le proposer à sa hiérarchie pour sa validation, et veiller à son application ;
- Veiller à la définition et à la détermination des points de contrôles en adéquation avec l'activité d'exploitation et des agences des directions régionale ;
- Veiller à la réalisation des contrôles en matière de régularité et de conformité des opérations notamment l'existence des justificatifs y afférents ;
- Veiller à l'organisation, au suivi de la mise en œuvre du plan d'actions et à la supervision de la qualité des réalisations des points de contrôles, préalablement définis ; afin de s'assurer, en permanence, du respect de l'application des procédures et des contrôles ;
- Contribuer au développement des techniques de contrôle et à la mise à niveau des outils et des canevas appropriés à utiliser lors des missions de contrôle, en vue d'optimiser les méthodes d'investigation pour l'identification : l'évaluation des risques encourus et la qualité des contrôles permettait d'apprécier la sécurité des processus opérationnels des activités ;
- S'assurer de l'utilisation uniforme des supports dédiés, pour la réalisation des missions de contrôle, en vue de renforcer la gestion de la mesure et de la surveillance des incidents opérationnels ;
- Exploiter les reporting, les rapports de contrôle et les fiches de constats élaborés par les contrôleurs, au titre des missions de contrôles effectuées au niveau des Directions Régionales d'Exploitation et des Agences, ainsi que de réaliser l'analyse de la nature des anomalies relevées, les circonstances de leurs survenances et la pertinence des actions correctives engagées par les structures concernées et d'établir des synthèses sur leur évolution ;
- Réaliser et élaborer des fiches de synthèse des rapports issus des missions de contrôle permanent et les transmettre, dans les délais impartis, aux structures contrôlées et à la hiérarchie ;

- Apporter assistance et conseil aux contrôleurs, pour tout événement ou fait signalé relevé auprès des Directions Régionales d'Exploitation et des agences ; et nécessitant une intervention immédiate, en vue de prendre les mesures appropriés, dans les délais impartis ;
- Communiquer à l'adresse de la hiérarchie ; les alertes sur tout évènement anormal ou incident significatif relevé par les contrôleurs et qui pourrait exposer la Banque à un risque de réputation de fraude ou de non-conformité ;
- Veiller au suivi de la prise en charge des insuffisances et à la réalisation des actions de redressement et de régularisation des anomalies relevées par les contrôleurs des Directions Régionales d'Exploitation et des Agences ;
- Veiller, à périodicité régulière, à la consolidation des résultats de contrôle et élaborer des reporting détaillés, à l'adresse de la hiérarchie, portant sur l'exploitation et des Agences et la classification des anomalies par thème. Identification et l'analyse des indicateurs de risque et la récurrence des anomalies par compartiment et la mise en œuvre des recommandations appropriés ;
- Récapitulation des constats relevés auprès des Directions Régionale d'Entretien des relations fonctionnelles et de collaboration avec ensemble des structures de la banque, notamment les Directions d'Inspections Régionales et les agences, dans la limite des périmètres d'intervention préalablement définis ;
- Veiller à la mise en place. des moyens adéquats, tant qualitatifs que quantitatifs (humains et matériels);
- Développer les compétences techniques et encourager les meilleurs pratiques en matière de contrôle permanent et de gestion des risques par des actions régulières de formation, de sensibilisation, en collaboration avec la Direction du Contrôle Permanent et le Département de la Formation de la Direction du Capital humain ;
- Elaborer les rapports d'activité trimestriels, annuels et les comptes rendu périodiques sur l'état de mise en œuvre des plans d'actions et l'évolution des activités du Département.

#### **2.1.6.1. Service Contrôle Permanent de la Direction Régionale d'exploitation**

Le département contrôle est un organe chargé d'assurer et d'évaluer la gestion opérationnelle des risque liée aux différentes activités de la banque.

Le département contrôle habilité à intervenir sur les opérations, en relation avec l'ensemble des volets d'activités de la banque, au niveau de l'ensemble des structures d'exploitation sans aucune limite territoriale.

**2.1.6.2. Les missions principales du département contrôle**

- La participation à la mise en œuvre de la politique de contrôle définie par la Direction Générale de la banque ;
- L'élaboration et le suivi de l'exécution du programme annuel des missions de contrôle ;
- La réalisation des contrôles opérationnels des structures d'exploitation (les Agences) ;
- L'information des structures d'exploitation de toute anomalie ou dysfonctionnement relevé lors des contrôles effectués ;
- Le suivi de la prise en charge des anomalies relevées à l'occasion des contrôles effectués ;
- La réalisation de missions de contrôle spéciales en tant que de besoin et à la demande du directeur du réseau, après accord préalable du DGA contrôle.

**2.1.6.3. Le champ d'intervention du Département Contrôle**

Le département de contrôle du premier degré exécute le programme d'action tel qu'établi par le directeur du réseau en plus des missions spéciales qui pourraient lui être confiées par ce dernier :

- Le programme d'action touche l'ensemble des agences rattachées au réseau. En dehors d'éventuelles missions spéciales, une mission classique doit être prévue au moins une fois durant l'exercice, pour chaque agence, elle est nécessairement suivie dans les six mois qui suivent au plus tard, d'une mission d'évaluation, Tout fois les contrôleurs ne doivent en aucun cas ;
- Participés au contrôle des services ou agences dont il avait la charge avant leur affectation au département du contrôle.

**2.1.6.4. Organisation du département du contrôle**

Le département contrôle est structuré en deux services :

- Service contrôle opérationnel ;
- Service contrôle à distance.

**2.1.6.5. Service contrôle opérationnel**

- Le Contrôle opérationnel mis en œuvre par l'agence a pour missions principales :
- La mise en œuvre du programme annuel des missions de contrôle
- Le contrôle périodique des structures d'exploitation de la banque ;
- L'élaboration des rapports de mission de contrôle ;
- L'élaboration et la transmission des plans de redressements aux structures contrôlées ;
- L'information du Directeur de Réseau, de la DGA contrôle et de la Direction de l'Inspection Générale de toute opération suspecte ou frauduleuse.

**2.1.6.6. Service contrôle à distance**

A pour missions principales :

- La constitution et la tenue à jour des dossiers permanents de contrôle des structures d'exploitation du réseau ;
- Le contrôle à distance structures d'exploitation du réseau ;
- L'exploitation et le contrôle des reportings émanant des différentes structures d'exploitation du réseau ;
- La transmission des reportings et de leurs conclusions aux structures Centrales chargées du contrôle ;
- L'information du responsable hiérarchique de toute anomalie relevée lors du contrôle à distance et le suivi de la prise en charge des Anomalies relevées ;
- L'élaboration des rapports mensuels et annuels de l'activité du Département contrôle.

**Section 2 : Le traitement d'un dossier du crédit immobilier**

Dans le cadre d'acquisition d'un logement collectif Vente Sur Plans (VSP) auprès d'un promoteur, un client qu'on citera sous le nom de Mr X, s'est présenté auprès de l'agence wilaya « 147 » afin de solliciter un crédit immobilier. Après son entretien avec le chargé de clientèle du Front Office, celui-ci s'est avéré éligible au prêt désiré.

**1. Conditions d'éligibilités**

Il est éligible à un crédit BDL toute personne remplissant les conditions suivantes :

- Formulaire de demande de crédit ;
- Copie de la pièce d'identifications ;
- Extrait de naissance ;
- Fiche familiale d'état civil ;
- Certificat de résidence de trois mois ;
- Attestation de travail récente pour les salariés ou carte de retraité ;
- Trois fiches de paies dument authentifié ou certificat de revus pour les retraités ;
- Trois fiches de paies dument authentifiées par l'ambassade ou consulat algérien du pays de résidence pour les salariés non-résidents ;
- Avertissement fiscal pour l'exercice.

**1.1. Les étapes du traitement d'un dossier du crédit**

Le traitement du dossier s'étalera sur des principales étapes, à savoir :

- Prise du contact avec le client ;
- Réception et vérification des pièces constitutives du dossier de demande du crédit ;
- Etude du dossier ;
- Etablissement de la fiche technique de l'étude du dossier ;
- Signature de contrat du prêt ;
- Mobilisation du crédit ;
- Recueil de la garantie ;
- Recouvrement.

**1.1.1. Prise de contact avec le client**

La prise de contact est une étape décisive dans le processus d'octroi du crédit. La priorité du banquier est avant tout de donner une bonne impression et d'essayer par tous les moyens possibles de satisfaire sa clientèle.

Pour cela, il est indispensable que le banquier soit à l'écoute de sa clientèle (*dans le cadre du possible*) afin de cerner les véritables besoins du client et être capable de proposer

des solutions efficaces pour les combler. Lors de la présence du client X au niveau du front office, le chargé de la clientèle tente d'avoir les informations concernant les points suivants :

▪ **Identification du client**

Nom, prénom, date et lieu de naissance, situation familiale, adresse du domicile, profession, adresse de l'employeur, pièce d'identité, revenu,... Notre client X souhaite acheter un logement vente sur plans auprès d'un promoteur, le prix de cession fixé par les deux parties est de (5.167.250,00DA).

Quatre million huit-cent quarante mille dinars algériens.

▪ **Le logement objet de financement**

**Type : F4,**

**Superficie : 93,95 M2 ;**

**Emplacement : 406 logement commerce et crèche boulevard krimbelkacem  
prix de vente : 5.167.250,00DA.**

**1.1.1.1. Pièces communes**

- Contrat de réservation notarié ou décision d'affectation ou promesse de vente notariée délivré par un promoteur immobilier public ou privé ;
- Contrat de vente sur plan (VSP) ;
- Décision d'avantage CNL ;
- Attestation de versement de l'apport personnel ;
- Subrogation du fond de garantie.

**1.1.1.2. Pièces particulières**

Les pièces particulières sont les suivantes :

- Acte de vente sur plan notarié, publié et enregistré au niveau de la conservation foncière ;
- Attestation de garantie du promoteur souscrite auprès du Fond de Garantie et de Caution
- Mutuelle des Promoteurs Immobiliers (FGCMPI).

Après avoir déposer le dossier par le client et s'assurer que le dossier contient tous les documents essentiels et contrôler la vraisemblance des documents fournis pour éviter tout risque de fausse déclaration pouvant induire l'agence en erreur, le client recevra un récépissé du dépôt du dossier du prêt, puis il aura un compte chèque auprès de cette agence.

### 1.1.2. Etude du dossier

Après vérification de la conformité et l'authenticité des pièces et documents fournis par Mr X et classement des pièces par nature du dossier au niveau du Back office par le chargé du crédit. Ce dernier procèdera à l'enregistrement chronologique du dossier sur un registre ouvert, à cet effet.

### 1.1.3. Le contrôle au sein de la direction régionale de la BDL de Tizi-Ouzou

Depuis le changement du statut de la BDL d'une caisse d'épargne a une banque en avril 1997, cette dernière est tenue de réaliser des profits pour se moderniser et s'adapter pour se faire elle doit développer l'activité de contrôle.

#### 1.1.3.1. Le contrôle opérationnel

Le département contrôle touche à toute l'activité bancaire notamment les volets suivants : crédit, épargne, comptabilité. Dans ce cas pratique en a choisi de prendre le volet « crédit » et de l'étudier. Et comme le département contrôle de la direction régionale de Tizi-Ouzou s'exerce seulement le contrôle opérationnel ces dernières années. On a pris un échantillon de 54 dossiers de crédit hypothécaires engagés par l'agence « 147 » durant trois mois (*janvier, février, mars*) par le contrôle opérationnel, et les étudiés.

Dans ce type de contrôle, le contrôleur doit vérifier les informations liées aux dossiers de crédit et veiller au respect des textes réglementaires en vigueur à la banque, les étapes à suivre lors du contrôle sont :

#### ▪ Etape 01 : Documentation et recevabilité du dossier de crédit

Le contrôleur doit dans un premier temps vérifier la documentation du dossier de crédit, il doit en l'occurrence vérifier si tous les documents exigés par la réglementation en vigueur, au moment du dépôt du dossier existe dans le dossier (*documentation d'identification du client, et ceux liés à la nature de crédit sollicité*). et selon les modèles et supports mis à la disposition de l'agence, par la direction générale.

En outre, le contrôleur doit lister les documents existants dans le dossier et signaler tout document manquant.

Après la vérification de la documentation et la recevabilité du dossier de crédit, les contrôleurs soulèvent ce qui suit :

- La demande de crédit versée dans le dossier n° 5668 n'est pas datée ;
- Le salaire inscrit sur le relevé des émoluments est différent de celui porté sur la fiche de simulation ;
- Absence de la signature du chargé du crédit sur la fiche KYC versée dans les dossiers n° 5636, 5641.

▪ **Etape 02 : Etude du dossier de crédit et analyse des risques**

Pour cet aspect, le contrôleur doit vérifier si l'étude du dossier et l'analyse des risques ont été effectués conformément aux textes réglementaires en vigueur et selon les modèles et supports mis à la disposition de l'agence, par la direction générale.

Le contrôleur doit annoncer si :

- Les informations reprises sur la fiche technique correspondent à celle de la fiche de simulation de crédit ;
- Les fiches techniques sont signées par les membres du comité de crédit ;
- La capacité de remboursement est convenablement calculée et sur la base du net porté sur le relevé des émoluments ;
- La durée de prêt est calculée à base de l'âge du postulant et/ou caution /coédition ;
- S'agissant du mode de règlement des échéances (*clients domiciliés chez des frères et sœurs /ou autres*) l'agence fait signer des lettres d'engagement de provision sur leurs comptes chèques ouverts au niveau de l'agence ; pour les clients domiciliés au CCP leurs dossiers et autorisation de prélèvement sur comptes CCP sont envoyés à la direction du recouvrement ;
- Les fiches de contrôle et de suivi sont bien renseignées.

▪ **Etape 03 : Décision et mise en place du crédit**

Le contrôleur doit vérifier trois aspects qui sont comme suite : tenu de comité de crédit, documents contractuels, entrée en portefeuille.

**Tenu du comité de crédit**

Le comité de crédit se tient hebdomadairement et en fonction des dossiers présentés, dont les réunions sont sanctionnées par des procès-verbaux sur feuilles et registre.

**Tableau N°04: tenu du comité de crédit**

Nom et prénom	Fonction
H	Directeur d'agent
R	Chargé du crédit N1
A	Chargé du budget N1

Source : document interne de la BDL

**Documents contractuels**

Le contrôleur doit vérifier si les documents contractuels (convention) sont établis selon les modèles en vigueur mis à la disposition de l'agence. Vérifier la conformité des conventions avec les décisions et autres documents. A partir de ces vérifications, le contrôleur a soulevé ce qui suit :

- La durée du crédit est inscrite sur la convention du dossier n°5646, est erronée.

▪ **Etape 04 : Conclusion et recommandations**

Le contrôleur doit reprendre synthétiquement les points forts et points faibles constatés lors de la mission du contrôle et formuler les recommandations éventuelles pour améliorer la gestion des engagements entrepris par les services de l'agence.

Vu le nombre important d'anomalies relevées lors de notre mission, concernant le volet financiers et garantie, il est recommandé aux différents intervenants la prise en charge immédiate de leurs levées et de veiller à une meilleure gestion.

**1.1.3.2. Le risque lié à l'activité de contrôle des engagements**

Le contrôleur dégager des anomalies relatif à ce dossier de crédit lors de la mission et de faire leur redressement, afin d'éviter les risques suivant :

- Le risque de non-conformité des documents présentés par le client avec celle exigée par la réglementation en vigueur :

Le N° de la CNI inscrite sur la convention de crédit des dossiers N°5636, N°5647 et N°5648 est erroné.

Le salaire repris sur le relevé des émoluments est différent de celui repris sur la fiche de simulation de dossier N°5641.

- Le risque de perte si la probabilité de défaillance de client est trop élevé :

Absence de la notification d'accord de la SGCI dans le dossier N°5649.

Absence de la mention « tous risque du véhicule » sur le contrat d'assurance versé dans le dossier N°5644

Absence de la carte grise du véhicule et le gage dans le dossier N°5644.

- Les fichiers informatisés ne sont pas assez protégés ;

- Le risque de non remboursement :

Absence de l'acte de propriété dans le dossier N°5615.

Absence du bordereau d'hypothèque dans le dossier N°5617.

Et pour la maîtrise de ses risques le contrôleur doit être veillé à respecté les modèles et les supports mis à la disposition de l'agence, le contrôleur doit exploiter minutieusement les textes réglementaire qui couvre le type de crédit accordé et lire, vérifier, les dossiers traités stricte et attentive.

Donc le contrôleur doit insister pour la rectification ou bien le redressement opérés sur les anomalies dans les délais impartis, pour le but de limiter la survenance des risques.

L'identification des anomalies l'étape importante pour la maîtrise des risques.

### 1.1.4. Détermination du montant du crédit

Avant de déterminer le montant du crédit à accorder au client, la banque procède d'abord à la détermination :

- De sa capacité de remboursement ;
- De la durée du crédit ;
- Du taux d'intérêt.

#### ▪ Capacité de remboursement.

Selon le tableau de la « capacité de remboursement des postulants », (revenu de Mr X est égal à 89.263,24 DA est donc supérieur à 4 fois et inférieur à 8 fois le Salaire Minimum Interprofessionnel de Garantie (SMIG) est de 50 %. Le SMIG a été fixé par les pouvoirs publics à dix huit mille dinars (18.000,00DA) et ce à compter de janvier 2012.

**Tableau n°05 : Capacité de remboursement des postulants aux crédits immobiliers.**

Si le revenu mensuel net est	Salarié	Commerçant, profession, libérales
Inférieur ou égal à 2 fois SMIG	30	40
Supérieur à 2 fois, et inférieur ou égal à 4 fois le SMIG	40	45
Supérieur à 4 fois, et inférieur ou égal à 8 fois le SMIG	50	55
Supérieur à 8 fois le SMIG	55	60

Source : Document interne de la BDL.

La capacité de remboursement se calcule selon la formule suivante

$$\text{Capacité de Remboursement (CR)} = \text{Revenu Mensuel Net (RMN)} * 50\%$$

$$\text{CR} = \text{RMN} * 50\%$$

$$\text{CR} = 89263,24 * 50\% = 44\ 631,62 \text{ DA}$$

$$\text{Capacité de remboursement} = 44\ 631,62 \text{ DA}$$

#### ▪ La durée du crédit.

Les crédits immobiliers peuvent avoir une durée qui s'étend jusqu'à 40 ans pour les Jeunes de moins de 35 ans, elle est calculée en fonction de l'âge.

$$\text{Durée du crédit} = \text{Âge limité} - \text{Âge du postulant}$$

Puisque Mr X est né, en 1980, donc, en 2013, il a 33 ans. La durée du crédit = 70 ans - 33 ans = 37 ans.

Le crédit sollicité donne lieu à 3 ans de différé. Pendant cette période, le client ne paie que les intérêts intercalaires et donc la durée totale du crédit (durée de remboursement) est de : 37 – 3 = 34 ans.

**La durée du crédit = 34 ans**

▪ **Le taux d'intérêt**

Le taux d'intérêt appliqué au crédit immobilier pour le client X âgé de 33ans en vue d'acquisition d'un logement collectif vente sur plan auprès d'un promoteur avec un salaire qui se situe entre trois (3) et six (6) fois le SMIG est un taux bonifié à 1% au lieu de 6%.

**Le taux appliqué = 1 %**

▪ **Détermination du montant du crédit.**

Le montant du crédit se calcule selon la formule suivante :

$$\text{Montant du Crédit (MC)} = \frac{\text{Capacité de remboursement}}{\text{Valeur Tabulaire (VT)}}$$

Pour le cas du crédit pour jeune (moins de 35 ans), la BDL peut accorder un crédit pouvant aller jusqu'à 100% du prix de cession du logement. La valeur tabulaire est un coefficient déterminé sur la base d'une formule mathématique qui se calcule comme suit :

$$\text{Valeur Tabulaire (VT)} = \frac{((\text{taux}/100)/12)}{1 - [(1 + (\text{taux}/100 / 12)]^{-(\text{Durée} * 12)}}$$

On à :

Taux : 1%, durée du crédit : 37ans

Selon ces données, la valeur tabulaire sera de :

$$\text{VT} = \frac{1/100/12}{1 - [1 + (1/100)/12]^{-(34 * 12)}}$$

$$\text{VT} = \frac{0,000833333}{1 - (0,711871109)} = 0,002892224$$

Dans ce cas, le montant du crédit sera :

$$MC = \frac{44.631,62}{0,002892224} = 15.431.506,38$$

**Crédit = 15.431.506,38 DA**

Donc, le montant 15.431.506,38 DA représentent le prêt maximum que la BDL peut accorder au client X vue sa capacité de remboursement, le montant est donc considéré comme théorique. Ce client a demandé que 4 840 000 DA (*le client peut supporter largement ce crédit demandé étant donné qu'il est inférieur au maximum déterminé*).

A cet effet, la banque met en place au profit du client un prêt de 4.840.000 DA au taux de 1% l'an, sur une durée de 34 ans.

La capacité de remboursement correspond à la mensualité du prêt de 44.631,62 DA. Par contre, le crédit que la banque décidera d'accorder est de 4.840.000 DA. Afin de trouver la mensualité correspondante à 4.840.000 DA, nous reprenons le raisonnement suivant :

- **Calcul de la mensualité<sup>1</sup>.**

**Mensualité = Echéance en capital et intérêt + Prime d'assurance décès.**

Echéance en capital et intérêt = Crédit accordé \* VT

Echéance en capital et intérêt = 4.840.000 \* 0,002892224 = 13.997,54 DA

La banque prêteuse fait souscrire à l'emprunteur une assurance pour garantir le risque de décès, Invalidité Absolue et Définitive (IAD), ce produit est commercialisé par l'organisme d'assurance SAA.

Le montant de l'assurance (prime) est déterminé selon la formule suivante :

**Prime d'assurance = Crédit accordé \* Coefficient d'assurance**

**Prime d'assurance** = 4.840.000 \* 0,037 %

**Prime d'assurance** = 1.790,80 DA.

**Mensualité** = 13.997,59 + 1.790,80 Mensualité = 15.788,34 DA.

<sup>1</sup> CARDIF EL DJAZAIR : Filiale de la Banque Nationale du Paris (BNP), Paribas assurance, agréée en Algérie, en 2006, elle est spécialisée dans l'assurance de personnes

▪ **Calcul de l'échéance.**

L'échéance se calcule à partir de la mensualité sachant que la mensualité regroupe l'assurance et l'échéance.

$$\text{Mensualité} = \text{Echéance} + \text{Assurance}$$

Donc :

$$\text{Echéance} = \text{Mensualité} - \text{Assurance}$$

Le tarif de l'assurance est déterminé par la société d'assurance selon le montant du crédit accordé.

$$\text{Echéance} = 15.788,34 - 1790,80.$$

$$\text{Echéance} = 13.997,54 \text{ DA.}$$

Le montant du prêt obtenu est de 4.480.000 DA, il est calculé sur la base de la mensualité.

Le montant est donc considéré comme étant théorique. Alors, on procède au calcul du crédit réellement accordé à la base de l'échéance.

On aura :

$$\text{Crédit Accordé (CA)} = \frac{\text{Echéance (E)}}{\text{La Valeur Tabulaire (VT)}}$$

$$\text{CA} = \frac{13.997,54}{0,002892224} = 4.840.000$$

### 1.1.5. Etablissement de la fiche technique

La fiche technique du dossier du crédit est établie après le calcul des différents montants par l'agence domiciliaire. La fiche technique est élaborée et signée par le préposé du crédit, elle est contrôlée et visée par le responsable du crédit chargé du contrôle du dossier.

La fiche technique est soumise au comité du crédit pour ;

- Décision si, pouvoir agence et rédaction du procès verbal de réunion du comité d'agence ;
- Avis si, pouvoir réseau ou direction centrale du crédit (siège), et rédaction du procès verbal ;
- Le pouvoir de décision d'engagement du crédit immobilier est du ressort des comités du crédit. Le comité du crédit délibère et statue, dans les limites fixées, sur un ensemble de dossiers inscrits à son ordre du jour.

**Tableau n°06 : Pouvoir d'engagement des comités du crédit**

Les comités	Montant du crédit de l'agence
Comité du crédit de l'agence (CCA)	Jusqu'à 3.000.000.00 quel que soit le type du crédit
Comité du crédit régional (réseau CCR)	Jusqu'à 8.000.000.00 quel que soit le type du crédit
Comité du crédit central (siège Alger CCC)	Plus de 8.000.000.00

Source : Document interne de la BDL.

▪ **Etablissement de décision d'octroi et la lettre d'accord au client**

Etablir ou recevoir la décision d'octroi soit par l'agence, le réseau ou par la direction centrale du crédit. Après cette décision l'agence remettre au client et recueil son acceptation ou son refus.

**1.1.6. Signature du contrat du prêt**

Après la signature de la notification d'acceptation d'octroi du crédit remise par la BDL au client, le chargé de clientèle remet une convention du crédit qui contient les articles suivants :

L'objet, le montant du crédit, le taux d'intérêt, durée du crédit, mobilisation du crédit, garantie, assurance décès, remboursement du crédit, remboursement par anticipation, pénalité de retard, clause pénale, force majeure, clause résolutoire, résiliations, règlement des litiges, droit et taxe, élection domicile, entrée en vigueur de la convention.

Les articles de la convention doivent être consultés attentivement par le client, avant la signature précédée de la mention « lu et approuvé ». Lors de cette phase, la banque procède au prélèvement des frais du dossier.

**1.1.6.1. Les frais d'étude et de gestion.**

Les frais d'étude et de gestion du crédit sont payés en une seule tranche par prélèvement sur le premier débloqué du crédit octroyé.

**Les commissions**

Les commissions à payer sont de : 15 000,00 DA (Cf. Tableau n°6). En ajoutant :

La TVA qui est de 17%, donc  $15\ 000 \times 0,17 = 2\ 250$  DA

**Tableau n°7 : Commissions en fonction du montant du crédit accordé.**

Crédit(DA)	Frais (HT) d'étude et de gestion
<5000.000,00	8.000,00
500.000,00<crédit<3.000.000,00	12.000,00
300.000,00<crédit<8.000.000,00	15.000,00
Plus 8.000.000	25.000,00

Source : Document interne de la BDL.

- **L'assurance décès.**

L'assurance décès d'une année est de  $1.790,80 * 12 = 21.489,60$  DA

- **L'assurance SGCI.**

Tous les crédits hypothécaires aux particuliers de la BDL, sont soumis à la couverture Assurance de Garantie des Crédits immobiliers « SGCI » contre le risque d'insolvabilité. L'assurance SGCI couvre le risque d'incapacité définitive de l'assuré (l'emprunteur) de procéder un remboursement du crédit dû, essentiellement, aux motifs suivants : La perte d'emploi, la dégradation de la capacité de remboursement, la perte de la deuxième source de revenu et le surendettement l.

Le montant de la prime d'assurance contre le risque d'insolvabilité est calculé sur la base du montant du crédit et en fonction du Ratio : Prêt / Valeur à la garantie (RPV2) du bien immobilier objet du crédit (Cf. Tableau n°7).

L'emprunteur règle le montant de l'assurance en prime unique (FLAT) avant la mobilisation du crédit. Cette prime est versée, intégralement, et en seule fois par l'agence BDL-Banque au compte de la SGCI ouvert à cet effet.

- **Mode de calcul de la prime d'assurance.**

Montant de la prime = (Montant du crédit \* Taux de la prime) + TVA Valeur du bien = 5.167.250 ,00 DA

Montant du crédit = 4.840.000,00 DA RPV = 80 % (60% < RPV < 95%)

Taux de la prime = 1,00% TVA = 17%

- **Montant de la prime FLAT à payer par l'emprunteur.**

Montant de la prime (Hors TVA) :  $4.840.000,00 \text{ DA} * 1\% = 48.400 \text{ DA}$

Montant de la TVA :  $4.840.000,00 * 17\% = 822.800,00 \text{ DA}$

Montant à payer :  $48.400,00 \text{ DA} + 822.800,00 \text{ DA} = 871.200 \text{ DA}$

- **Le total des frais du dossier est de :**

$17.250,00 + 21.489,60 + 871.200,00 = 909939,60 \text{ DA.}$

**Tableau n°8 : Le mode de la prime d'assurance**

Ratio : prêt/ Valeur (RPV)	Taux de la prime (Hors taxe)
RPV < 40	0,50
40 < RPV < 60	0,75
60 < RPV < 95	1,00

Source : document de la BDL.

**1.1.7. Constitution des garanties**

Au niveau de la BDL, tout crédit octroyé doit être assorti d'une garantie contre le risque de non remboursement de la créance qui peut survenir en cas d'impossibilité, d'incapacité ou de refus du débiteur de rembourser son prêt ou encore en cas du décès de ce dernier. Conformément à l'article six (06) de la convention, l'agence procède au recueil de la garantie d'hypothèque du premier rang sur le bien de financement qui est le logement, dans ce cas.

**1.1.8. Mobilisation du crédit.**

Un ordre de mobilisation du crédit édité par le chargé du crédit, signé par le directeur d'agence et adressé au responsable du service crédit pour déblocage de la somme du prêt au profit du client X qui a souscrit une assurance décès tel qu'il est stipulé à la convention pour le logement objet de financement. Le crédit sera mobilisé en plusieurs tranches selon le contrat (VSP) pour le compte du promoteur.

Dans ce cas, le montant sollicité est 4.840.000 ,00DA, donc le traitement du dossier se fait au niveau de l'agence, le délai de déblocage de crédit est de quinze (15) jours après la délivrance d'un reçu de réception du dossier du crédit, la date de déblocage de crédit est Le 15/05/2013. La BDL possède un système informatique qui englobe l'ensemble des étapes de mobilisation du crédit qui sont les suivantes :

- Gestion du dossier du prêt ;
- Acceptation du dossier ;
- Entrée en portefeuille ;
- Déblocage de fonds ;
- Consolidation d'un prêt ;
- Tableau d'amortissement.

**1.1.9. Le recouvrement**

Le crédit de Mr X sera amortissable en 408 versements mensuels constants (le 15 de chaque mois) 15.788,34 DA de chacun, comprenant une part d'amortissement en principal ainsi que des intérêts et de la prime mensuelle du fonds de garantie.

Pendant la période du différé 3 ans, l'emprunteur paie uniquement les intérêts intercalaires sur le montant du crédit mobilisé. Le premier paiement des intérêts intervient 30 jours après la date de déblocage, soit un montant d'intérêt à verser mensuellement de :

$$\text{Intercalaires (mensuels)} = \frac{\text{Montant du crédit accordé* taux *30 Intérêts}}{36\ 000}$$

$$\text{Intérêts intercalaires} = \frac{4.840.000 * 1 * 30}{36.000}$$

Intérêts intercalaires = 4.033,33 DA.

Donc, le montant d'intérêts à verser, mensuellement, par le client X est de 4.033, 33 DA, ce qu'il lui fera un montant annuel de : 4.033, 33 \* 12 = 48.400 DA.

Une fois, la période de différé achevée, c'est-à-dire le 15/04/2016, le client X procèdera au paiement des mensualités. Le paiement de la première est fixé à trente (30) jours après la période de différé, soit le 15/05/2016.

De ce fait, le client X devra payer un montant de 15.788,34 DA (mensualité) et cela chaque mois pendant 34 ans, ce qu'il lui fera 408 mensualités à payer. La fonction de recouvrement des crédits intervient dès que la première échéance est impayée. L'agence doit alors suivre certaines étapes pour régler cette défaillance du client. Ces étapes sont les suivantes :

- Dans la première échéance qui suit l'incident, l'agence doit rappeler le client défaillant en l'invitant à régulariser sa situation par une « lettre de rappel »;
- Après 15 jours de l'envoi de la lettre de rappel, si le client ne se présente pas, l'agence lui envoi une mise en demeure, elle a pour effet de couper le délai de prescription (si, ce dernier n'est pas coupé par une mise en demeure pendant cinq (05) ans après la constatation de l'impayé, l'emprunteur devient propriétaire du bien) ;
- Deux semaines après l'envoi de la mise en demeure, si le client ne se manifeste pas, l'agence va envoyer au client une sommation de payer par la voie d'un huissier de justice ;
- S'il trouve le client, il lui adresse un PV, attestant que l'impayé lui a été notifié. S'il ne le trouve pas, il va adresser un PV de créance ;
- Si le client se présente, le banquier entreprend avec lui un entretien pour analyser le problème et proposer des solutions, deux (02) peuvent se présenter ;
- L'emprunteur peut régler l'intégralité des sommes dues : le banquier procède donc au calcul de ces sommes en intégrant les pénalités de retard et lui fait signer une lettre d'engagement ;

- L'emprunteur ne peut pas payer toutes les sommes dues : le banquier lui propose alors un remboursement partiel qui consiste en un paiement d'au moins de 50% du montant de l'impayé et de rééchelonner le reste sur une période d'un an maximum ;
- Si le client ne se présente pas, le banquier va utiliser les recours légaux ;

**Conclusion**

Les crédits immobiliers sont des crédits à hauts risques car, ils mobilisent d'importantes sommes à long terme. De ce fait, toute demande du crédit doit être bien étudiée et ce, à travers, les étapes suivantes :

- Prise de connaissance du client ainsi que du projet à financer ;
- Vérification des documents ;
- Evaluation de la situation du demandeur du prêt (familiale, professionnelle et financière) ;
- Recueil des garanties.

Le banquier doit alors bien se renseigner sur l'environnement du prêt et évaluer les capacités d'endettement et de remboursement du client.

Dans un environnement extrêmement évolutif, l'enjeu majeur pour la BDL comme toute banque consiste à développer leur activité de manière sécurisée et éviter tout type de risque comme : risques opérationnels, risques crédit, risques juridiques, risques de réputation...etc. La mission du contrôle interne aujourd'hui est véritable accompagnement des dirigeants et des fonctions opérationnelles dans leurs projets stratégiques.

# *Conclusion générale*

Le secteur bancaire assure une mission essentielle dans la vie économique, en ce qu'il concerne avec son pouvoir de création monétaire. Son rôle est dans la mobilisation de l'épargne ainsi que dans les relations financières entre les acteurs économiques.

Le métier du banquier est indissociable au risque, pour dire que le risque est omniprésent dans chaque activité de la banque.

Aujourd'hui, tout établissement quel que soit sa taille, son âge, son secteur, sa situation concurrentielle, doit intégrer, à des degrés divers, la gestion des risques dans sa réflexion stratégique, organisationnelle ou opérationnelle, voire de construire ses réflexions autour de la gestion des risques.

Ainsi, pour assurer le développement des activités bancaires de façon rentable en offrant des services de qualité et entretenir auprès de la clientèle une image attractive, la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne efficace s'avère indispensable.

Les composantes du système de contrôle interne visent la maîtrise des risques, en permettant de détecter en temps voulu, tout dérapage par rapport aux objectifs. Pour que le contrôle soit complet et plus efficace, il faut que les objectifs suivants soient existants et respectés dans le système mis en place, la sécurité des actifs, la qualité des informations, le respect des directives, l'optimisation des ressources. Aussi, l'objectif du contrôle interne est de s'assurer que, les ressources mises à la disposition de l'agent dans le cadre des activités soient utilisées d'une façon économique et efficace.

En ce qui concerne la méthodologie de l'évaluation du contrôle interne, elle s'appuie sur la notion de gestion des risques. Le contrôle interne lui est un dispositif de sécurité du patrimoine de la banque, et le risque lui est une variable aléatoire qui vient influencer de façon négative la capacité d'une organisation d'atteindre ses objectifs.

L'activité principale de la BDL est le financement du secteur de l'habitat qui constitue un secteur stratégique et privilégié du développement économique et social du pays.

Le système de financement du crédit immobilier cherche à satisfaire tous les besoins de la clientèle, le rôle assigné aux banques est d'avoir une plus grande maîtrise et de mieux gérer le crédit immobilier, et ainsi rendre le marché hypothécaire plus crédible. A cet effet, la création de la Société de Garantie de Crédit Immobilier (SGCI) et le Fond de Garantie et de Caution mutuelle de la Promotion Immobilière (FGCMPI), a certes donné plus de sécurité aux banques en matière d'octroi du crédit immobilier, mais reste insuffisant en vue de promouvoir un vrai marché hypothécaire.

La BDL est dans le but d'assurer sa suprématie sur le secteur de logement mis en place toute une panoplie des prêts immobiliers adaptés aux différents besoins des emprunteurs, toutefois, chaque demande de crédit immobilier doit faire l'objet d'une étude et d'un suivi du dossier pour minimiser les risques que peut encourir la banque.

# *Bibliographie*

## Ouvrages

- Luc B-R. : « Principe de technique bancaire » ; 25ème édition ; Dunod ; Paris ; 2008.
- ABDESSELAM MEDJOUBI, séminaire « généralité sur l'audit interne », Alger, janvier 2013.
- AMMAR. S, « Le rôle de l'auditeur interne dans le processus de gouvernance de l'entreprise à travers l'évaluation du contrôle interne », Institut des Hautes Etudes Commerciales de Sfax, Tunisie, 2007.
- Barthelemy. B, « Gestion des risques », éditions d'organisation, Paris, 2001.
- BELHACHEMI AMINA, thèse doctorat, « L'apport de l'audit opérationnel interne dans la réduction des abus de la rémunération des dirigeants », Université de Tlemcen, 2014.
- Ben Halima A. : « Pratique des technique bancaire » ; Edition Dahlab ; Alger ; 1997 .
- BENHAYOUN SADAFI, « L'audit interne : levier de performance dans les organisations publiques », Institut supérieur de commerce et d'administration des entreprises, Rabat, 2001.
- Bernard P. : « Évolution de la réglementation prudentielle bancaire » ; Direction des affaires économiques et financières ; Paris ; 2010 .
- Bernard. P, « Mesure et contrôle des risques de marché », éditions Economica, Paris, 1996.
- Bernhard J-P. : « Droit du crédit » ; 4ème édition ; Aengde ; Paris ; 1997.
- Bessis. J, « Gestion des risques et gestion Actif Passif », édition Dalloz, Paris, 1995.
- Boudinot A et Frabot J-C. : « Technique et pratique bancaire » ; 2ème édition ; Sirey ; Bruxelles ; 1972.
- BOUSQUET.JEAN : « l'entreprise et les banques », collection droit et gestion, paris, 1997.
- Bouyacoub F. : « L'entreprise et le financement bancaire » ; Edition Casbah ; Alger ; 2000.
- Bruyère R. : « Les produits dérivés de crédit » ; Edition Economica ; Paris ; 1999 .
- Cassou P-H. : « La réglementation prudentielle » ; Edition séfi ; Boucherville ; 1997.
- Cesare R. : « Bâle II-étape important de la réglementation bancaire » ; Edition Economica et Policy consulting ; Suisse ; 2004 ; P.05.

- CHEKROUN MERIEM, « Le rôle de l'AI dans le pilotage et la performance du système de contrôle interne », Tlemcen, 2013.
- Christian Jimenez et Patrick Merlier (2004) ; Prévention et Gestion des risques opérationnels ; Revue Banque .Edition ; Paris .
- Code civil algérien ; office national des travaux éducatifs ; Alger ; 1999 .
- COOPERS et LYBRAND et Ifaci, « La nouvelle pratique du contrôle interne », Edition d'organisation, Paris, 2000.
- COUSSERGUES.S, « la banque, la structure, marché et gestion », Paris, 1996.
- DANIEL DURET et MAURICE PILLET, « Qualité en production : De l'ISO 9000 à Six Sigma », 3ème édition, EditionOrganisation, Paris, 2005.
- De Servigny A. : « Le risque de crédit : nouveau enjeux pour la banque » ; Edition Dunod; Paris ; 2001 .
- Extrait de « Le dispositif de contrôle interne : Cadre de référence », résultats des travaux de place, janvier2007, [http // www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).
- FAIZ SAIDJI, « Méthodologie et cadre de référence des pratiques professionnelles de l'audite interne », Université Saad Dahlab, 2014.
- GERARD VALIN et JEAN-FRANÇOIS GAVANOU, " Controlor& Auditeur ", édition DUNOD, Paris, 2006.
- Grégory Heem, « Convention et contrôle interne bancaire », Paris, Septembre 2003.
- H.AMIAR, licence, Audit bancaire, Université de Tizi Ouzou, 2010.
- HADJ SADOK.T : « les risques de l'entreprise et de la banque », Edition DAHLAB, M'sila, 2007.
- Herstatt est le nom d'une banque allemand disparue en 1974 dont la faillite à causer une grave crise sur le marché des changes.
- JACQUES RENARD, « La théorie et la pratique de l'AI », 4eme édition, Edition d'organisations, paris, 2002.
- Jimenez C. et Merlier P. :« Prévention et gestion des risque opérationnels » ; Edition Banque ; Paris ; 2004.
- Karyotis D. : « La gestion financière : une nouvelle approche du risque » ; Edition Banque ; Paris ; 1995 .
- KHELASSI REDA, « L'audit interne », Edition Houma, 2005.
- Lamarque E. : « Management de la banque : risque, relation client, organisation » ; Edition Pearson Education ; Paris; 2006 .

- Lautier D et Simon Y. : « Technique financière internationale » ; 8ème édition ; Economica ; Paris ; 2003.
- le contrôle interne et la gestion des risques pour renforcer la gouvernance en tunisieocde2016 P.20.
- Lionel Collins, Gérard Valin, audit et contrôle interne.
- Lobez F. : « Banque et Marchés du crédit » ; Edition PUF ; Paris ; 1997.
- Luc B-R .: « Principe de technique bancaire » ; 23ème édition ; Dunod ; Paris ; 2004 .
- Mannai S et Simon Y. : « Technique financière internationale » ; 7ème édition ; Economica ; Paris ; 2001 .
- Marteau D. : « Les enjeux de développement du marché des dérivés de crédit » ; Edition Revue banque stratégie ; Paris ; 2001 .
- Mathieu M. : « L'exploitation bancaire et risque crédit » ; Edition d'organisation ; Paris ; 1999 .
- Michel R et Gérard N. : « le contrôle de gestion bancaire et gestion financière » ; 3ème édition ; Revue banque éditeur ; Paris ; 1998.
- Patrick Gibert, « Réflexions sur l'utilisation du contrôle interne à des fins de contrôle externe », vol. 20, n° 3,2002.
- PETIT-Dutaillis. Charles : « Le risque de crédit bancaire », Edition scientifique Riber, Paris, 1967.
- Philippe N. : « Banque et Banque centrale Dans la Zone Euro » ; 1er édition ; De Boeck université ; Bruxelles ; 2004 .
- Roncalli. T, « La gestion des risques financiers », édition Economica, Paris, 2009.
- SCHICK. P, « Mémento d'audit interne », Edition Dunod, Paris, 2007.
- Securities and Exchange Commission, l'autorité de réglementation des activités boursières aux États-Unis (le «gendarme » de la bourse de New York)
- TACCOLA-la Pierre Sylvie, « Le dispositif prudentiel bale II, autoévaluation et contrôle interne », France ,2008. pp 161,162
- Thierry D. : « Droit Bancaire » ; Edition Dalloz ; Paris ; 2007 ; P.50.
- VLAMINICK.H, « histoire de la comptabilité », édition pragmos, Paris, 1979, p17
- ZIED BOUDRIGA, « L'audit Interne : Organisation et Pratiques », Collection Azurite, 2012, Tunisie.

## Thèses et mémoires

- AMALOU M, « Le contrôle interne dans le cadre de l'évaluation et de l'amélioration de l'activité bancaire », mémoire de master, université Bejaia, 2019.
- Mémoire de fin d'étude, LA GESTION DE RISQUE CREDIT BANCAIRE Cas : banque BADR (358) ,2020/2021, université Bejaia.
- Mémoire de fin d'étude, La gestion des risques des crédits bancaires, Cas : C NEP Banque (201).2019.
- Mémoire de fin d'étude, Le contrôle interne bancaire et la maîtrise des risques Cas : la CNEP Banque Tizi-Ouzou, 2017-2018.
- Mémoire de fin de cycle, Gestion des risques des crédits bancaires et les moyens de couvertures Cas : financement de cycle, 2019.
- Mémoire de fin de cycle, Le contrôle interne bancaire CAS : crédit immobilier a la cnep-banque .2019-2020
- Mémoire fin d'étude, la gestion du risque de crédit bancaire d'investissement, université Bejaia .2019-2020.
- Rapport de Projet de Fin d'Etudes, Analyse et Gestion des Risques des Crédits Bancaire.

## Article

- Article 543 du code de commerce algérien.
- L'article 976 du code civil.
- L'article 644 de code civil
- L'article 71 de la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit

## Webographie

- <https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/marches-financiers/acteurs-de-la-finance/banque/la-banque-a-quoi-ca-sert/le-credit/>.
- <http://www.doc-etudiant.fr>
- <http://www.bank-of-algeria.dz>.
- <https://banque.ooreka.fr/astuce/voir/627751/controle-interne-bancaire>
- [Www.wikipedia.org](http://www.wikipedia.org)
- <http://normes-ias-ifrs-au-maroc.over-blog.com/article-29313104.html>.
- www.IFACI.com, Normes pour la pratique professionnelle de l'audit interne.pdf, p31
- [http : //algerieassociation.forumactif.com/t121-association-des-auditeurs-consultants-internes-algeriens](http://algerieassociation.forumactif.com/t121-association-des-auditeurs-consultants-internes-algeriens),

- [www.ifaci.com](http://www.ifaci.com), p 26.
- <http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/auditoperationne>
- <http://www.auditsocial.net>
- [www.ifaci.com](http://www.ifaci.com), « Cadre de Référence International des Pratiques Professionnelles de l'Audit Interne.pdf », p 4.
- [www.ifaci.com](http://www.ifaci.com), « L'audit interne vers une collaboration renforcée avec ses prestataires externes.pdf»,

*La liste des tableaux*

<b>N°</b>	<b>Titre des tableaux</b>	<b>Pages</b>
<b>01</b>	Les trois piliers de Bâle II.	36
<b>02</b>	la grille d'analyses des taches	70
<b>03</b>	la différence entre l'audit interne et le contrôle interne	74
<b>04</b>	Tenu du comité de crédit	99
<b>05</b>	Capacité de remboursement de postulant au crédit immobilier	100
<b>06</b>	Pouvoir d'engagement des comités de crédit	105
<b>07</b>	Commission en fonction du montant du crédit accordé	106
<b>08</b>	Le mode de prime d'assurance	107

# ***ANNEXES***

## Table de matières

**Dédicace**

**Remerciements**

**Liste des abréviations**

<b>Introduction générale.....</b>	<b>1</b>
<b>Chapitre I : Le risque bancaire, généralités et processus de gestion.....</b>	<b>4</b>
<b>Section 01 : Généralités sur les crédits et les risques bancaire .....</b>	<b>5</b>
1. Définitions de crédit bancaire.....	5
1.1. Définition étymologique .....	5
1.2. Définition économique .....	5
2. Typologie des crédits bancaires .....	6
2.1. Le crédit d'exploitation .....	6
2.1.1 Les crédits par caisse.....	6
2.1.1.1. Les crédit par caisse globaux .....	6
2.1.1.2. La facilite de caisse .....	7
2.1.1.3. La découverte ou avance bancaire .....	7
2.1.1.4. Les crédit de compagne ou crédit saisonnier .....	8
2.1.1.5. Les crédit relais .....	9
2.1.1.6. Les crédit par caisse spécifique .....	9
2.1.1.7. L'escompte commercial .....	10
2.1.1.8. La facturation ou le factoring .....	11
2.1.1.9. L'avance sur marchandise .....	11
2.2. Les crédits par signature.....	11
2.2.1. L'aval .....	12
2.2.2. L'acceptation .....	12
2.2.3. La cautionnement .....	12
2.2.4. Les crédits documentaires .....	13
2.3. Les crédits d'investissements.....	14
2.3.1. Les Crédits à Moyen Terme (CMT) .....	14
2.3.1.1. Le crédit à moyen terme réescomptable .....	14
2.4. Le crédit à moyen terme non finançable .....	15
2.4.1. Les crédits à Long Terme.....	15
2.4.2. Le crédit-bail ou leasing .....	16
2.4.2.1. Crédit-bail mobilier .....	16
2.4.2.2. Crédit-bail immobilier .....	16
2.5. Le financement du commerce extérieur .....	17
2.5.1. Financement des exportations .....	17

2.5.2. Les crédits fournisseur .....	17
2.5.1.2. Le crédit acheteur .....	17
2.6. Financement des importations.....	17
3. Les caractéristiques de crédit bancaire .....	18
3.1. La Confiance .....	18
3.2. Le temps (La durée) .....	18
3.3. Le risque .....	18
3.4. La rémunération .....	19
4. Le Rôle Economique du Crédit.....	19
<b>5.Le risque de crédit bancaire.....</b>	<b>20</b>
5.1. Définition du risque.....	20
5.2. Les facteurs de risques .....	20
5.3. Typologies de risques bancaires.....	21
5.3.1. Risque de marché .....	21
5.3.1.1. Le risque de taux d'intérêt .....	21
5.3.1.2. Le risque de change .....	21
5.3.1.3. Le risque de position sur action .....	22
5.3.1.4. Le risque de prix de produit de base .....	22
5.3.2. Les risques opérationnels .....	22
5.3.2.1. Les risques humains .....	23
5.3.2.2. Les risques liés à la procédure .....	23
5.3.2.3. Les risques fiscaux .....	23
5.3.2.4. Les risques informatiques .....	23
5.3.3. Les risque de solvabilité .....	23
5.3.4. Risque systématique .....	24
5.3.5. Le risque de crédit .....	24
5.3.5.1. Le risque de défaut .....	24
5.3.5.2. Le risque de dégradation de la qualité du crédit .....	24
5.3.5.3. Le risque lié au taux de recouvrement.....	24
2.5. Conséquences du risque de crédit .....	24
<b>Section 02: la gestion des risques de crédit bancaire .....</b>	<b>26</b>
1. Identification .....	26
2. Evaluation et mesure du risque de crédit .....	26.
2.1. L'approche traditionnelle d'évaluation du risque du crédit .....	26
2.1.1. L'évaluation du risque des particuliers .....	26
2.1.2. L'évaluation du risque des banques .....	27
2.1.3. Sélection des techniques de gestion de risques .....	29

2.1.4. La mise en œuvre des risques .....	29
2.1.5. Surveillance des risqué .....	29
2.1.6. reporting des risques .....	29
3. Les méthode de risque de crédit bancaire .....	29
3.1. La réglementation prudentielle internationale.....	29
3.1.1. Le comité de Bâle.....	30
3.1.2. Les accords de Bâle I et le ratio de solvabilité.....	30
3.1.2.1. Le ratio Cooke .....	31
3.1.2.2. Les faiblesses des accords de Bâle I.....	32
3.1.3. Les accords de Bâle II et le ratio McDonough.....	32
3.1.4. Les accords de balle III .....	35
3.1.4.1. Les objectifs de balle III .....	35
4. Les garanties.....	36
4.1. Nature des garanties .....	37
4.1.1. Les garanties personnelles.....	37
4.1.2. Les garanties réelles .....	37
4.2. Le partage des risques .....	37
4.2.1. Le cofinancement .....	37
4.2. 2. Les engagements de garanties .....	38
4.3. Les supports (documents).....	38
4.3.1. La convention du crédit.....	38
4.3.2. Assurance-crédit.....	38
4.4. Les dérivés du crédit.....	39
4.4.1. Diversité des dérivés du crédit .....	39
4.4.1.1. Les instruments liés à un événement du crédit.....	39
4.4.1.2. Les instruments sur spread de signature.....	39
4.4.1.3. Les total return swaps .....	40
4.4.2. Utilité des dérivés du crédit.....	40
4.5. La titrisation .....	40
4.5.1. La titrisation des créances .....	40
Conclusion.....	41
<b>Chapitre 02 : Le cadre conceptuel du contrôle et l’audit interne .....</b>	<b>42</b>
Introduction .....	42
<b>Section 1 : Généralités sur le control interne .....</b>	<b>43</b>
1. Les sources du contrôle interne .....	43
1.1. Les théories classiques et le contrôle interne .....	43
1.2. Définitions du contrôle interne.....	44

2. Les Caractéristiques du contrôle interne .....	45
2.1. Un moyen .....	46
2.2. Un état et non une fonction .....	46
2.3. Un processus .....	46
2.4. Adapté à la nature des activités .....	46
2.5. L'affaire de tous .....	46
3. Les objectifs du contrôle interne .....	46
3.1 Fiabilité de l'information financière .....	46
3.2 Sauvegarde du patrimoine .....	46
3.3 Optimisation des opérations .....	47
3.4 Maîtrise des activités .....	47
3.5 Respect des instructions de la direction .....	47
3.6 Conformité aux lois et réglementations .....	47
3.7. Assure l'amélioration des performances .....	47
4. Les composants du système contrôle interne .....	48
4.1. L'environnement de contrôle .....	48
4.2. L'évaluation des risques .....	48
4.3. Activités de contrôle .....	48
4.4. Information et communication .....	48
4.5. Pilotage .....	48
4.6. La mise en place du processus du contrôle interne ou la maîtrise des risques .....	49
5. Les principes du contrôle interne .....	50
6. Les avantages et limites du contrôle interne .....	50
6.1. Les avantages du contrôle interne .....	50
6.2. Les limites .....	50
6.3. Dysfonctionnements .....	51
6.4. Contrôles outrepassés par le management .....	51
6.5. Collusion .....	51
6.6. Ratio Coût/Bénéfice .....	51
7. Les acteurs du contrôle interne .....	51
7.1 Les acteurs du contrôle interne bancaire .....	51
7.1.1 Le conseil d'administration .....	52
7.1.2 La direction .....	52
7.1.3 Les auditeurs internes .....	52
7.1.4 Les auditeurs externes .....	52
7.1.5 Le personnel .....	52
8. La mise en place du contrôle interne bancaire .....	53

8.1. Appréciation des préalables.....	53
8.1.1. La connaissance de la mission.....	53
8.1.2. Les facteurs de réussite.....	53
8.1.3. Les règles à respecter .....	53
8.2. Identification des dispositifs spécifiques de contrôle interne.....	53
8.2.1. Identification et évaluation des risques attachés à chaque tâche.....	54
8.2.2. Identifier les dispositifs .....	54
8.2.3. Qualification.....	54
8.2.4. Validation de la cohérence .....	54
9. Les types du contrôle interne.....	54
9.1. Le contrôle directif .....	54
9.2. Le contrôle préventif .....	54
9.3. Le contrôle défectif .....	54
9.4. Le contrôle correctif.....	55
<b>Section 2 : l'audit interne.....</b>	<b>56</b>
1. Evolution et définition de l'audit interne .....	56
1.1 Evolution historique .....	56
1.2. Définition de l'audit interne .....	57
1.3. Caractéristiques de la fonction audit interne .....	58
1.3.1. Caractéristiques de la fonction audit interne .....	58
1.3.1.1. L'indépendance .....	59
1.3.1.2. L'universalité .....	59
1.3.1.3. La périodicité.....	59
1.4. Objectifs de l'audit interne.....	59
1.5. Les normes de l'audit interne .....	59
1.6. Les formes de l'audit interne.....	60
1.6.1. Audit de la fonction comptable (par les auditeurs) .....	60
1.6.2. L'audit opérationnel .....	61
1.6.3. L'audit de management.....	61
1.6.4. Audit social .....	61
2. Les outils de l'audit interne.....	61
2.1. Les outils d'interrogation.....	62
2.1.1. L'interview .....	62
2.1.2. Le questionnaire de contrôle interne (QCI).....	62
2.1.3 Les sondages statistiques ou échantillonnages.....	63
2.1.4. Les outils informatiques .....	63
2.1.5. Les vérifications et rapprochements divers .....	63

2.1.5.1. Les vérifications .....	64
2.1.5.2. Les rapprochements.....	64
2.1.5.3. La confirmation des tiers.....	64
2.2. Les outils de description.....	64
2.2.1. L'observation physique .....	64
2.2.2. L'organigramme fonctionnel .....	65
2.2.3. Le diagramme de circulation.....	65
2.2.4. La grille d'analyse des tâches .....	66
3. La fonction d'audit interne et les fonctions proches .....	66
3.1. L'audit externe et le consulting externe .....	67
3.1.1. L'audit interne et l'audit externe (comptable et financier).....	67
3.2. Les principales différences.....	67
3.2.1. Les complémentaire .....	67
3.3. L'audit interne et le consulting externes .....	68
4. Le contrôle de gestion et le contrôle interne .....	68
4.1. L'audit interne et le contrôle de gestion .....	68
4.2. Les similitudes.....	68
4.3. Les principales différences.....	68
4.4. Les complémentarités.....	69
4.5. L'audit interne et le contrôle interne .....	69
5. la fonction la qualité et le risque management .....	70
5.1 Audit interne et la fonction qualité .....	70
5.1.1. La certification professionnelle.....	71
Conclusion.....	72
<b>Chapitre 03 : Traitement et contrôle d'un crédit immobilier .....</b>	<b>73</b>
Introduction .....	73
<b>Section 1 : Présentation de la banque de développement local (BDL) .....</b>	<b>74</b>
1. Historique de BDL .....	74
1. Organisation de la BDL.....	75
1.1. La Direction Régionale d'Exploitation.....	75
1.2. Le Département Commercial .....	77
1.2.1. Service Crédit.....	77
1.2.2 Service Commercial .....	78
1.3. Le Département administration des Crédit.....	78
1.3.1 Service Mise en production.....	79
1.3.2 Service secrétariat Engagements .....	79
1.4. Le Département Recouvrement et Juridique.....	79

1.4.1 Service Entrée En Relation .....	80
1.4.2 Service Recouvrement et contentieux .....	80
1.1.4.3. Service garanties et succession.....	82
1.5. Le Département Administratif.....	82
1.5.1 Service Administration et archives.....	83
1.5.2 Cellules informatique régionale .....	85
1.5.3 Service Comptabilité.....	85
1.6. Le Département Contrôle Permanent.....	85
1.6.1. Service Contrôle Permanent de la Direction Régionale d'exploitation .....	87
1.6.2. Les missions principales de département contrôlent .....	88
1.6.3. Le champ d'intervention du département contrôle .....	88
1.6.4. Organisation du département du contrôle .....	88
1.6.5. Service contrôle opérationnel .....	88
1.6.6. Service contrôle à distance .....	89
<b>Section 2 : Le traitement d'un dossier crédit immobilier .....</b>	<b>90</b>
1. Conditions d'éligibilités .....	90
1.1. Les étapes du traitement d'un dossier du crédit .....	90
1.1.1. Prise de contact avec le client.....	90
1.1.1.1. Pièces communes .....	91
1.1.1.2. Pièces particulières .....	92
1.1.2. Etude du dossier .....	92
1.1.3. Contrôle du fichier clientèle.....	92
1.1.3.1. Le contrôle opérationnel .....	92
1.1.3.2. Le risque lié à l'activité du contrôle de l'engagement .....	94
1.1.4. Détermination du montant du crédit .....	95
1.1.5. Établissement de la fiche technique .....	98
1.6. Signature du contrat du prêt .....	99
1.1.6.1. Les frais d'étude et de gestion.....	99
1.1.7. Constitution des garanties .....	101
1.1.8. Mobilisation du crédit .....	101
1.1.9. Le recouvrement.....	101
Conclusion.....	104
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>105</b>

## **Bibliographie**

### **Liste des tableaux**

### **Liste des schémas et graphes**

### **Les annexes**

